



CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION DE BASTIA 2015-2020

Document cadre

Juillet 2015



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Communauté d'Agglomération
de Bastia

SOMMAIRE

Préambule	p.4
-----------	-----

TITRE 1 - Présentation du territoire	p.6
--------------------------------------	-----

1.1 L'agglomération de Bastia	p.6
1.2 La Ville de Bastia	p.9
1.3 Les deux quartiers prioritaires et le quartier en veille	p.12

TITRE 2 - Méthode d'élaboration du contrat de ville	p.15
---	------

TITRE 3 - Etat des lieux	p.16
--------------------------	------

3.1 Les données statistiques	p.16
Les données du CGET	
Les données de Pôle emploi	
Les données de la mission locale	
3.2 Le bilan et les enseignements des politiques publiques menées dans le cadre de la politique de la ville	p.22
Le bilan du CUCS	
Le bilan du PRE	
Le bilan de l'ASV	
Le programme de rénovation urbaine des Quartiers Sud	
Les programmes du Centre Ancien	
La Marche exploratoire des femmes	
3.3 Les autres données	p.38
L'enquête sur les jeunes du CRIJ	
Les données des bailleurs	
3.4 Les apports du diagnostic participatif	p.42
Pilier cohésion sociale	
Pilier urbain	
Pilier économique	

TITRE 4 - Définition des quartiers vécus	p.51
--	------

TITRE 5 - Enjeux et orientations de la politique de la ville pour les 5 ans à venir	p.52
---	------

5.1 Pilier cohésion sociale	p.52
5.2 Pilier urbain	p.62
5.3 Pilier développement économique, emploi et insertion	p.68
5.4 Priorités transversales	p.70

TITRE 6 – Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du contrat p.74

6.1 Pilotage et conduite.....	p.74
6.2 Participation citoyenne.....	p.78
6.3 Mise en œuvre du contrat	p.80
6.4 Communication	p.81
6.5 Observation, suivi et évaluation.....	p.82
6.6 Éléments administratifs et juridiques.....	p.83

TITRE 7 - Engagements des partenaires p.84

ANNEXES : p.88

Annexe 1 : périmètre des QPV

Annexe 2 : fiches descriptives des QPV et du quartier en veille

Annexe 3 : cartographie indicative des quartiers vécus

Annexe 4 : cartographie indicative des comités de quartiers et des quartiers contrat de ville

Annexe 5 : tableau des crédits liés aux engagements de l'Etat

PREAMBULE

La politique de la Ville à Bastia : une démarche construite et renforcée année après année, ...en parfaite cohérence avec la réforme de la politique de la Ville et la logique d'un contrat unique.

Inscrite depuis plus de vingt ans dans une démarche de développement social urbain à travers les différents dispositifs nationaux de la politique de la ville (développement social des quartiers, contrat de ville 2000-2006), la Ville de Bastia s'est tournée, à partir de années 2005, vers le choix et la mise en œuvre de démarches intégrées conjuguant les efforts urbains, économiques et sociaux afin d'améliorer durablement la situation des quartiers fragiles et de leurs populations.

Depuis 2005, avec le soutien de l'état, et en partenariat avec l'agglomération, la Ville a engagé des programmes de renouvellement urbain sur les quartiers dits prioritaires (PRU – PRQAD), étroitement articulés au contrat urbain de cohésion sociale.

Une direction de projet unique – la direction du renouvellement urbain et de la cohésion sociale – a ainsi été créée en 2006, et de nombreuses interventions ont donc déjà fait l'objet d'un réel partenariat local et transversal : Bastia travaille donc déjà dans l'esprit du contrat unique articulant investissement et fonctionnement, urbain et humain et a structuré en ce sens ses services et son partenariat.

Depuis avril 2014, la Ville est encore allée plus loin dans cette voie, en confirmant sa volonté de poursuivre la dynamique avec force et cohérence, tant sur le plan urbain que sur le plan social, et de tenir les engagements pris envers les partenaires, mais surtout en direction des citoyens :

- en confiant à la Première Adjointe au maire, la délégation à la Politique de la Ville, au Renouvellement urbain et à la vie de quartiers, en charge des Affaires Européennes et Internationales
- en mettant en place une démarche de démocratie participative à l'échelle de la Ville via la création de conseils de quartiers qui seront en lien et en cohérence avec les conseils citoyens des territoires prioritaires.

En octobre 2012, François LAMY lance la réforme sur la politique de la Ville avec une volonté affichée de simplifier les dispositifs et de travailler dans une logique de démarche intégrée sur les territoires prioritaires.

La loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine précise ces intentions et introduit trois changements majeurs :

- la refonte de la géographie prioritaire et la notion de quartiers prioritaires, qui seuls bénéficieront des subventions de l'Etat au titre de la politique de la Ville
- l'élaboration d'un contrat unique défini et piloté à l'échelle intercommunale, qui engage l'Etat et les collectivités, intègre les dimensions sociale, urbaine et économique et s'attachera à mobiliser prioritairement le droit commun
- la co-construction avec les habitants, via les conseils citoyens

A cela s'ajoute le lancement du nouveau programme de rénovation urbaine.

Forte de son expérience et convaincue de la pertinence d'une approche intégrée, Bastia s'inscrit donc en parfaite logique avec l'esprit de la loi.

L'intégration de la dimension intercommunale dans ce nouveau contrat est une évidence : si les efforts doivent être concentrés sur des quartiers « resserrés », il n'en demeure pas moins que certaines problématiques, telles que la politique de peuplement, de déplacement, de prévention de la délinquance, de l'emploi et du développement économique, ne peuvent être appréhendées efficacement que si la réflexion et l'action sont portées à une autre échelle et versées dans une logique de solidarité communautaire.

Le contrat de ville de l'agglomération de Bastia, objet du présent contrat cadre, est donc le résultat d'une construction minutieuse, ordonnancée, ambitieuse mais aussi réaliste.

TITRE 1 – PRESENTATION DU TERRITOIRE

1.1 La Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB)



Un territoire ouvert aux nombreux atouts

Urbanisation linéaire et dense entre mer et montagne

D'une superficie de 68,1 Km², le territoire de la CAB est situé au nord-est de la Haute-Corse. Il est l'espace urbain et périurbain corse le plus proche de la région PACA et de l'Italie. La population est essentiellement concentrée sur une étroite bande littorale.

La CAB compte 58 519 habitants (densité moyenne 847,31 habitants / Km².) Elle comprend 5 communes. Du nord au sud : Santa Maria di Lota (2 078 hab.), San Martino di Lota (2 940 hab.), Ville di Pietrabugno (3 665 hab.), Bastia (44 121 hab.), Furiani (5 715 hab.).

Avec 58 519 habitants, la CAB (5 communes) représente près d'un cinquième de la population insulaire (366 communes) et plus du tiers de la population de la Haute-Corse (232 communes). (source INSEE – 1^{er} janvier 2012 – population totale)

Des politiques d'aménagement et de développement

Comptant plus des trois quarts de la population de la CAB, Bastia s'est développée à partir de la Citadelle génoise et du Vieux Port. Au milieu du siècle dernier, le centre-ville populaire a été déserté au profit des HLM des quartiers sud (Montesoro, Lupino). Ils regroupent une grande partie des 5 221 logements sociaux recensés en 2013 sur le territoire communautaire (5050 à Bastia, 137 à Furiani, 34 à San Martino di Lota).

Les politiques d'aménagement et de développement visent à un rééquilibrage entre les quartiers et à la mixité sociale : réhabilitation du centre ancien (Citadelle, Vieux Port) ; urbanisation maîtrisée à l'ouest (Fango) et au nord (Toga) ; réhabilitation et désenclavement au sud (Montesoro, Lupino, Agliani). Elles sont caractérisées par la rénovation du bâti, la réalisation d'équipements et de réseaux, l'amélioration des transports urbains, l'implantation de services publics et l'incitation à la création d'activités.

Le centre d'un grand bassin de vie

La CAB se situe au centre d'un bassin de vie de plus de plus de 90 000 habitants. Celui-ci comprend 5 intercommunalités : outre la CAB, les Communautés de Communes du Cap Corse (18 communes, 5 874 hab.), du Nebbio (10 communes, 2 946 hab.), de la Conca d'Oro (4 communes, 2 804 hab. ;), de la Marana-Golo (16 communes, 21 823 hab.).

Ce bassin de vie est caractérisé par une multiplicité et une complémentarité d'activités (industrie, services, agriculture, vignoble, tourisme) ainsi que par de remarquables patrimoines environnementaux (réserve naturelle de l'étang de Chiurlinu, réserve naturelle des Îles Finocchiarola dans le Cap Corse...) et culturels (citadelles de Bastia et de Saint Florent, édifices religieux, site archéologique de Mariana, tours génoises...)

Par ailleurs, la CAB dispose des atouts d'un important centre urbain : administrations, équipements collectifs, transports, services publics, diversités d'activités (économiques, commerciales, associatives, culturelles, commerciales). Le territoire communautaire concentre plus du tiers des entreprises de la Haute-Corse et diverses filières en termes d'enseignement et de formation (IRA, ENSAM, BTS, classes préparatoires...). Y sont également implantées les antennes d'organismes de financement et d'aide au développement des entreprises (ADEC, Corse Active, Corse Initiative Réseau, ADIE, Femu Qui).

Un véritable Hub en matière de transport

Accès Maritime :

Bastia est le premier port corse en termes de passagers (2 171 968 passagers, 50,91% des passagers maritimes). 1 246 370 passagers (57 %) sont transportés sur les lignes Corse / Hexagone, 925 598 le sont sur les lignes Corse / Italie (43 %). Par ailleurs, 656 610 véhicules, 3 206 autocars et 52 203 deux-roues embarquent ou débarquent à Bastia. 4 compagnies maritimes (SNCM, La Méridionale, Corsica Ferries, Moby Lines) assurent des liaisons régulières ou saisonnières avec le continent (Marseille, Nice et Toulon) et l'Italie (Savone, Gênes, Livourne, Portoferraio).

Le port de Bastia accueille aussi un important trafic marchandises. En 2013, 2 051 984

tonnes de fret y ont transité dont 1 773 678 tonnes de marchandises diverses, 263 122 tonnes d'hydrocarbures et 15 184 tonnes de ciment en vrac. 100 045 passages de camions et remorques pleins (61 777) et vides (38 268) ont permis de router ce fret.

Proximité d'un aéroport international :

Depuis l'aéroport de Bastia Saint-Exupéry situé à proximité du territoire de la CAB, les lignes aériennes de service public relient la Corse à Marseille et Nice (bord à bord) et Paris. Bastia Saint-Exupéry accueille aussi des lignes saisonnières, charters et low cost. Cet aéroport permet d'accéder à 20 destinations internationales et 17 destinations nationales.

En 2013, l'aéroport Bastia-Saint-Exupéry a accueilli 1 125 774 passagers et 13 149 vols. Les vols réguliers français représentent 956 003 passagers. Les principales destinations sont Paris (480 923 passagers), Marseille (238 091 passagers) et Nice (103 718 passagers).

Un rayonnement ferroviaire et routier :

Au départ de Bastia, le train et le car desservent Ajaccio, Corte, l'intérieur, la Balagne ainsi que le sud du territoire communautaire (desserte suburbaine Bastia /Casamozza). Le réseau routier de l'agglomération représente une ouverture majeure vers l'intérieur ; le Cap Corse, le Nebbio, la Plaine Orientale et l'Extrême Sud.

Un outil stratégique pour le territoire

Le 21 décembre 2001, une délibération du Conseil du District a approuvé la transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération. Le 24 décembre, un arrêté a porté création de la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) à compter du 1er janvier 2002. Au 1er janvier 2015, la CAB comptait plus de 200 agents chargés de mettre en œuvre les compétences communautaires dans le cadre des budgets et des politiques définis et votés par les élus.

La CAB exerce de plein droit, au lieu et place des communes membres, 4 compétences obligatoires et 3 compétences optionnelles. Elle peut exercer, si les communes membres ont délibéré en ce sens, des compétences facultatives.

Les compétences obligatoires résident dans le déploiement de politiques structurantes de développement et d'aménagement : développement économique (création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité de toute nature ; action économique) ; aménagement de l'espace communautaire (schémas directeur et de secteur, création de zones d'aménagement concerté, organisation des transports urbains).

Elles permettent aussi des interventions en matière de cohésion sociale : équilibre social de l'habitat (programme local de l'habitat, politique du logement, actions et aides financières à destination du logement social, constitution de réserves foncières, action en faveur du logement des personnes défavorisées, amélioration du parc immobilier) ; politique de la ville (dispositifs locaux de prévention de la délinquance).

Les compétences optionnelles concernent des politiques liées à la qualité de la vie et à l'environnement : eau potable ; assainissement collectif ; lutte contre la pollution

de l'air et les nuisances sonores ; collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Les compétences supplémentaires consistent essentiellement en l'exercice de la compétence sportive (politique sportive, subventions aux clubs, construction, entretien et gestion d'équipements sportifs). Elles incluent aussi : la construction, l'entretien et la gestion d'une fourrière animale ; la réalisation et l'exploitation d'un service de réseau câblé.

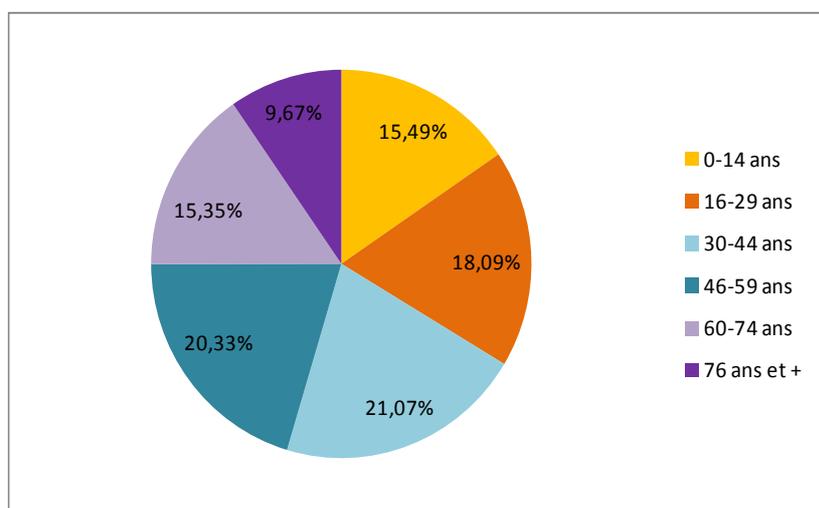
1.2 La Ville de Bastia

Bastia a été édifée en 1378 quand le gouverneur génois Leonello Lomellini quitta le château de Biguglia pour s'installer dans une place forte "a Bastia", site dominant une marine de pêcheurs alors appelée Porto Cardo - actuel Vieux Port. Ses successeurs conservèrent cette résidence. De l'installation de citoyens génois et de la construction de remparts protégeant le nouvel habitat, est né le quartier Terra Nova (actuelle Citadelle) et Porto Cardo devint alors par opposition, Terra Vecchia. Les remparts furent terminés en 1480 et il fallut attendre cinquante ans (1530) pour que soit achevé, adossé à l'ancien donjon, le palais des Gouverneurs. Durant les XVIe et XVIIe siècles, la haute ville suit la tradition des villes génoises : plan en damier et rues droites. Dès la fin du XVIIIe siècle, la ville prospère et sa population s'accroît sensiblement. Au cours du XIXe siècle, la cité s'étend vers le nord ainsi que sur les hauteurs. Le paysage urbain est alors en pleine mutation : construction du palais de justice, extension de la Place Saint Nicolas, édifications de nombreux immeubles bourgeois bordant de larges boulevards.

Avec près de 43 008 habitants (RGP 2010) Bastia ville centre regroupe 76 % de la population de l'agglomération et sa population a augmenté d'environ 13.5% entre 1999 et 2010.

La répartition femmes-hommes fait apparaître une sur-représentation féminine sur Bastia (53 %), très proche de celle du territoire de la CAB (52.6%).

En termes d'âges la Ville se caractérise par une proportion importante de seniors, lesquels sont très majoritairement des femmes (60% des plus de 60 ans).



source CGET – RGP 2010

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) menée sur la Ville en 2013 a fait apparaître les caractéristiques suivantes concernant la population bastiaise :

- Augmentation importante de la population depuis 1999, mais population vieillissante
- Croissance démographique qui devrait se poursuivre d'ici à 2024, avec une part importante des 60 ans et +.
- Une population d'origine étrangère de 10%, particulièrement concentrée sur le Centre Ancien
- Une part importante de familles monoparentales

S'étendant sur 19 km², Bastia possède une façade maritime intéressante, offrant une vue sur l'archipel toscan, mais son relief contraint fortement son extension et son développement.

La Ville se caractérise par une urbanisation cohérente et possède un patrimoine remarquable ; la création d'une ZPPAUP à la Citadelle en 1997, et l'obtention du label Ville d'Art et d'Histoire en 1999, attestent de cette richesse.

Le parc de logements bastiais est essentiellement constitué de résidences principales (96.5% des résidences en 2009) et d'appartements (90% du bâti sur Bastia) ; les logements de type studio ou T2 y sont moins nombreux que dans le département et les grands logements sont en proportion plus importants. Le parc de logements est relativement vétuste puisque environ 30% du parc a été construit avant 1949.

Avec 5 127 logements locatifs sociaux, Bastia concentre 96% du parc social de l'agglomération, et remplit largement ses obligations au regard de l'article 55 de la loi SRU (29,4% de logements sociaux sur la Commune). Toutefois les logements sociaux sont peu diversifiés (seulement 28 logements de type foyers et 51 conventionnés anah).

Capitale administrative, Bastia joue un rôle attractif important sur le territoire ; l'activité de ses ports et l'importance de son pôle santé renforce ce caractère.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), en cours d'élaboration, a pour but de faire de Bastia :

- **une ville attractive et dynamique**, capable d'attirer et de retenir population et entreprises. Pour cela, il convient de valoriser les nombreux atouts du territoire (identité maritime, patrimoine culturel et naturel, etc.), de dégager de nouveaux espaces de développement économique et résidentiel, de créer de grands équipements d'agglomération afin de renforcer l'image positive de la ville.
- **une ville solidaire**, en faisant profiter de son développement au plus grand nombre en termes d'accès au logement, aux équipements, à l'emploi et plus globalement à tous les services. Il convient en outre de préserver et renforcer la mixité sociale et de faire émerger le projet de TCSP, élément fort du projet urbain, qui permettra de renforcer la cohésion sociale en améliorant la mobilité de tous.
- **une ville respectueuse de son environnement**, en relevant le défi de l'aménagement urbain durable : préserver et valoriser le patrimoine, les paysages et les espaces naturels remarquables du territoire, et en adaptant l'urbanisation aux nuisances et aux risques naturels et technologiques. La Ville entend répondre à la demande croissante en matière de logements par le développement d'un nouveau quartier, mais aussi par le renouvellement de la ville sur elle-même.

Le projet de PADD définit ainsi 4 axes d'interventions :

Affirmer Bastia comme lieu de croisements et d'échanges en méditerranée :

- Soutenir le développement économique et commercial : renforcement de l'attractivité du centre-ville et de l'offre de services et commerces de proximité ; accompagnement du développement économique
- Développer l'attractivité touristique : construction d'un palais des congrès, valorisation du potentiel touristique, développement de sites de loisirs et équipements de superstructures sportifs notamment à Saint-Antoine
- Intensifier l'implantation d'équipements culturels majeurs
- Ouvrir la ville sur la méditerranée et le monde : amélioration des dessertes portuaires ferroviaires et aéroportuaires, développement des communications numériques

Libérer une ville qui respire :

- Développer les transports collectifs intégrés : maillage TCSP, intermodalité, augmentation de l'offre en stationnement en entrée de ville (parkings relais)
- Mieux partager l'espace public : développement et sécurisation des parcours piétons et du réseau cyclable, requalification et appropriation par les habitants de places et parc urbains
- Apaiser la mobilité : requalification des grands boulevards, réduction de la circulation automobile en centre ville, soutien du plan général des déplacements de la CAB
- Favoriser l'accès de la ville à tous

Repenser une ville rassemblée pour mieux vivre ensemble :

- Affirmer l'identité forte de la ville : valorisation de l'architecture, mise en place d'une AVAP, affirmation de l'identité des quartiers
- Proposer une vision nouvelle de l'espace urbain : traitement des entrées de ville, promotion de la mixité urbaine, préservation d'espaces verts en ville,
- Renforcer les interactions entre les quartiers et la diversité sociale : développer les liens physiques et fonctionnels, affirmer la Carbonite comme trait d'union Nord-Sud, mutualiser et rationaliser les équipements de proximité
- Proposer une politique active de construction de logements pour les résidents : en lien avec le PLH, par la mixité des formes et des conditions d'accès, par la rénovation du bâti ancien, en encourageant la diversité sociale, dans un souci de qualité architecturale.

Inscrire mer et montagne au cœur de la ville et de son rayonnement

- Renforcer les continuités écologiques : trames vertes et bleues
- Valoriser les qualités naturelles
- Gérer durablement les espaces naturels (agricoles, forestiers, patrimoine vivant)
- Protéger la ressource en eau
- Réduire les risques naturels et technologiques, et les nuisances liées au trafic automobile,
- Déployer les bonnes pratiques énergétiques : qualité environnementale des constructions, sensibilisation et information des citoyens

Que ce soit en termes de constats, de compétences, d'organisation ou de projets de développement, l'articulation entre les différents échelons territoriaux (villes – agglomération) se pose comme une évidence.

Le développement des différentes communes ou celui de la CAB ne peut s'envisager que réciproquement, et dans un esprit de solidarité et de rééquilibrage.

Le contrat de ville, tant par sa nature de contrat unique, rassemblant les piliers sociaux urbains et économiques, que par son mode de gouvernance s'inscrit donc en totale cohérence avec cette vision et ce fonctionnement du territoire.

1.3 Les deux quartiers prioritaires (QPV) et le quartier en veille



Jusqu'en 2015, Bastia comptait deux quartiers prioritaires qui regroupaient près de 40% de la population bastiaise :

- les Quartiers Sud, classés en zone urbaine sensible - 11 000 habitants,
- le Centre Ancien - 5 000 habitants,

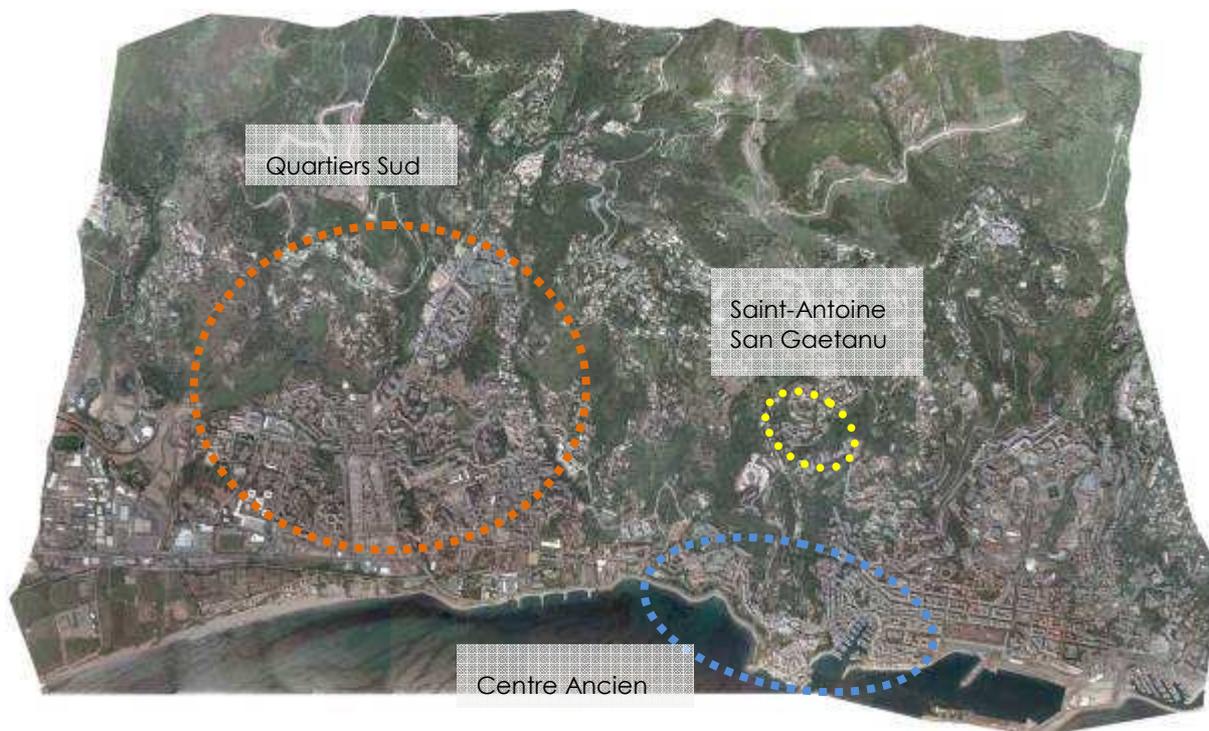
D'abord couverts par des dispositifs de développement social, qui ont permis de développer un tissu associatif (notamment dans les Quartiers Sud), et d'implanter des équipes de terrain, le travail sur ces quartiers s'est amplifié au milieu des années 2000 avec la mise en œuvre de programmes intégrés conventionnés avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine : programme de renouvellement urbain (PRU) des Quartiers Sud, programme de requalification des quartiers anciens (PRQAD) dégradés pour le Centre Ancien, PRU et PRQAD articulés au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (2007-2014).

En application du décret n°2014-767 du 3 juillet 2014, le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) a arrêté les périmètres définitifs de la géographie prioritaire et le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 a fixé la liste des 1300 quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Concernant l'agglomération de Bastia ont été retenus au titre des quartiers prioritaires (QPV) :

Nom du quartier	Commune principale	Population du quartier	Revenu médian
Quartier Sud	Bastia	6 980	11 000 €
Centre Ancien	Bastia	2 360	10 800 €

Source : INSEE, RFL2011-CGET

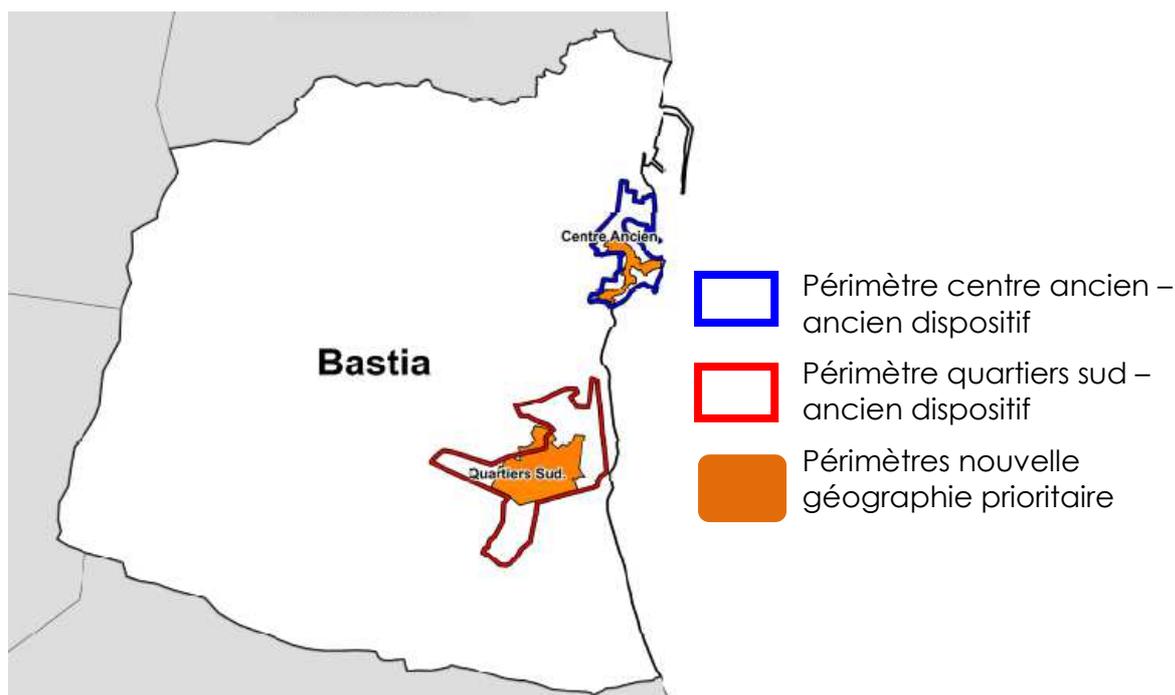


A ces deux QPV, vient s'ajouter le secteur de Saint Antoine / San Gaetanu (commune de Bastia), lequel regroupe 700 habitants pour un revenu annuel médian de 9 900 € (source CGET). Saint Antoine / San Gaetanu n'a pu être retenu en QPV, mais compte tenu des grandes difficultés sociales, urbaines et économiques, les acteurs locaux s'accordent à considérer qu'il est nécessaire de maintenir une attention particulière sur ce quartier.

Sa situation sociale, urbaine et économique apparaît suffisamment dégradée pour craindre son basculement dans la géographie prioritaire à moyen ou long terme, incitant ainsi à développer une « veille active » sur ce secteur.

Les instruments spécifiques de la politique de la ville ne pourront donc pas y être mobilisés, mais le quartier fera l'objet d'une vigilance particulière, et pourra ainsi bénéficier de la démarche contractuelle et des méthodes de la politique de la ville. Des engagements des politiques de droit commun pourront être pris en faveur de ce quartier et un système d'observation locale pourra être mis en place afin de maintenir la veille active.

Les deux quartiers prioritaires comptent donc désormais 9 340 habitants soit 22% de la population bastiaise ; si l'on ajoute le quartier en veille, c'est un peu plus de 10 040 personnes qui sont concernées par la politique de la Ville soit plus de 23% de la population de la ville et 17.7% de la population intercommunale.



Les périmètres des QPV issus du décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 figurent en [annexe 1](#).

Une présentation synthétique des deux QPV et de Saint Antoine / San Gaetanu est proposée en [annexe 2](#).

Bastia est la seule commune de l'agglomération à comporter des QPV
 Tout comme dans le précédent dispositif Bastia conserve deux quartiers en géographie prioritaire
 Le quartier de Saint -Antoine San Gaetanu, même s'il n'est pas identifié en QPV est désormais pris en compte et fera l'objet d'une veille active.
 Le contrat de Ville concerne plus de 17% de la population de l'agglomération.

TITRE 2 – METHODE D'ELABORATION DU CONTRAT

S'appuyant sur les préconisations du guide méthodologique de Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), l'élaboration du contrat de ville a été structurée au travers :

- Des comités de pilotage qui ont permis de présenter la réforme et la méthode, de mobiliser les partenaires, de valider des étapes et les conclusions des différentes phases de sceller les engagements de chacun.
- De comités techniques resserrés, composés des représentants de l'Etat (DDTM, DDCSPP, DIRECCTE, Déléguée du Préfet dans les Quartiers et Déléguée au droit des Femmes) , de la CAB et de la Ville.

Réunis autant que de besoin, les comités techniques ont consisté à organiser les groupes de travail (composition, méthode d'animation, contenu, ...) et la rédaction du contrat de ville

- Des groupes de travail participatifs organisés par pilier, regroupant les partenaires institutionnels et acteurs de quartier réunis en deux sessions :
 - o 1^{ère} session : 7 groupes ont été mobilisés fin mars 2015 pour travailler sur les éléments de diagnostic, les atouts et faiblesses des quartiers
 - Pilier « cohésion sociale – 3 groupes : éducation ; santé ; culturel, sport, lien social et accès aux droits
 - Pilier « renouvellement urbain et cadre de vie » - 2 groupes : projet urbain, déplacements et paysage ; gestion urbaine et sociale de proximité et vivre ensemble
 - Pilier « développement économique et emploi » - 2 groupes : développement économique territorial ; emploi et insertion.
 - o 2^{ème} session : 4 groupes ont été mobilisés mi-mai 2015 pour travailler sur les enjeux et les objectifs prioritaires pour les 5 ans à venir.
 - Pilier « cohésion sociale – 1 groupe :
 - Pilier « renouvellement urbain et cadre de vie » - 2 groupes : projet urbain, déplacements et paysage ; gestion urbaine et sociale de proximité et vivre ensemble
 - Pilier « développement économique et emploi » - 1 groupe

Une vingtaine de personnes en moyenne ont participé aux groupes de travail.

La première session a permis d'alimenter l'état des lieux du contrat de ville et la seconde de déterminer les orientations de ce prochain dispositif.

En l'absence de conseil citoyen constitué au moment de l'élaboration du contrat de ville cette méthode de travail a favorisé la construction collégiale et partagée du contrat de ville entre institutionnels, organismes, acteurs associatifs et de terrain.

Des réunions de travail thématiques ou transversales ont été organisées autant que de besoin.

TITRE 3 – ETAT DES LIEUX : données statistiques, atouts et faiblesses des territoires

3.1 Les données statistiques

3.1.1 Les données du CGET :

Les deux QPV bastiais sont concernés pour partie par 8 IRIS. Les chiffres du CGET qui suivent portent sur ces 8 IRIS ; toutefois il conviendra d'être prudent dans l'analyse dans la mesure où :

Dans le meilleur cas, la part du QPV dans l'IRIS est de 57%

- Les 5 IRIS des Quartiers Sud totalisent 12 277 habitants, dont 6 980 issus du QPV (soit 56.9%)
- Les 3 IRIS du Centre Ancien regroupent 9 900 habitants, dont 2 360 issus du QPV (soit 23.8%)

Nom du Quartier Prioritaire	Libellé de l'IRIS	Part de la surface du quartier prioritaire dans l'IRIS
Quartier Sud	Santa Maria	18,6%
	Ponte Prado	5,7%
	Cite Aurore	27,7%
	Paese Novo	23,1%
	Labretto	20,2%
Centre Ancien	Citadelle	57,2%
	Vieux Port	31,2%
	Monserato	9,9%

Evolution de la population entre 1999 et 2010 :

Libellé de l'Iris	Population en 1999	Population en 2010	Evolution population 1999-2010
IRIS "Centre Ancien"	8 222	9 900	20,4%
IRIS "Quartier Sud"	12 728	12 277	-3,5%

Sur cette même période la population de Bastia passait de 37 880 à 43 008 habitants (+13.5%) et celle de l'agglomération de 48 373 à 56 717 habitants (+17.2%).

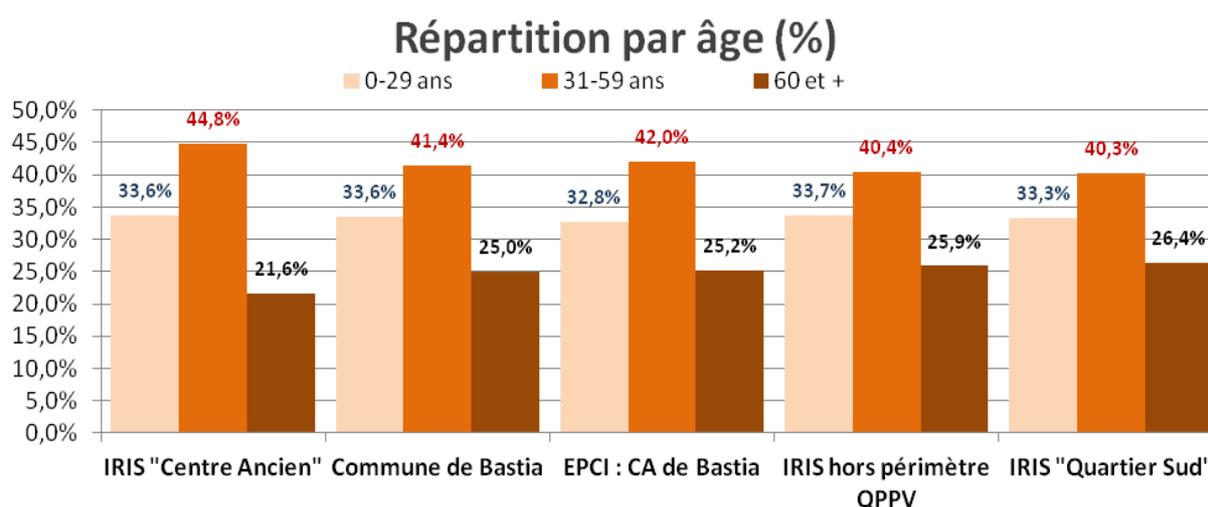
- ➔ Le Centre Ancien a donc connu une forte croissance démographique sur cette période
- ➔ Les Quartiers Sud sont en net recul, phénomène d'autant plus marqué sur l'IRIS de Santa Maria Maddalena qui enregistre -32.9%, mais cet IRIS contenait les immeubles qui ont été démolis dans le cadre du PRU (- 300 logements).

Répartition hommes / femmes :

	Femme	Homme
EPCI : CA de Bastia	52,6%	47,4%
Commune de Bastia	52,9%	47,1%
Centre Ancien	51,2%	48,8%
Quartier Sud	53,3%	46,7%
IRIS hors périmètre	53,5%	46,5%

Quel que soit le territoire considéré, les femmes sont plus nombreuses que les hommes, même si l'écart est moins significatif sur le Centre Ancien.

Répartition par âge :



Le centre ancien se distingue par une proportion plus importante de personnes de 31-59 ans et une proportion plus faible de 60 ans et +.

La répartition dans les quartiers sud est très proche de celle observée sur la Ville ou l'agglomération, même si ces quartiers regroupent désormais la part la plus importante de personnes âgées.

Ménages d'une seule personne :

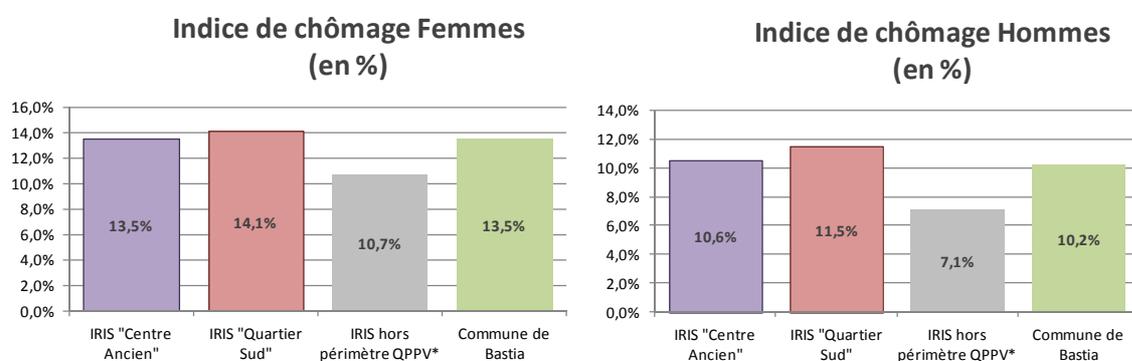
	Part des ménages composés d'une personne seule (en %)	Nombre de ménages	Nombre de personnes seules	Nombre de femmes seules	Nombre de hommes seuls	femmes seules dans les ménages d'une personne	hommes seuls dans les ménages d'une personne
IRIS "Centre Ancien"	26,2%	4 117	1 080	645	436	59,7%	40,4%
IRIS "Quartier Sud"	28,6%	5 254	1 505	1 067	437	70,9%	29,0%
IRIS hors périmètre QPPV	30,0%	9 048	2 716	1 909	808	70,3%	29,7%
Commune de Bastia	28,8%	18 419	5 301	3 621	1 680	68,3%	31,7%
EPCI : CA de Bastia	28,4%	23 987	6 806	4 505	2 301	66,2%	33,8%

La part des ménages composés d'une seule personne n'est pas plus importante dans les QPV que sur le reste de la Ville ou de l'agglomération ; elle est même moindre sur le centre ancien, secteur sur lequel il convient de noter que les hommes seuls sont sur-représentés.

Activité :

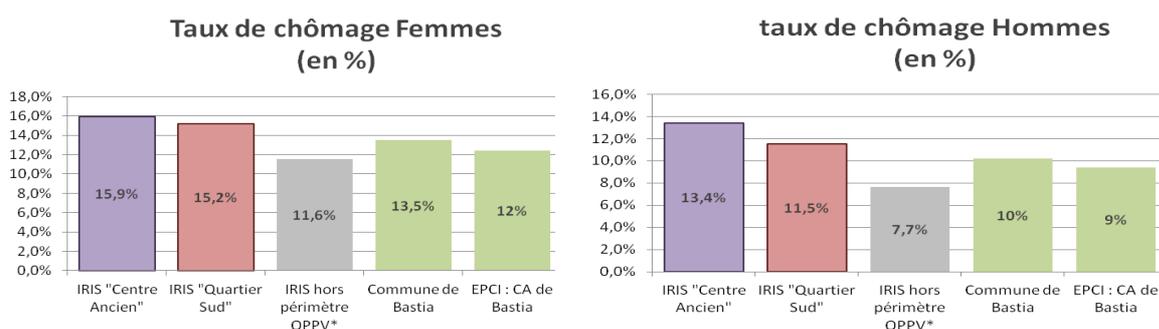
Les données du CGET ne permettent pas de calculer le taux d'activité par tranche d'âge et par sexe, ni le taux d'emploi, ni la part des emplois à temps partiel salariés pour les IRIS « quartiers Sud » et « centre ancien ».

Indice de chômage A, B, C par sexe :



Les indices les plus élevés sont observés dans les quartiers prioritaires.

Taux de chômage :



Des taux de chômage plus élevés dans les QPV et notamment dans le centre ancien ; les femmes davantage touchées que les hommes.

Diplômes et niveau de formation :

Les données du CGET ne permettent pas de calculer la part des diplômés, car le nombre total d'hommes et femmes de 15 ans ou plus ayant achevé leur scolarité, n'est pas connu.

En revanche, les données permettent d'affirmer que la part de non diplômés est supérieure pour l'IRIS Quartiers Sud et la proportion de hauts diplômés est faible pour ce même IRIS.

Santé :

Les données du CGET ne permettent pas de calculer la part des bénéficiaires de la CMUC, car le nombre total d'allocataires n'est pas connu, mais on peut noter que l'IRIS Quartiers Sud représente 40% des bénéficiaires de la CMUC de la Commune, alors qu'il ne représente que 28% de la population.

Le contour des quartiers QPV est très différent de celui des IRIS qui les concernent et cette différence est encore plus prononcée pour les Quartiers Sud. Les données du CGET ne sont donc pas suffisamment ciblées sur les QPV.

Le calcul de certains indicateurs, et encore moins l'analyse fine notamment sexuée, n'est pas toujours possible.

Certaines données ne sont pas disponibles.

Il est donc nécessaire de faire appel à d'autres sources d'informations pour construire le diagnostic du contrat de Ville qui seront abordées dans les paragraphes qui suivent.

3.1.2 Les données de Pôle Emploi

Quartiers Sud :

A fin janvier 2015, 460 demandeurs d'emploi de catégories ABC inscrits à Pôle emploi résident en ZUS à Bastia, soit 15% de l'ensemble des demandeurs de la commune.

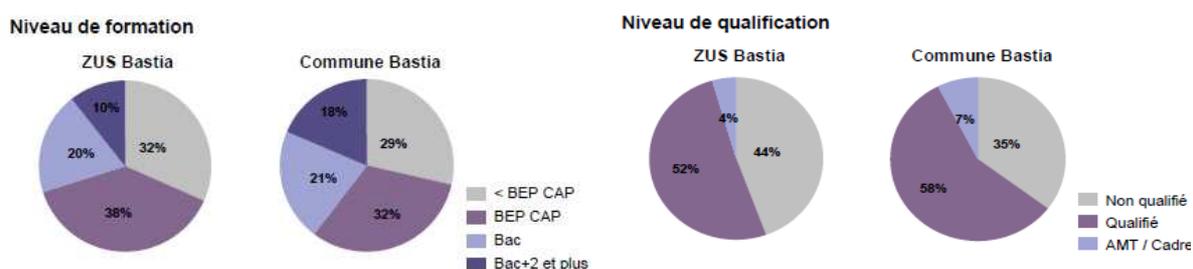
En un an, cette population a augmenté de 15,3% sur la ZUS de Bastia (+15,1% sur la commune de Bastia) ; la population des hommes résidant dans la ZUS parmi les demandeurs d'emploi de catégories A, B, C croît de 28% (celle des femmes augmente de 4,6%) ; les séniors sont particulièrement touchés.

Âge	DEFM ABC	Poids	Evol / 1 an
-25 ans	80	17,4%	15,9%
25 à 49 ans	276	60,1%	4,5%
50 ans et +	103	22,4%	58,5%
Total	459	100,0%	15,3%

DEFM : demandeurs d'emploi en fin de mois.

Les femmes représentent 49,5% des DEFM en ZUS.

30% des DEFM de la ZUS ont un niveau d'étude supérieur ou égal au Bac et 44 % d'entre eux sont non qualifiés



36% sont des chômeurs de longue durée (34% au niveau de la commune).

Les DEFM recherchent en priorité un métier dans l'une des branches suivantes :

- Commerce, vente et grande distribution
- Services à la personne et à la collectivité
- Transport et logistique

Centre Ancien :

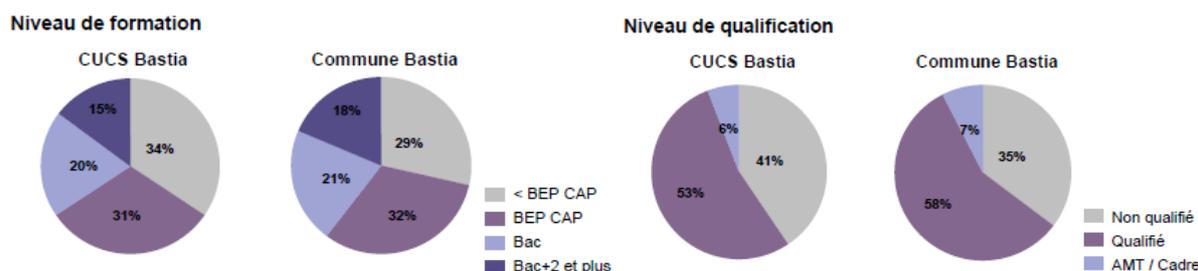
A fin janvier 2015, 840 demandeurs d'emploi de catégories ABC inscrits à Pôle emploi, résident en Centre Ancien à Bastia, soit 27,5% de l'ensemble des demandeurs de la commune.

En un an, cette population a augmenté de 17,5% sur le Centre Ancien de Bastia (+15,1% sur la commune de Bastia) ; en un an, la population des hommes résidant en Centre Ancien parmi les demandeurs d'emploi de catégories A, B, C croît de 24,5% (celle des femmes augmente de 10%) ; les séniors sont particulièrement touchés.

Âge	DEFM ABC	Poids	Evol / 1 an
-25 ans	115	13,7%	15,0%
25 à 49 ans	532	63,4%	10,8%
50 ans et +	192	22,9%	43,3%
Total	839	100,0%	17,5%

Les femmes représentent 45,5% des DEFM en Centre ancien.

35% des DEFM ont un niveau d'étude supérieur ou égal au Bac et 41% d'entre eux sont non qualifiés.



NB : l'appellation CUCS Bastia de ces graphiques correspond au centre ancien.

36% sont des chômeurs de longue durée (34% au niveau de la commune).

Les DEFM recherchent en priorité un métier dans l'une des branches suivantes :

- Services à la personne et à la collectivité
- Construction, bâtiment et travaux publics
- Commerce, vente et grande distribution

Une augmentation du chômage 2014-2015 plus importante dans le Centre Ancien
Les séniors particulièrement touchés par cette augmentation
Des niveaux de formation (Bac et Bac +) des DEFM inférieurs de 4 à 10 points et une proportion de DEFM non qualifiés supérieure de 6 à 9 points dans les quartiers par rapport à ceux de la Ville, phénomènes plus marqués dans les Quartiers Sud.

3.1.3 Les données de la Mission locale :

En avril 2015, la Mission Locale suivait 466 jeunes habitant Bastia dans le cadre d'une demande en insertion (entretien effectué au cours des 5 derniers mois).

254 des jeunes en demande d'insertion (soit 55%) habitent les quartiers prioritaires : parmi eux les hommes sont majoritaires (57%).

La répartition par âge et par sexe de cette population est la suivante :

Jeunes en demande d'insertion par quartiers de la Ville de Bastia											
Quartier	Femmes				Femme Total	Hommes				Homme Total	Nb jeunes
	Mineurs	18-21	22-25	26+		Mineurs	18-21	22-25	26+		
Centre	5	13	4		22	4	12	6	2	24	46
Centre ancien	1	2	3		6		5	4	3	12	18
Citadelle St Joseph	2	4	2		8	2	8	6		16	24
Fango Annonciade		7	7	1	15	1	15	4		20	35
Lupino	3	31	21		55	6	38	29	4	77	132
Montesoro Hors Zus	1	8	10		19		10	8	1	19	38
Montesoro Zus	2	17	9	1	29	2	19	9		30	59
Non renseigné	1	11	7	2	21	3	10	10		23	44
Ouest		7	6		13		5	8		13	26
Paese Novu Hors Zus		1	3		4	1	4	1		6	10
Paese Novu Zus	2	5	4		11		6	4		10	21
Toga Nouveau Port	1	2	5		8			5		5	13
Total général	18	108	81	4	211	19	132	94	10	255	466

Ressources :

- 71% des jeunes en demande d'insertion de Bastia n'ont aucune ressource ; 54% d'entre eux habitent les QPV.
- 17% des jeunes en demande d'insertion de Bastia ont un salaire ; 53% d'entre eux habitent les QPV.

Sur la question des ressources, il n'y a pas de différence significative entre la situation des jeunes en demande d'insertion sur Bastia et la situation parmi eux de ceux qui habitent les QPV

Transports :

Sur les 466 jeunes suivis :

- 208 jeunes ont un permis, dont 111 habitant les QPV (soit 53%)
- 205 n'ont pas de permis, dont 116 habitant les QPV (soit 57%)
- 1 seul a le brevet de sécurité routière

Pour leurs déplacements,

- 175 jeunes utilisent une voiture, un cyclomoteur ou une moto, dont 83 habitent les quartiers sud (47%)
- 257 jeunes utilisent les transports en commun, dont 151 habitent les QPV (59%)

La différence de comportement en termes de déplacement entre les jeunes Bastiais et les jeunes des QPV n'est pas non plus marquée.

En revanche, l'absence de titulaires de brevet de sécurité routière est à souligner (sur Bastia comme dans les QPV).

Hébergement :

Sur les 466 jeunes suivis :

- 385 sont hébergés par des parents ou amis, dont 232 habitent les QPV (60%)
- Seulement 69 ont un logement autonome, dont 21 dans les QPV (30%)
- 21 jeunes (dont 10 en QPV) n'ont pas de logement fixe

L'autonomie des jeunes en matière de logement est peu répandue, et la situation est encore plus critique dans les QPV.

Situation familiale :

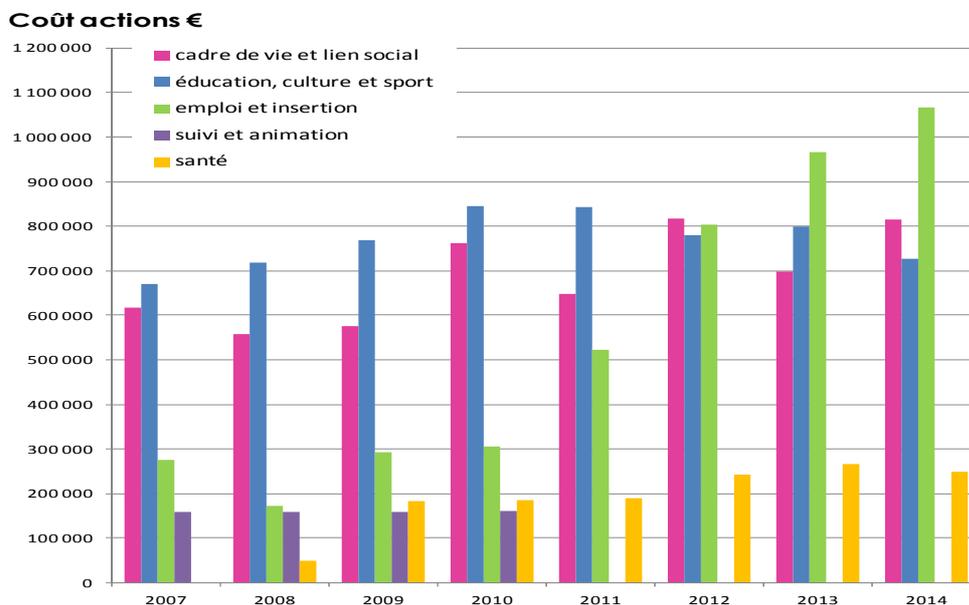
18 jeunes (dont 10 dans les QPV) ont au moins un enfant et auront difficultés à les faire garder s'ils veulent travailler ou se former.

3.2 Le bilan et les enseignements des politiques publiques menées dans le cadre de la politique de la Ville

3.2.1 Le bilan du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2014 :

Durant les 8 années de mise en œuvre du CUCS, les actions réalisées sur les deux quartiers prioritaires n'ont cessé d'augmenter d'année en année ; ainsi, fin 2014 le coût de ces actions s'élevaient à 2.7 M€ (contre 1.7 M€ en 2007) avec des financements spécifiques politique de la Ville mobilisés à hauteur de 600 K€.

Si les actions liées au cadre de vie et lien social et aux politiques éducatives culturelles et sportives (axes 1 et 2 du CUCS) se sont maintenues sur ces 8 années, celles liées au développement économique ont percé à partir de 2011 et ont significativement augmenté les 4 dernières années du CUCS ; les actions en faveur de la santé ont émergé à compter de 2009 et se sont stabilisées grâce à la mise en place de l'Atelier Santé Ville.



Sur les 8 années, près de 200 actions différentes ont été programmées :

- 13 % d'entre elles ont été financées sur les 8 années ; pour l'essentiel il s'agit d'actions « socles », de première nécessité.
- ¼ d'entre elles ont été financées une seule année : pour l'essentiel des actions sportives ou de loisirs.

Il ya donc eu un renouvellement important des actions tout au long de la mise en œuvre du CUCS.

Sur le plan thématique :

- Près de la moitié des actions ont concerné les politiques éducatives culturelles et sportives avec une large prédominance de l'éducatif et du scolaire, une baisse tendancielle des actions en faveur de la culture, une irrégularité des actions liées au sport, et une faible partie de projets liés à la parentalité.
- 1/3 concernent le lien social et cadre de vie : les actions spécifiques au logement sont toutefois peu nombreuses, et celles sur la mémoire des quartiers ont disparu depuis 2012.

- Pour ce qui est de la thématique emploi, l'essentiel des projets conduits relèvent de l'accompagnement, l'information, la mise à niveau ; les thèmes de la création d'emploi, de la mobilité sont beaucoup plus discrets dans les programmations

55 porteurs de projets ont été financés dans le cadre du CUCS : si l'on observe une tendance à la structuration de certaines associations, d'autres en revanche fonctionnent toujours grâce au bénévolat (structures caritatives, jeunes ou fragilisées). Trois associations drainent 50% des crédits politique de la Ville et sont donc à ce titre très ancrées dans les quartiers.

Pour ce qui est du public :

Ces programmations ont visé prioritairement les jeunes et le tout public ; à contrario peu de projets destinés aux personnes âgées, aux femmes ou aux familles sont proposés.

Les actions en matière d'emploi pour les jeunes sont étonnamment peu développées et aucune proposition d'action culturelle sportive ou éducative en direction des demandeurs d'emploi n'a été développée.

3.2.2 Le bilan du Programme de Réussite Educative (PRE) :

Mis en place à partir de 2009, le dispositif portait sur 3 écoles (Charles Andrei dans les quartiers sud et Campanari et Gaudin en Centre Ancien) et sur 2 collèges (Montesoro et Saint –Joseph). Le PRE avait pour objectifs de mettre en œuvre des actions d'accompagnement au profit des élèves de ces établissements et de leurs familles, dans les domaines éducatif, périscolaire, culturel, social ou sanitaire.

Le travail réalisé sur le PRE à ce jour a permis de :

- Mettre en place le dispositif de réussite éducative : mobilisation des partenaires, élaboration des modalités de partenariat, constitution d'une équipe de réussite éducative (recrutement d'un coordonnateur et d'une référente famille), constitution des équipes pluridisciplinaires de soutien
- De proposer des actions d'accompagnement en matière de médiation école-famille, d'accompagnement social, d'accès aux loisirs, d'accès aux soins et de soutien à la parentalité

Les résultats quantitatifs en quelques chiffres :

Année de réalisation	Nombre de parcours individualisés	Nombre de familles accompagnées	Partenaires mobilisés
2010	115	78	41
2011	126	102	40
2012	114	89	38
2013	115	86	39
2014	114	95	37

Les résultats qualitatifs :

A l'issue de ces cinq années de PRE, une implication plus grande des parents en matière éducative, l'amélioration des relations entre la famille et l'école, l'évolution

positive des résultats scolaires pour certains enfants accompagnés, et l'augmentation des inscriptions à des activités de loisir ont été observées.

Les atouts du PRE : dispositif opérationnel et réactif ; identification du dispositif par les partenaires et les familles ; équipes pluridisciplinaires réunies régulièrement

En revanche, le partenariat avec les collègues reste à construire.

3.2.3. Le Bilan de l'Atelier Santé Ville

Suite à la réalisation d'un diagnostic préalable en 2010, la Ville de Bastia a installé en septembre 2013 un Atelier Santé Ville visant la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et se fixant comme priorités : la santé des jeunes et l'accès aux droits.

En un an et demi, l'ASV a permis de travailler plus spécifiquement avec 230 collégiens, 40 jeunes, 15 seniors, 10 femmes (Centre Ancien) et une cinquantaine de personnes – tout public, et de mettre en place des actions sur :

- L'organisation de semaine bleue en partenariat avec l'ARCODECA, la cyberbase des quartiers sud et Unis-cités,
- L'information sur la contraception auprès de mamans ayant une fille présentant une puberté précoce en Centre Ancien,
- La mise en place d'ateliers de cyber-prévention au collège de Montesoro en lien avec la cyberbase,
- L'organisation d'un café numérique sur le thème de la santé une fois par mois à la cyberbase,
- le développement de projets de type pédibus et micro-fleurissement dans le cadre de la GUSP Centre Ancien, en lien avec les médiateurs,
- L'amélioration de l'information et de l'adhésion des habitants aux campagnes de prévention et de dépistage, en partenariat avec la CPAM et les acteurs associatifs,
- La mise en place d'une action avec et pour les jeunes « Ambassadeurs de santé ».
- L'organisation de Goûters-santé en Centre Ancien, menée en lien avec le PRE
- La construction (en cours) d'un agenda santé sur l'année
- Le projet de mise en place d'une formation pour les acteurs associatifs,

La mise en place de l'ASV a révélé les atouts et faiblesses suivants :

Faiblesses et freins :

- aucune donnée sur l'état sanitaire des populations habitant les QPV
- pas d'instance, de temps d'échanges avec les populations sur les problématiques santé
- questions relatives à la santé très peu abordées de manière générale
- très peu d'opérateurs (surtout généralistes) pouvant mener des actions spécifiques en matière de santé (éducation, information, sensibilisation, renoncement aux soins ...).
- peu de structures spécialisées dans les addictions
- difficultés d'accès aux droits et aux soins : ignorance ou méconnaissance des droits, incompréhension, barrière de la langue, difficulté de mobilité géographique notamment entre le centre, saint Antoine et les QS (hôpital)

- peu de communication à destination de la population QPV sur acteurs, dispositifs, actions ... et peu de messages adaptés aux différents publics (jeunes, adultes, personnes immigrées, ...)
- aucune communication sur dispositifs et actions à destination des acteurs associatifs de quartier
- acteurs associatifs peu outillés, formés pour aborder les questions de santé avec leurs usagers
- population vieillissante mais manque de prise en compte de la problématique personnes âgées : malnutrition voire dénutrition, mauvaise hygiène alimentaire, isolement,

Atouts :

- forte attente des acteurs de terrain sur les problématiques de santé
- existence de relais dans les quartiers (associations, clubs sportifs, ...) pouvant développer des actions simples d'information, d'éducation à la santé
- existence de centre de loisirs, d'activités sur le temps ARS permettant la mise en œuvre d'actions éducatives ludiques pour les enfants (6-12 ans) : hygiène alimentaire, hygiène dentaire,
- existence d'une dynamique et d'un travail de réseau amorcés par la coordinatrice de l'ASV avec les associations, dispositifs (PRE, GUSP, ...) et institutions notamment CPAM
- existence de démarches GUSP : passerelles, articulation à créer pour suivi des personnes avec troubles psy dont les comportements peuvent porter atteinte à la tranquillité publique, aménagement urbain adapté aux publics des QPV (notamment personnes âgées).
- mise en place de conseils de quartier et de conseils citoyens qui faciliteront la mobilisation du public

Par ailleurs, depuis mi 2014 la Ville a lancé l'élaboration d'un Contrat Local de Santé, signé début juillet 2015.

La problématique de la santé et de l'accès aux soins dans les quartiers prioritaires sera traitée de manière spécifique dans ce contrat afin de poursuivre le travail engagé dans le cadre de l'Atelier Santé Ville et d'encourager des actions ciblées sur ces territoires. Ce point est développé dans le paragraphe relatif aux enjeux et orientations du pilier cohésion sociale.

3.2.4 Le Programme de Rénovation Urbaine des Quartiers Sud

Les Quartiers Sud ont bénéficié d'un programme de rénovation urbaine (PRU) conventionné avec l'ANRU et l'ensemble des partenaires en juillet 2006. Ce programme visait plus de 30 % de la population bastiaise de la Zone Urbaine Sensible (en bleu), mais l'essentiel de ses actions étaient concentré sur le cœur des Quartiers Sud, le Quartier Aurore (en rouge).



Le PRU Quartiers Sud avait pour principaux objectifs de :

- Désenclaver les Quartiers Sud et renforcer leur attractivité
- Faire des Quartiers Sud un pôle urbain secondaire
- Requalifier le quartier Aurore par le biais d'une restructuration urbaine en profondeur et d'une recomposition sociale, assurer sa mutation d'une cité, en quartier.
- Repositionner le quartier Aurore en lui conférant un rôle de polarité au sein des Quartiers Sud et en le dotant de l'ensemble des fonctions urbaines.

Bilan rapide du PRU : avancement, enseignements et suite à donner.

En premier lieu, le PRU a permis de constituer à la Ville une équipe projet, de sceller un partenariat fort et d'impulser et faire perdurer un travail en transversalité ; au-delà de cela, c'est aussi une méthodologie et des outils qui ont été créés, partagés et coproduits, mais surtout une approche articulée et combinée des dispositifs urbains et sociaux.

L'avancement « physique » du programme

- Début mai 2015, en termes d'engagements financiers le taux d'avancement général du PRU, est de 74 %.
- Les 44 opérations sont toutes engagées, et 23 d'entre elles sont soldées.

Le Plan Stratégique Local des Quartiers Sud lancé mi-2014, a également permis de mettre en évidence les éléments de diagnostic suivants sur les apports du PRU :

- ➔ Une amélioration de l'image des quartiers Sud, avec des changements majeurs qui modifient la physionomie du quartier (démolitions de la grande barre et de l'école), aménagements d'espaces publics et petits équipements qui renforcent les aménités urbaines du secteur, opérations de réhabilitations et de résidentialisations qui rendent lisibles les domanialités et participent à un mieux vivre. Le PRU est également un levier qui a permis de faire évoluer les formes urbaines sur le quartier, une évolution vers la mixité fonctionnelle et d'un quartier plus ouvert.



- La construction d'un cœur de quartier : avec 66 logements locatifs sociaux, 800m² de commerces, et une place publique de qualité, le PRU crée une véritable centralité directement liée aux équipements structurants



- Une diffusion du logement social hors site et une diversification sur Aurore : 152 logements locatifs seront reconstruits hors site (dont 110 sur le secteur Sud et 52 sur la commune limitrophe) ; 38 logements en promotion privée sur site ont d'ores et déjà été livrés ; devraient s'ensuivre les 55 logements privés, 70 logements intermédiaires et 36 logements en accession sociale.

Toutefois les reconstructions ont pris du retard du fait notamment d'importants problèmes hydrogéologiques sur le site, et il convient de maintenir une pression pour qu'elles aboutissent au plus vite : un travail fin préparatoire à l'arrivée de « nouveaux habitants » sur Aurore est à engager pour réussir au mieux le « brassage » social que vise le PRU.

- L'existence d'un pôle de lien et de vie sociale sur le quartier Aurore : la maison de quartier où est installée l'équipe de cohésion sociale, la salle polyvalente et le boulodrome constituent un ensemble attractif et vivant sur le secteur. Il traduit concrètement l'articulation renouvellement urbain / cohésion sociale voulue par la Ville. La réalisation d'un travail de mémoire au travers de la mission de lien social, opération du PRU cofinancée ANRU / ACSé, est un plus dans le projet et permet d'avoir une trace du passé, d'exprimer et faire valoir une mémoire collective, et de faire ressortir les identités du quartier.
- La nécessité de « garder le cap et la dynamique » pour terminer le PRU : la mise en service du centre culturel (sept 2015) représente un enjeu social fort en ce sens qu'elle devra permettre de développer l'accès à la culture pour ceux qui en sont le plus éloignés, tout en ouvrant le quartier à de nouveaux visiteurs. Il s'agira également de concrétiser le projet de centre des sciences, non pas tant sur le plan architectural, mais surtout sur l'approche du « contenu » avec un projet éducatif et scientifique qui devra s'inscrire dans une démarche d'égalité des chances, et de non-discrimination. Il convient aussi de terminer les aménagements pour traiter les espaces qui aujourd'hui encore renvoient une image de « délaissés », et pour répondre aux besoins fonctionnels du site (places, parkings, ...).
- Le diagnostic a également mis en exergue les limites du PRU : des vulnérabilités et potentialités ont été identifiées au delà du périmètre du PRU et méritent d'être traitées. Le PRU seul, ne peut suffire à la restructuration urbaine de l'ensemble des quartiers sud et des opérations connexes et complémentaires doivent être entreprises :

- o Certaines résidences sont fragiles et vulnérables et fonctionnent dans des logiques d'isolement relatif, c'est le cas des cités des lacs, des monts et des arbres notamment, mais aussi sur le plan de l'occupation sociale de la résidence Charles Rocchi. De même les « franges » du PRU doivent faire l'objet d'une attention particulière, qu'il s'agisse de copropriétés dégradées, la qualité et l'entretien d'espaces publics, la présence humaine sur le terrain, ...
- o Un maillage entre les différents quartiers est nécessaire : les déplacements (piétons, automobiles, transports en commun) doivent être pensés à une échelle plus large
- o La nécessaire réinscription des quartiers sud dans la dynamique de l'agglomération

Les Quartiers Sud apparaissent comme une force du territoire intercommunal : 12 000 habitants, offre commerciale de proximité intéressante, équipements structurants nombreux, coût des logements moindre, mémoire des quartiers, patrimoine naturel et paysager de qualité (vue, site, couvert végétal, littoral, ...).

Toutefois :

- Sur le plan urbain : les interventions prévues au PRU doivent être menées à terme et des secteurs sont encore à traiter (cité des Lacs, des arbres et des monts) ;
- La population reste marquée par une certaine fragilité sociale
- Les actions d'accompagnement (GUSP, actions du tissu associatif, ...) doivent être soutenues et étendues et peuvent constituer un levier pour diffuser les résultats positifs du PRU à l'ensemble des Quartiers Sud, apparaît comme une nécessité au niveau urbain, économique et social.
- Les questions de déplacements, d'accès aux quartiers, de peuplement et du développement économique doivent être considérées et traitées à une échelle plus large

PRU et relogements :

La démolition de la grande barre (144 logements) dans le cadre du PRU a donné lieu à la mise en place d'un dispositif spécifique. Celui-ci a été scellé au travers d'une charte de relogement et d'une convention inter-bailleurs en 2007.

La charte de relogement précisait les personnes concernées par le relogement, le principe de priorité, les modalités de consultation des occupants des logements voués à la démolition, l'organisation des relogements, les conditions pratiques du relogement, les modalités de gestion et d'entretien du patrimoine en attente de démolition, les conditions de suivi partenarial et d'évaluation.

La convention inter bailleurs portait, de manière quantitative et prévisionnelle, sur le nombre de familles relogées par chaque bailleur, le mode de communication entre la cellule de relogement et les bailleurs, les principes de priorité et de réservation des contingents.

Ces dispositifs ont été complexes à mettre en œuvre mais ont eu le mérite de poser les bases d'un travail de coopération entre bailleurs avec un objectif commun précis et de déterminer des modalités opérationnelles du relogement.

Le relogement a été l'occasion de confirmer l'attachement des habitants à leur quartier, leur « enracinement » malgré la dégradation des conditions de vie (logement, emploi, ...) et des relations sociales (tensions, délinquance, incivilités).

Ce processus a permis de reloger les familles parmi les plus modestes et le bilan est globalement positif.

Pourtant, des problèmes subsistent et doivent être pris en compte :

- La réflexion sur la stratégie de peuplement du quartier et sur l'intégration de nouvelles populations sur le site sociale reste à mener, mais doit être portée à une échelle intercommunale
- Un accompagnement social post – relogement serait pertinent en accompagnement de ces programmes.

PRU et insertion par l'économique :

Le Plan local d'application de la charte d'insertion (dispositif appliqué depuis début 2007) a été signé en 2007 et concernent les travaux du PRU réalisés par les maîtres d'ouvrage publics. Il a été prolongé en 2013 jusqu'à la fin des chantiers du PRU.

En mars 2015, le bilan suivant pouvait être dressé :

- Un dispositif de suivi et d'animation de cette clause a été mis en place et a été cofinancé dans le cadre du CUCS : il s'agit du dispositif opérationnel de la mission d'insertion (DOMI) qui est animé par la Mission Locale
- Heures dues : 63.500 / Heures déjà réalisées : 79.000
- Signature de 90 contrats de travail dont 18 CDI, 43 CDD, 15 contrats en interim, 9 contrats d'apprentissage et 5 autres contrats (GEIQ – contrat pro)
- 66 personnes ont bénéficié de ces 90 contrats
- Les bénéficiaires sont quasi exclusivement des hommes : seule une femme à ce jour, a bénéficié d'un contrat, et 84 % des bénéficiaires ont entre 17 et 26 ans.

S'il est aujourd'hui accepté et maîtrisé par les maîtres d'ouvrage et les entreprises et que l'appui de la Mission Locale via le DOMI est un atout incontestable du dispositif, il est nécessaire, d'ici à la clôture du PRU, de poursuivre les efforts engagés, de maintenir le dispositif de suivi de l'insertion, d'essayer d'élargir le champ des bénéficiaires aux femmes et aux seniors, et de réaliser des embauches dans le domaine de la GUSP.

PRU et Gestion Urbaine et Sociale de Proximité dans les Quartiers Sud

Enclenchée dès 2003, cette démarche produit aujourd'hui des résultats visibles et reconnus et peut mettre à son actif les acquis suivants :

- Territorialisation de l'action publique et présence de proximité à partir de la Maison des Quartiers Sud : l'animation, la gestion et le suivi du dispositif sont assurés par l'équipe de cohésion sociale des Quartiers Sud, une veille sociale commune entre l'équipe de cohésion sociale et le club de prévention LEIA a été organisée ;
- Constitution, structuration et formalisation d'un réseau dynamique d'acteurs : l'animation et le suivi du dispositif sont assurés par la ville, le partenariat avec les bailleurs sociaux est stabilisé, les partenaires institutionnels ont trouvé leur place ;
- Renforcement du partenariat : l'État, la Communauté d'Agglomération de Bastia, le service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le club de prévention LEIA, la police nationale, les services techniques de la ville sont associés de manière systématique au dispositif ;
- Construction d'outils et de modes d'intervention et d'analyse communs ;

- Amorce d'un processus d'informations régulières et de concertation avec les habitants ;
- Travail sur les modalités de mobilisation d'un collectif d'habitants notamment au travers du tissu associatif présent dans les Quartiers Sud ;
- Dialogue régulier avec les habitants, sur les espaces extérieurs et à partir de la Maison des Quartiers Sud;
- Organisation de la GUSP chantier notamment avec l'OPH2B dans le cadre de l'opération de résidentialisation et de réhabilitation du PRU;
- Mise en œuvre d'actions spécifiques de développement liées à l'amélioration du cadre de vie :
- Analyse commune avec la DGST notamment sur la qualité, les modes de gestion et de suivi des espaces extérieurs.

Tous les partenaires soulignent l'impact de la démarche au niveau de la coopération entre les différentes institutions. La GUSP a contribué à étendre le fonctionnement en mode projet initié dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine.

L'analyse rapide des signalements effectués dans le cadre de cette démarche montre que :

- Depuis 2-3 ans, les signalements liés aux véhicules ou au domaine public sont en proportion relativement stable sur l'ensemble des signalements
- Les signalements concernant les encombrants, nuisances de chantier et surtout les troubles de voisinage augmentent en revanche plus sensiblement d'année en année.
- Peu de signalements concernent des actes de délinquance mais il est probable qu'ils puissent échapper à la GUSP
- Depuis 2012, en moyenne 2 faits sur 3 sont résolus (contre 1 sur 2 auparavant).
- La plupart des faits non résolus concerne les problématiques de troubles de voisinage, qui nécessitent très souvent des approches plus longues, plus complexes

Sur le plan du lien social et de la vie quotidienne, un manque d'activités liées aux loisirs, au lien social et à l'animation persiste et ce malgré l'offre associative soutenue par le CUCS ; la fin de la Mission de Lien Social amplifie ce phénomène. Des rendez-vous existent cependant et permettent de créer une offre d'animation de qualité dans laquelle s'impliquent ou participent les habitants (fête de la Saint-Jean, fête de la musique, semaine « espace dans ma Ville », ...)

Le secteur de Paese Novu est plus dynamique sur ces thèmes de lien social et d'animation, grâce aux activités du Centre Social.

Compte tenu du calendrier du PRU, il conviendra de poursuivre un travail important en matière de GUSP de chantier jusqu'en 2018, et de mener au bout le travail de redéfinition des domanialités.

Malgré les points positifs de la GUSP, il convient de signaler que les dysfonctionnements relevant de la collecte des ordures ménagères, du tri, de l'entretien et du nettoyage demeurent malgré une nette amélioration depuis 2012. Les signalements liés aux « conflits de voisinage » ou plus largement aux problèmes relationnels, de comportements, ... sont de plus en plus fréquents et révèlent la complexité d'intervenir dans ce domaine, et la nécessité de repenser le travail social sur site.

Il convient donc de continuer à soutenir les projets sur l'animation et le lien social dans le cadre de la politique de la Ville, mais aussi de développer l'offre des services de droit commun (culture, loisirs).

Enfin l'implication des habitants reste une étape importante à construire en matière de GUSP, notamment via les conseils de quartiers et conseils citoyens.

3.2.5 Les programmes du Centre Ancien



Le Centre Ancien de Bastia fait l'objet d'un projet global, articulant les problématiques urbaines, sociales et économiques, et les dispositifs incitatifs relevant d'initiatives privées, d'une part, et des politiques publiques, d'autre part.



Concrètement sont mis en œuvre sur ce territoire :

Deux opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI) : une opération sur l'îlot Letteron qui a permis de traiter 7 immeubles insalubres irrémédiables, dont la phase de démolition s'est achevée mi-2012 ; une seconde sur l'îlot Pontetto, dont les travaux de déconstruction des 3 immeubles concernés seront achevés au 2nd semestre 2015.

Ilot RHI	Démolition / déconstruction	Reconstructions
Letteron	7 immeubles / 38 logts, dont 18 occupés	30 locatifs sociaux
Pontetto	3 immeubles / 22 logts dont 13 occupés	14 locatifs sociaux 3 logements en accession libre

La phase suivante de ces opérations de RHI consiste donc pour la Ville à céder les terrains aux opérateurs logement pour réaliser les 47 logements prévus.

Au - delà de la construction, un travail fin d'accompagnement social visant la mixité intra-immeuble et l'insertion réussie des ménages qui occuperont ces nouveaux logements est à mener.

Des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) :

La Ville de Bastia s'est engagée depuis de nombreuses années dans une politique active de valorisation de son bâti ancien. La sauvegarde du riche patrimoine, l'amélioration du cadre de vie des habitants, le maintien des personnes âgées à leur domicile, le renforcement de l'offre locative privée, la lutte contre l'habitat indigne sont autant de priorités d'intervention.

Des OPAH ont été mises en œuvre depuis les années 90 pour atteindre ces objectifs, d'abord sur des secteurs d'intervention limités puis, en 2001, sur l'ensemble du Centre Ancien. En 2008, l'OPAH Renouvellement Urbain (OPAH RU) du Centre Ancien a été renforcée par une OPAH Copropriétés Dégradées (OPAH CD) concernant 31 immeubles du périmètre. Les OPAH se sont ainsi succédé depuis 1991 :

- 1991 – 1994 : OPAH Citadelle
- 1993 – 1996 : OPAH Saint Charles – Saint Jean
- 1995 – 1997 : OPAH Vieux Port – Marché
- 2001 – 2006 : OPAH ensemble du périmètre du Centre Ancien
- 2007 : Programme d'Intérêt Général sur l'ensemble du Centre Ancien
- 2008 – 2013 : OPAH RU sur l'ensemble du périmètre du Centre Ancien et OPAH Copropriétés Dégradées sur 31 immeubles ciblés

Sur l'ensemble de cette période, 323 immeubles ont fait l'objet d'une réhabilitation partielle ou complète et 529 logements ont été rénovés permettant la remise sur le marché de 197 logements vacants.

Cependant, on constate:

- des résultats différenciés selon les îlots : si les secteurs de Gaudin-Letteron et Saint Joseph ont été très nettement améliorés, ceux du Marché ou du Pontetto n'ont que très peu bougé et concentrent de nombreux immeubles très dégradés.
- de graves problèmes persistent : la dégradation des parties communes engendrent des situations de péril pour leurs occupants et les riverains, de nombreuses copropriétés ne sont pas organisées, l'habitat indigne perdure et les marchands de sommeil restent actifs
- une forte tension du marché immobilier : taux de vacance faible, prix de vente et loyers très élevés

- une diminution de la proportion de propriétaires occupants et des niveaux de revenus, bien qu'en progression, toujours nettement inférieurs à la moyenne bastiaise
- un potentiel de réhabilitation qui reste très fort en termes de copropriétés : 124 immeubles dégradés n'ayant jamais engagé de travaux et 53 ayant d'ores et déjà programmé une phase de travaux complémentaire

La Ville a donc décidé d'engager deux nouvelles OPAH pour la période 2015-2020 :

- une OPAH Renouvellement Urbain sur l'ensemble du périmètre du Centre Ancien (25 ha), secteur englobant mais plus large que celui du QPV.
- une OPAH Copropriétés Dégradées sur 26 immeubles identifiés affectés de pathologies lourdes, dont 15 situés en QPV.

Les enjeux de ces deux nouvelles OPAH sont :

- Accompagner et amplifier les actions mises en œuvre au titre du PRQAD et des RHI en ciblant le traitement des copropriétés sur Gaudin Letteron, le Pontetto et le Marché
- Accélérer le traitement de l'habitat indigne en étroite interaction avec les acteurs publics pour le volet coercitif notamment au travers du nouveau pôle départemental de LHI,
- Maintenir les populations modestes dans le quartier en aidant les propriétaires occupants à faibles revenus à améliorer leur logement et en créant une offre locative de qualité à loyers maîtrisés
- Plus généralement, participer à l'amélioration du cadre de vie, au renforcement de l'attractivité de tous les quartiers du Centre Ancien et à son ouverture au développement touristique

Les objectifs qualitatifs suivants ont été validés :

- Poursuivre la réhabilitation du Centre Ancien de Bastia, de manière qualitative et visible,
- Agir sur les points de blocage identifiés lors de la précédente OPAH notamment en ce qui concerne les copropriétés réfractaires, dégradées et présentant un danger,
- Poursuivre et renforcer la lutte contre l'habitat indigne en interaction étroite avec le pôle départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI),
- Cibler le traitement des copropriétés en lien avec les secteurs bénéficiant des projets et aménagements du PRQAD et des RHI : Gaudin-Letteron, Pontetto et Marché
- Poursuivre l'accompagnement des réhabilitations des parties communes ainsi que des logements en aidant tous les ménages modestes, propriétaires et locataires
- Créer une offre locative de qualité à loyers maîtrisés
- Organiser et réhabiliter les copropriétés dégradées : poursuivre les actions engagées lors des précédentes opérations et également veiller à éviter le basculement de copropriétés fragiles
- Maintenir les propriétaires occupants modestes dans le quartier en aidant notamment à l'adaptation des logements des personnes âgées.
- Valoriser le patrimoine architectural de la Ville
- Agir pour le développement durable en luttant contre la précarité énergétique et en veillant à la qualité des réhabilitations dans un souci de respect de l'environnement et de valorisation de l'écologie urbaine.

Les objectifs quantitatifs de ces OPAH sont :

Pour l'OPAH Renouveau Urbain :

- 65 immeubles pour les parties communes (soit 450 logements)
- 105 logements en parties privatives (75 propriétaires occupants et 30 locatifs loyers maîtrisés)

Pour l'OPAH Copropriétés Dégradées:

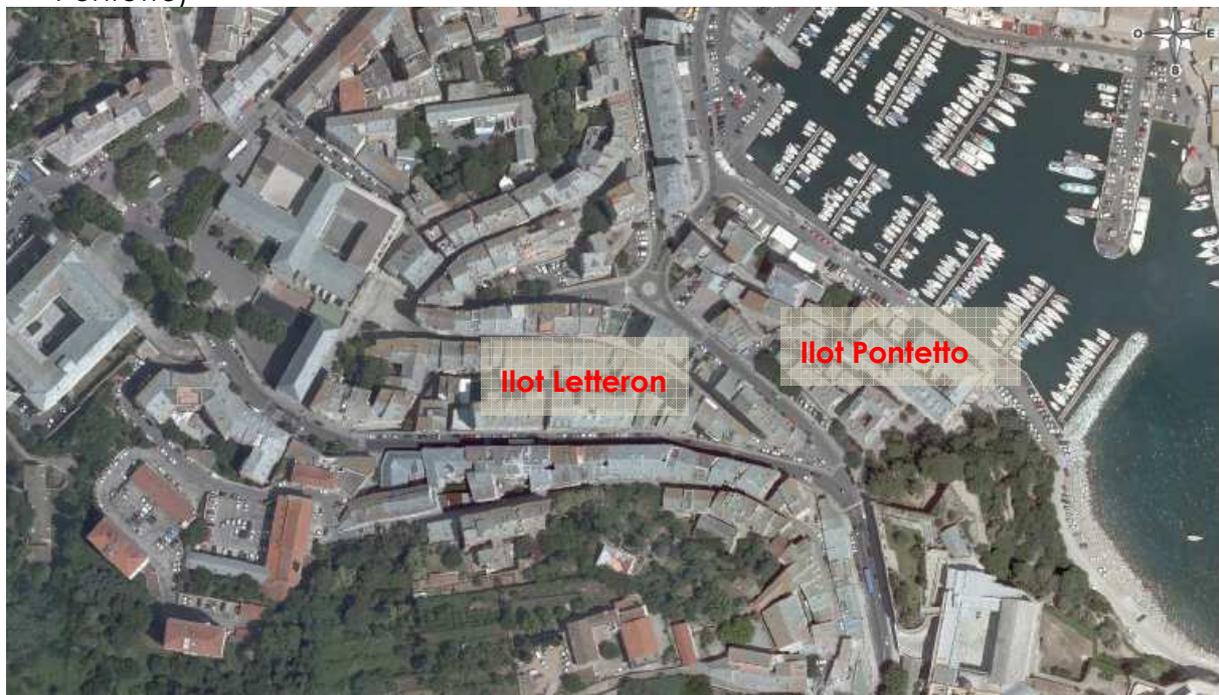
- 26 immeubles pour les parties communes (soit 231 logements)
- 45 logements en parties privatives (20 propriétaires occupants et 25 locatifs loyers maîtrisés)

Un programme de requalification des quartiers anciens dégradés (PRQAD) : conventionné avec l'ANRU, qui vise l'amélioration durable des conditions de vie des populations du périmètre et l'impulsion d'une dynamique urbaine, sociale et économique. Il prévoit en œuvre

- le maintien de la population sur place, l'amélioration de ses conditions de vie, et l'ouverture du quartier à de nouveaux habitants,
- la mise aux normes, réhabilitation ou création de logements, dans un souci de diversification et de réponse aux besoins,
- la requalification ou création d'espaces publics, voiries, trottoirs, réseaux ;
- l'amélioration de la circulation piétonne et automobile, la rationalisation du stationnement ;
- la dynamisation de l'activité économique ;
- l'insertion et l'accompagnement des ménages,
- la mise en valeur du patrimoine.

Le PRQAD est constitué d'une vingtaine d'opérations, dont :

- 2 opérations de requalification d'îlots d'habitat dégradés (îlots Letteron et Pontetto)



- des opérations d'aménagement : il s'agit de réaliser des aménagements urbains de qualité : places publiques, liaisons douces, requalification de voirie et cheminements piétons, ...

- des opérations d'équipements et notamment la création d'un parc de stationnement (environ 300 places) avec le réaménagement des cours de l'école Gaudin et du collège,
- 1 opération d'aménagement d'espaces commerciaux et artisanaux : création de locaux destinés à l'activité économique
- Des opérations d'ingénierie : réalisation d'études, expertises et missions d'ingénierie, et mise à disposition d'une équipe de projet dédiée.

Le PRQAD prévoit aussi la réalisation d'actions d'accompagnement concernant le relogement, l'insertion par l'économique et la gestion urbaine et sociale de proximité.

Le travail mené sur le PRQAD devrait permettre la réalisation du programme de logements suivant :

Ilot PRQAD	Démolition / déconstruction	Reconstructions
Letteron	Local commercial / 3 immeubles du sinistre (soit 13 logements)	7 locatifs sociaux 10 logements en accession sociale
Pontetto	2 immeubles / 32 logts dont 24 occupés	Environ 40 à 43 logements

Avancement du PRQAD :

Ce programme contractualisé en mai 2012 avec l'ANRU et ses partenaires, a été réinterrogé au second trimestre 2014 dans le but de rétablir un dialogue avec la population qui, pour partie, avait fait part de son opposition au projet, et de donner une place accrue à la préservation du patrimoine. L'intervention publique n'est aucunement remise en cause mais les modifications envisagées devront faire l'objet d'un avenant avec l'ANRU au second semestre 2015.

Début mai 2015, en termes d'engagements financiers le taux d'avancement général du PRQAD, est de 19 %.

Sur les 19 opérations du programme, 8 sont engagées et une est soldée.

A la mi-2015 : la requalification de l'îlot Letteron étroitement liée à l'opération de RHI précitée est déjà bien avancée, et le traitement des rues de la Miséricorde et de l'espace de Vattalapesca sont achevés.

Relogement et PRQAD :

Un travail fin sur le relogement sera à opérer dans le cadre du PRQAD : il portera sur les familles à déloger temporairement et la gestion de leur retour sur site, mais aussi sur l'accueil de nouveaux habitants, afin de préparer et réussir au mieux leur intégration.

Il est d'ores et déjà prévu de mettre en place une convention / charte de relogement, engagement scellé dans le cadre de la convention PRQAD.

Un travail d'accompagnement social pré et post relogement sera à mener tant sur l'approche individuelle que sur le plan collectif.

PRQAD et insertion par l'économique :

Le Plan local d'application de la charte d'insertion a été signé en 2013 : il concerne les travaux du PRQAD réalisés par les maîtres d'ouvrage publics, et depuis sa mise en œuvre, il est animé via le DOMI par la Mission Locale (comme pour le PRU).

En mars 2015, le bilan quantitatif suivant est dressé :

- Heures dues au total sur l'ensemble du PRQAD : 18 450 h
- Heures déjà réalisées : 3 600 h

9 contrats de travail pour 8 bénéficiaires ont déjà été établis. Sur les 8 bénéficiaires : 2 ont moins de 25 ans, 2 ont entre 36 et 39 ans et 4 ont entre 40 et 55 ans.

PRQAD et GUSP Centre Ancien :

Le PRQAD prévoyait dans sa partie ingénierie la réalisation d'une étude visant la définition de la démarche de GUSP sur le Centre Ancien ; cette mission a été menée à bien et a permis d'établir et de signer en décembre 2014 une convention.

Au delà du conventionnement, la méthode de travail a été définie, la mobilisation des partenaires effectuée et les instances clairement définies : COPIL, Comité Partenarial de Coordination, ateliers de maîtres d'usage et groupes thématiques.

De plus, l'équipe de cohésion sociale réalise quotidiennement un travail de veille sociale et technique sur le quartier et effectue en moyenne environ 200 signalements par an dont 80 % lesquels concernent des questions d'encombrants – dégradation ou épaves. 80% des signalements effectués sont résolus.

Toutefois il convient pour les années à venir

- De poursuivre et amplifier la veille sociale et la médiation, et notamment de pouvoir identifier les situations qui échappent aujourd'hui aux signalements
- De Faire vivre la convention : mobilisation des partenaires, organisation et tenue des différentes instances, ...
- De Lancer les groupes de travail afin de concrétiser certaines actions du programme GUSP.
- De mobiliser les habitants et acteurs du quartier et de les impliquer dans le dispositif GUSP

Le contrat de ville permettra à ce titre de tisser des passerelles entre les différents dispositifs et de pouvoir articuler autour de ce dispositif des initiatives économiques, urbaines et sociales.

3.2.6 La marche exploratoire des femmes :

La Ville de Bastia en lien et avec le soutien de l'Etat s'est positionnée auprès du Secrétariat d'Etat à la Politique de la Ville et du Secrétariat d'Etat aux Droits des Femmes pour réaliser sur son territoire une marche exploratoire des femmes et a été retenue, avec 10 autres villes en France, pour mettre en œuvre cette marche dans les Quartiers Sud.

Ces marches ont pour objectif de renforcer l'appropriation de l'espace public par les femmes, la participation des habitantes à l'amélioration de leur cadre de vie et d'agir pour la sécurité et la liberté des femmes dans l'espace public.

Ces enquêtes de terrain faites par les habitantes constituent un véritable « diagnostic en marchant » réalisé par de petits groupes de femmes.

Ce processus participatif permet d'identifier sur le terrain les causes sociales, environnementales, urbanistiques... de l'insécurité et des violences envers les femmes et, de faire des propositions aux institutions (Etat – Ville – Bailleurs...) pour que les femmes puissent circuler librement et se sentent en sécurité au quotidien.

Le travail sur les Quartiers Sud a débuté en décembre 2014 et a consisté à :

- identifier et mobiliser des habitantes – marcheuses en s'appuyant sur les acteurs locaux et les équipes de terrain,
- expliquer la méthode aux marcheuses et définir avec elles les parcours, le calendrier, les rôles de chacune dans la marche,
- réaliser les marches, en prenant soin de débriefer, de s'écouter et de restituer.

La restitution a eu lieu le 2 juin 2015.

12 marcheuses, âgées de 16 à 86 ans, issues des deux quartiers prioritaires, ont ainsi marché, accompagnées par la déléguée du Préfet dans les quartiers, 4 représentantes d'associations (adultes-relais), et une médiatrice sociale.

Les marcheuses se sont réunies 10 fois et ont choisi de marcher le 9 février sur le quartier Aurore et le 19 février 2015 à la Cité des Monts et des Arbres.

Cette expérience, riche de sens, a permis de mettre en exergue des dysfonctionnements et les propositions suivantes :

Des problèmes de propreté : encombrants, poubelles, tags, autres déchets. Pour les résorber les marcheuses proposent :

- d'améliorer la communication : information sur la répartition des compétences entre la ville et la CAB en matière d'hygiène et de traitement, sur les horaires et modalités de dépôt et collecte, mise en place de panneaux, d'ffichettes, ...
- de mettre en place des actions avec des jeunes des quartiers pour graffer des murs ou des locaux, ou réaliser des fresques
- d'apprendre les bons gestes en matière de tri et de déchets dans les écoles et faire le lien avec les parents
- de revoir la conception ou la localisation des locaux poubelles sur certains sites
- d'envisager d'avoir recours à la répression

Des difficultés de déplacement : à certains endroits, pas de limitation de vitesse, manque de parking, stationnements anarchiques, absence ou insuffisance de bus, accès à l'école C. Andreï difficile pour les transports scolaires, problèmes d'accessibilité (escaliers / trottoirs). Pour y remédier, les marcheuses proposent de :

- limiter la vitesse de circulation
- prévoir un emplacement réservé au bus scolaire sur la place du triangle
- avoir recours à la répression : interventions de la police municipale et de la fourrière.
- améliorer la matérialisation des arrêts de bus (abribus, signalétique...)
- diffuser les plans/guides au format « papier » à jour dans les bureaux de tabac et lieux de vente des tickets de bus
- créer une application mobile pour informer les usagers des circuits et des horaires

Une **ambiance plutôt agréable** (espaces verts, commerces, vue sur la mer, accès sécurisé, mais peu de femmes dans le quartier en journée et **quelques endroits anxigènes** (Bât 12 – Bât 38 – derrière l'école).

De nombreux espaces ont été réhabilités de façon satisfaisante mais certaines liaisons entre ces espaces sont mal entretenues ou ne sont pas réalisées et renvoient une image peu valorisante (exemple, sous le bâtiment 13, derrière l'école C. Andreï, les alentours des bâtiments 7 et 9). Les marcheuses avancent les solutions suivantes ;

- Créer une continuité cohérente et des liaisons pour éviter les terrains vagues et les espaces « squattés ».
- Améliorer les éclairages publics
- Etre vigilants pour la maintenance des appliques murales d'entrées d'immeubles
- Réhabiliter les trottoirs, matérialiser les places de stationnement, embellir et rénover les bâtiments autour de la place du commerce.

La question de **la sécurité dans les lieux publics** a été abordée plus difficilement. La majorité des femmes n'a d'abord pas évoqué de sentiment d'insécurité lors des marches ; la « répartition » des femmes et des hommes tout au long du parcours, les sollicitations ou agressions verbales auxquelles elles sont habituées ne semblait pas leur poser de problème particulier.

Globalement elles ne se sentent pas ou peu en danger sur le quartier, mais c'est probablement parce qu'elles ont mis en place des stratégies de contournement et d'évitement.

A partir du diagnostic posé par les femmes et des propositions qu'elles ont émises, des interventions de l'état, des collectivités, bailleurs ou autres partenaires vont être programmées : selon les sujets, les réponses seront apportées à court, moyen ou plus long terme.

Cette expérience très enrichissante, tant pour les femmes que pour les institutionnels ou acteurs de terrain, va être reproduite sur le Centre Ancien et sur le quartier en veille active.

Des passerelles seront naturellement tissées avec les démarches de conseils de quartier et conseils citoyens.

3. 3 Les autres données

3.3.1 L'enquête du CRIJ 2014 :

Lors de l'appel à projets CUCS 2014, le CRIJ a proposé de réaliser une enquête destinée à cerner des actions de prévention adaptées en direction des jeunes dans le domaine de la santé. Cette action a été retenue et soutenue par la Ville. L'enquête a porté sur : le cadre de vie du jeune, la scolarité, la famille, les loisirs, la santé, l'alimentation, les consommations (alcool, tabac, drogue), les difficultés rencontrées.

665 jeunes âgés de 14 à 25 ans ont été interrogés (dont 50.1% de sexe masculin). Sur ces 665 jeunes, 519 jeunes habitent Bastia (soit 10% des jeunes bastiais) et parmi eux, 50% sont issus des quartiers prioritaires.

L'enquête a révélé chez les jeunes points suivants :

Points positifs :

- Les jeunes sont, dans leur majorité, bien dans leur vie quotidienne.
- 85,5 % des jeunes interrogés s'entendent bien ou très bien avec les personnes avec qui ils vivent.
- 78,9 % se considèrent en bonne ou très bonne santé.
- 61,3 % se disent heureux ou très heureux. 58,5 % ne sont pas déprimés.
- 70 % ont un projet professionnel. 61,6 % pratiquent soit un sport soit une activité culturelle.
- La majorité des jeunes a une attitude responsable.
- 88,1 % des jeunes qui ont eu des rapports sexuels ont utilisé un moyen de contraception et/ou un moyen de protection contre les IST.
- La majorité n'a pas été auteur de coups (80,1 %), de racket (98,2 %), d'actes racistes (93,8 %) ou de violences sexuelles (98,9 %)

Points préoccupants :

- 31 % des jeunes interrogés ont de mauvaises habitudes alimentaires.
- 6,5 % ont un usage problématique d'internet et 4,9 % des jeunes jouant aux jeux vidéo en ont un usage problématique.
- 5,8 % des jeunes interrogés sont « mal psychologiquement ».
- 12,6 % ont pensé au suicide et 7,1 % ont fait une tentative de suicide.
- 6,1 % des jeunes (eux même ou leur partenaire) ont eu recours à une IVG.
- La consommation avouée de drogue, tabac et alcool est préoccupante.
- Les différentes formes de violences (physiques, sexuelles et racistes) reconnues par les victimes et les auteurs sont inquiétantes. 19,9 % reconnaissent être auteurs de coups et 6,2 % d'actes racistes. 7 hommes disent être auteurs de violences sexuelles.
- 10 personnes ont rencontré chacune des situations difficiles suivantes : absence de bien-être psychologique, fait d'avoir pensé au suicide, fait de considérer sa santé comme assez bonne ou pas bonne du tout, fait d'avoir eu sa vie bouleversée par un événement, fait de mal s'entendre avec les membres de son foyer.
- Certains problèmes augmentent sensiblement avec l'âge et sont plus importants chez les jeunes femmes et chez les jeunes du Centre ancien

Concernant la situation des jeunes, on note des différences significatives dans les QPV par rapport au reste de la ville, pour les items suivants :

2015	Total enquête CRIJ	Centre Ancien	Quartiers Sud
En recherche d'emploi	11.9 %	17.2 %	15.7 %
Diplôme d'études supérieures	4.2 %	1.8 %	5.3 %
Permis de conduire	38.5 %	27.2 %	43.6 %
A pensé au suicide 12 derniers mois	12.6%	18.7%	7.7%
Recours à l'IVG	6.1 %	11.8 %	6.5 %
Plus de 10 ivresses 12 derniers mois	14.9 %	20 %	11.5 %
Victime d'actes racistes	11.2 %	17.1 %	8.5 %
Auteur de coups	19.9 %	26.8 %	15.8 %

A noter que le baromètre santé INPES 2010 indique que le pourcentage national de jeunes ayant pensé au suicide ces 12 derniers mois est de 3.4%.

3.3.2 Les données des bailleurs issus des enquêtes d'occupation sociale :

Concernant les Quartiers Sud : (enquête OPS 2014)

Les chiffres portent sur 3 346 logements de la ZUS :

- Le parc Erilia : Montesoro et Lupino
- Le parc Logirem : Paese Novu
- Le parc OPH : Aurore, cités des Monts, des Arbres, des Lacs, Cité Impériale, Ponte Prado, le Prado et Bassanese

bailleur	total logements	vacants au 01/01	occupés	total réponse à l'enquête OPS	
ERILIA	1400	0	1400	1312	93,7%
LOGIREM	419	3	416	312	74,5%
OPH	1527	51	1476	1051	68,8%

Le taux de vacance est très faible. Le taux de réponse (notamment pour les locataires de l'OPH) ne permet pas une analyse fine mais permet toutefois de dégager quelques tendances.

Composition des ménages :

	pers seules	monoparentales	couples	autres	total
Erilia	549 41,8%	319 24,3%	421 32,1%	23 1,8%	1312
Logirem	111 35,6%	44 14,1%	130 41,7%	27 8,7%	312
OPH	504 48,0%	192 18,3%	328 31,2%	27 2,6%	1051

La part de personnes seules (moyenne de 43.5%) est globalement très importante, et cette tendance est encore plus marquée sur le parc de l'OPH. La part des familles monoparentales est plus importante sur le parc d'Erilia (24.3% contre 20.7% en moyenne).

Age du titulaire du bail : (renseigné pour 2597 sur 2675 enquêtes)

	moins de 30 ans	De 30 à 59 ans	60 ans et +	total
erilia	65 5,2%	639 51,0%	550 43,9%	1254
logirem	5 1,7%	148 50,7%	139 47,6%	292
oph	22 2,1%	405 38,5%	624 59,4%	1051
total	3,5%	45,9%	50,6%	2597

La proportion de personnes de + de 60 ans titulaires du bail est en moyenne majoritaire sur l'ensemble du parc avec une sur-représentativité marquée sur le parc de l'OPH. Seulement 92 personnes titulaires de bail ont de moins de 30 ans et parmi elles seules 22 personnes ont moins de 25 ans.

Pour Saint Antoine, les données de l'OPH n'ont pu être extraites.

Pour San Gaetanu (132 logts Logirem), l'enquête OPS révèle les tendances suivantes :

	San Gaetanu	Ensemble parc Logirem
Nb personnes / logt	2.3	2.6
Sous occupation	5.3 %	12.5%
Sur occupation	3.1 %	7.4 %
Rotation moyenne	9.8%	6.4%

A San Gaetano, moins de problème de sous ou sur occupation, mais une rotation plus importante que sur l'ensemble du parc :

occupants	San Gaetanu	Ensemble parc Logirem
mineurs	29%	27%
18-24 ans	8%	11%
25-64 ans	55%	49 %
65 ans et +	7%	12 %

A San Gaetano, globalement une population plus jeune que sur l'ensemble du parc. Enfin la part des ménages bénéficiaires de l'APL est de 63 % contre 56% sur le parc.



3.4 Les apports du diagnostic participatif territorial

Les groupes de travail mobilisés et contributions des différents partenaires ont permis de dresser un état des lieux mettant en évidence les atouts et faiblesses des quartiers.

Pour le pilier cohésion sociale :

Les atouts :

- Structuration d'une équipe cohésion sociale municipale dans deux maisons de quartier et d'un réseau partenarial de la politique de la Ville
- Présence d'un tissu associatif de proximité « correct » et diversifié
- Mobilisation de financements au titre du CUCS
- Offre d'équipements sportifs, culturels globalement riche et diversifiée
- Mixité sociale au collège de Montesoro, notamment grâce à l'apport des élèves de Furiani
- Elaboration d'un Contrat Local de Santé, articulé au Contrat de Ville
- Mise en place et structuration d'un programme de réussite éducative (PRE)
- Existence de l'Atelier Santé Ville, montage d'actions concluantes par l'ASV telles que les ambassadeurs santé, travail de l'ASV très ciblé et adapté aux besoins
- Culture : travail pertinent mené dans le cadre de la mission de lien social sur les Quartiers Sud ; existence d'un médiateur culturel à la ville

Les faiblesses :

Dispositif politique de la Ville et vie associative :

- Faiblesse du tissu associatif en Centre ancien
- Absence présence associative ou autre entité à Saint Antoine et San Gaëtano
- Manque de mise en commun des ressources humaines, matérielles et financières
- Déficit de communication et de valorisation des actions de cohésion sociale proposées
- Pas suffisamment de données détaillées, d'informations précises sur le public défavorisé des QPV
- Connaissance, implication et mobilisation du droit commun, en articulation avec la politique de la ville sur les QPV à organiser
- Absence de synergie entre associations œuvrant dans le domaine de la cohésion sociale,
- Déficit d'actions partenariales inter associatives et inter quartiers
- Pas d'associations ni de locaux sur St Joseph alors que des besoins existent en matière de soutien scolaire, pour les personnes âgées, ...
- Problème de locaux pour les associations : vétustes, mal ou peu adaptés, offre insuffisante

Education / parentalité :

- Perte de repères, décrochage scolaire important, manque de suivi des enfants en difficulté par leurs parents
- Classes surchargées
- Nombreux dispositifs d'accompagnement scolaire existants mais leur articulation n'est pas optimisée ou est difficile à appréhender
- Problème de mixité sociale dans les établissements scolaires,
- Manques d'actions relatives à la fonction parentale

- En matière de réussite éducative et d'accompagnement des familles en difficultés, freins identifiés : absence de centre social en centre ancien, faible maillage associatif à Saint-Joseph, difficulté de déplacement des enfants pour se rendre aux activités, pas de gratuité des transports pour les ayants droits de minima sociaux, prise en compte de la dimension interculturelle insuffisante.
- Cohérence entre les activités mises en place au titre de l'Aménagement des Rythmes Scolaires et les activités proposées par les associations dans les quartiers à améliorer

Petite Enfance :

- Peu d'activités liées à la petite enfance de manière générale
- Malgré un nombre de places correct, les systèmes de garde d'enfants nécessitent des adaptations : souplesse en matière de plage horaires, problème du coût pour les plus modestes, ...
- Manque de centre de loisirs pour les tout-petits
- Aide sociale à l'enfance : pas d'observatoire de l'enfance en danger, trop peu d'éducateurs sur l'ensemble du département

Prévention de la délinquance :

- Manque d'un dispositif de prévention primaire pour les adolescents (éducation populaire) en amont des dispositifs de prévention spécialisée (secondaire)
- Manque de lieux ressources spécifiques pour les jeunes sur les quartiers, notamment en soirée
- Pas assez d'actions en matière de prévention de la délinquance, pour limiter les interventions curatives

Culture et sport

- Accès aux pratiques culturelles et sportives à améliorer (horaires, accès, tarifs,...)
- Accès aux équipements sportifs structurants à améliorer
- Appauvrissement culturel des habitants

Jeunes :

- Nécessaire de développer des actions favorisant l'insertion sociale des jeunes, sous tous ses aspects (santé, logement, emploi, loisirs, sport, culture, ...)
- Malgré les dispositifs existants manque d'information du public jeune et/ou accès méconnu à cette information par les jeunes (problème de diffusion de l'information)

Santé :

- Présence insuffisante des psychologues scolaires, délais d'attente trop longs pour le CMPP
- Problème d'accès aux soins pour les personnes maîtrisant mal le français
- Absence de plan local d'isolement
- Peu d'actions concernant les personnes âgées
- Accès aux droits et à l'information du public peu satisfaisante
- Méconnaissance par les acteurs de terrain des campagnes de dépistage organisé ou non de la CPAM, des différents dispositifs existants,

Maîtrise de la langue, intégration

- Problèmes de compréhension, barrière de la langue, besoin de traduction pour les familles non couvert

Lien social, solidarité :

- Problème de l'accès au numérique de certaines familles
- Problème de toucher les familles qui n'ont pas accès aux soins, au logement ...
- Peu d'actions favorisant la sortie de l'isolement et le développement du lien social notamment en Centre Ancien pour la population immigrée
- Peu d'actions, voire pas, sur le Centre Ancien organisées pour les habitants et avec eux
- Plus d'actions sur la mémoire des quartiers, en lien et avec les habitants

Pour le pilier urbain :

Concernant le logement, cadre urbain :

Les atouts :

- Bonne situation géographique, sites de qualité, quartiers relativement accessibles
- Impact positif des actions de renouvellement entreprises : PRU, mobilisation d'outils pour améliorer les logements (RHI, OPAH) et le cadre de vie (PRQAD)
- Politique d'attribution des logements en cours de clarification
- Possibilité de mobiliser des outils nouveaux : traitement des copropriétés privées situées en frange du périmètre PRU ; intégration en amont dans les copropriétés neuves la question des frais et de leur gestion future ; application de l'article 55 de la loi SRU ; convention de mixité sociale en cours de rédaction à la CAB
- Pool important d'association dans les quartiers sud

Les faiblesses :

- Concentration du logement social dans les Quartiers Sud, reflet d'une précarité et d'une faible mixité urbaine et sociale
- Dégradations de certains immeubles et peu de résidentialisations : risque de déqualification rapide des quartiers non traités dans le PRU, risque de relégation des cités des lacs, des arbres et des monts
- Concentration dans certains immeubles des populations les plus précaires révélant le manque de structuration de la politique de peuplement.
- Concentration des situations problématiques dans le parc où les loyers sont les moins élevés, favorisant l'apparition de nouveaux problèmes (drogue, incivilités, conflits de voisinages...)
- Offre de logements sociaux malgré tout insuffisante sur le plan quantitatif et ne correspondant plus à la demande (typologie, modes de vie)
- Vieillesse de la population générant de nombreuses situations de sous occupation dans le parc social
- Besoins en logements sociaux peu ou mal connus,
- Pas de diversification de l'habitat ni de produits logements innovants de type résidence seniors, Foyer jeunes travailleurs, colocation intergénérationnelle, ...
- Tissu associatif inexistant sur Montesoro et sur Saint Antoine-San Gaetano.
- Manque d'accompagnement social structuré et partenarial pour les situations problématiques
- Sur le Centre Ancien, tendance à la division de grands logements et baisse de la proportion des propriétaires occupants : vigilance à avoir sur les questions de mixité sociale et de maîtrise des loyers.
- OPAH : depuis 2011, très peu de sortie de logements loyers conventionnés
- absence d'organisation des copropriétés : pas de syndicats, pas d'assurance et problèmes fonciers

- Rareté et cherté du foncier / absence de politique foncière liée à la politique de l'habitat
- Equilibre financier très complexe pour les constructions neuves en Centre Ancien : contraintes multiples et pas de crédits spécifiques
- Réflexion à mener sur les nouvelles formes du bâti pour un coût de réalisation moindre

Equipements et espaces publics :

Les atouts :

- Une maison de quartier dans les 2 QPV
- Quartiers Sud : équipements majeurs (plage, piscine, stade, centre culturel, ...) et nombreux équipements de proximité
- Mutualisation de certains équipements envisagée, permettant économie de moyens et fédératrice de lien social/intergénérationnel
- En Centre Ancien, présence du cinéma et du musée, opportunités de lieux d'accueil d'activités, animations (ancien PAEJ, Palais Caraffa, ...) ; nombreux espaces publics de qualité et requalifiés récemment : place du Donjon, place Vincetti, cœur îlot Letteron, rue de la Miséricorde)
- Large opportunité foncière à proximité sur Saint Antoine pour la réalisation d'équipements

Les faiblesses :

- Pas d'état des lieux à jour des équipements commerciaux
- Equipements enfants/ados obsolètes en termes de besoins, difficiles à entretenir car vieillissants et parfois créateurs de nuisances
- Moyens financiers et humains insuffisants en termes de gestion, de présence et d'animation des équipements de proximité
- En Centre Ancien et à Saint Antoine et San Gaetano, très peu d'équipements de proximité, pas d'espace de loisirs
- Aucun équipement type jardins partagés ou pour les personnes âgées
- Manque de locaux pour les associations ou locaux vétustes
- Vétusté de certains équipements sportifs

Déplacements :

Les atouts :

- Proximité géographique des quartiers au centre ville et entre eux
- Phase de diagnostic global sur l'accessibilité et plan général des déplacements lancé à la CAB
- Projet de voie douce – Nord-Sud (1ère phase réalisée 2ème phase voie douce en cours d'étude) y compris pénétrantes perpendiculaires et insertion vélos dans zones 30
- Projet de modernisation de la flotte de transport en commun à la CAB :
- Centre ancien : navette gratuite gare/citadelle très empruntée
- Réflexion globale menée sur le stationnement à l'échelle de la Ville
- Travaux d'accessibilité PMR continuent sur la commune

Les faiblesses :

- Transports en commun : desserte, information et image des autobus à améliorer lignes autobus pas à jour (parcours, fréquences, horaires, ticket unique,)

- Problèmes de vandalisme sur les abribus
- Création de nouvelles lignes peu probable à court terme
- Insuffisance de stationnements (Centre Ancien notamment), communication à améliorer que le stationnement public disponible
- Peu d'information sur les projets de routes, saturation rapide du réseau existant, statut du boulevard Gaudin problématique (convois exceptionnels ...)

Qualité urbaine, paysagère et patrimoniale :

Les atouts :

- Les trois quartiers sont situés en zones patrimoniales
- Projet de Création d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine sur le centre ancien
- Existence d'une charte de mobilier urbain (Ville), charte d'éclairage public (Ville), Charte des devantures et enseignes (CAB)
- projets dans Quartiers Sud liés au développement durable (CC QS bâtiment à énergie positive, école HQE, Centre des Sciences, chaufferie bois, rénovations thermiques, ...)
- Patrimoine végétal important et de qualité dans Quartiers Sud et en moindre mesure sur San Gaetano –Saint Antoine
- Possibilité de mise en valeur des cheminements piétons arborés dans QS
- Qualité patrimoniale très riche en centre ancien (monuments, habitat privé, ...)
- Travail en amont dans le cadre de l'OPAH sur la qualité des réhabilitations (préservation des éléments de valorisation du patrimoine, colorimétrie,...) et sensibilisation des habitants au patrimoine (notices historiques, panneaux patrimoniaux, ...)
- convention avec la fondation du Patrimoine pour labellisation des opérations de réhabilitation en AVAP ; convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels Corse pour la préservation des sites de nidifications des martinets dans le cadre des OPAH

Les faiblesses :

- propreté des espaces publics en centre ancien, gestion de la collecte des déchets (conteneurs en permanence sur l'espace public)
- Sensibilisation des habitants au patrimoine insuffisante
- Signalétique commerciale et touristique insuffisante

Propreté, entretien des quartiers :

Les atouts :

- Existence d'éléments chiffrés (collecte des sacs jaunes, volume d'OM par tournée, appels Allo Cab) ...mais non ciblés sur les quartiers
- Restructuration des services de la CAB en cours pour offrir un service optimal aux usagers :
- Recyclerie située dans l'aire urbaine
- Maillage de la ville par des points de dépôt pour tri sélectif, collecte des sacs
- Centre Ancien : ramassage quotidien des OM et réguliers des encombrants ; nette amélioration des délais d'intervention en Centre Ancien

- Projet de créer une « police verte » à la CAB
- Existence d'outils de communication
- Echanges réguliers équipe Ville cohésion sociale / Bailleurs / CAB / CTM sur OM, encombrants, ... dans le cadre de la GUSP et notamment des signalements

Les faiblesses :

- Volume des encombrants importants dans les Quartiers Sud
- Absence de brigade verte, et d'ambassadeurs de tri
- Dans les Quartiers Sud : certains sites de dépôts « débordent », pas de ramassage OM le samedi (sauf certains secteurs) ; certains espaces parsemés de débris, déchets ménagers ...
- En Centre Ancien : dépôts de gravats importants, peu ou pas de locaux à OM, dépôts des OM par usagers toute la journée dans les conteneurs
- A Saint Antoine/San Gaetano : points de dépôts regroupés mais problème de propreté.
- Incivisme des usagers, méconnaissance des règles et gestes de base dans la préparation des sacs poubelles, des conditions de dépôts, des consignes de tri, de la répartition des compétences entre la CAB et la ville de Bastia
- Manque d'intérêt des usagers pour le tri sélectif, méconnaissance des filières de valorisation, recyclage, faible fréquentation de la recyclerie
- nettoyage des sites à améliorer, horaires de collecte à améliorer.

Vie et fréquentation des espaces eu équipements publics :

Les atouts

- Projet de voie douce et de cheminements piétons connectés à cette voie : importance en termes de lien social notamment intergénérationnel, de pratique sportive
- Audit réalisé par la CAB sur les équipements sportifs pour élargir le public et la fréquentation
- Possibilités de diversification de l'offre (espace fitness, jardins partagés ...) pour répondre aux besoins de la population et de son évolution

Les faiblesses

- Espaces de proximité (stades, ...) peu utilisés pour développer des animations avec les jeunes ; nombreux ciblés en direction des garçons, peu pour les filles
- Certains espaces de proximité ne sont plus utilisés par les usagers
- Manque de présence (éducateur, médiateur, ...) dans la rue et d'offre d'activités pour éviter dégradations sur espaces de proximité et bâtiments
- Récurrence des tags à caractère discriminatoire

Vivre ensemble, services publics, lien social, convivialité, tranquillité, sécurité :

Les atouts

- Présence sociale dans les quartiers et les maisons de quartiers : médiateurs sociaux de la ville, éducateurs spécialisés, agents des bailleurs, ...

- Tissu associatif important dans les Quartiers Sud, Centre social de Paese Novo, existence d'espaces de convivialité importants
- Quartiers globalement tranquilles
- Actions de prévention de la délinquance faites dans le primaire, et prévention dans le secondaire réalisée par des partenaires associatifs

Les faiblesses :

- Faible tissu associatif en Centre Ancien et inexistant à Saint Antoine/San Gaetano ; pas de présence sociale à Saint Antoine/San Gaetano
- Horaires des associations parfois mal adaptés aux besoins des habitants
- Peu d'actions menées en direction des adolescents, pour les ados en soirée
- Population vieillissante : développer des actions, des actions intergénérationnelles, des lieux adaptés, ...
- Sentiment d'insécurité présent chez certains habitants
- Existence de « points noirs » notamment dans les Quartiers Sud: regroupements de jeunes, trafic, ...
- Actes de dégradation de délit surtout à Saint Antoine/San Gaetano
- Problème de respect des règles sociales, notamment chez les jeunes

GUSP :

Les atouts

- Démarche GUSP formalisée dans chaque quartier par convention, des équipes d'animations dans chaque quartier dans les 2 QPV
- Réseaux partenariaux installés, interactifs et dynamiques
- Souhaits de la CTC et du Conseil Général d'intégrer les réunions GUSP

Les faiblesses

- Saint Antoine / San Gaetano non couvert par un dispositif de GUSP
- Faible Implication des habitants à la GUSP dans le Centre Ancien et inexistante dans les Quartiers Sud
- Manque de communication sur les démarches de GUSP auprès du public, de certaines structures associatives ou institutionnelles.

Pour le pilier développement économique /emploi et insertion :

Les atouts :

- Bonne couverture des dispositifs existants
- Multiplicité des acteurs, sensibilisés à la question du développement économique
- Existence d'un esprit d'entrepreneuriat dans les QPV
- Intention de créer et motivations des habitants des QPV identique à celle de l'ensemble de la population française (étude IFOP – Eveilléco – déc. 2010)
- Pas de « décrochage » marqué dans les quartiers en termes de chômage (taux/longue durée...), de formation...
- Population des QPV perçue comme un réservoir de compétences et d'ingéniosité, faisant preuve de dynamisme et de créativité
- Pas de discrimination à l'emploi chez les jeunes au regard de leur origine géographique

Les faiblesses :

Concernant les dispositifs et outils :

- Manque d'informations précises sur le public des QPV, ses besoins,
- Manque d'analyse prospective de développement d'activités
- Clause d'insertion dans les marchés publics insuffisamment développée
- Insuffisance d'actions réellement axées « politique de la ville »

Concernant le développement économique :

- Frilosité en matière d'entrepreneuriat collectif de type SCOP, SCIC, ...
- Absence d'immobilier d'entreprise pour développer des activités naissantes notamment
- Manque de locaux commerciaux, notamment de locaux de petites surfaces
- Manque d'espaces de type co-working
- Très mauvaise connaissance de l'offre et de la demande de locaux
- Manque de structures de types entreprises d'insertion, associations intermédiaires,

Concernant le public :

- Public en insertion cumulant des difficultés : qualification-formation inexistante ou obsolète, trajectoire chaotique et perte de repères par rapport à l'emploi, situation d'isolement, grande difficulté de santé, de logement, important déficit linguistique, immobilité psychologique du Centre ancien vers les Quartiers Sud et/ou hors agglomération, démarche de création d'activité volontaire qui n'aboutit pas ...
- Insuffisance des solutions adaptées en matière de logement pour ce public en difficulté : inexistence foyer jeunes travailleurs, maisons relais
- Situation financière précaire, tendue, problèmes d'accès aux crédits bancaires
- Tendance à la précarisation de l'emploi des femmes : temps partiel, salaires plus bas que ceux des hommes, ...
- Faible appétence pour la formation, faible culture entrepreneuriale du public, difficulté de passer à l'écrit, impatience pour construire un projet
- Insuffisante maîtrise des compétences sociales, tendance à la dévalorisation de soi
- Faible maîtrise des outils du numérique alors que les procédures administratives ou de recherche d'emploi sont de plus en plus dématérialisées
- Problèmes de mobilité croissants : transports inadaptés et insuffisants (coût, amplitude, parcours, ...) ; problèmes de garde d'enfants, notamment
- Délais de réponse à une problématique trop longs
- Développer des activités en IAE moins classiques (numérique, développement durable, ...) et/ou pouvant accueillir un public féminin
- Absence de valorisation de parcours « exemplaires » : créateur d'entreprise, élève de l'E2C, ou autres ...
- Absence de valorisation de certains métiers à fort potentiel (le public s'oriente en majorité vers des filières professionnelles saturées)

Concernant le partenariat et les moyens :

- Manque de groupes d'échange et de co-construction de projets pour le public en insertion

- Insuffisante collaboration entre les différents opérateurs intervenant sur la création d'entreprise et l'accompagnement/pas de culture commune globale sur l'ensemble des outils de la création/financements
- Déficit de structuration du réseau de prescripteurs sociaux en capacité de détecter et d'orienter en matière d'emploi, création d'entreprise
- Manque de lisibilité pour le public sur la création d'entreprise
- Manque d'espace dédié aux porteurs de projets, de lieu ressources pour la création d'activité
- Cloisonnement, manque de mutualisation des moyens et de partage d'expériences (que ce soit pour les partenaires institutionnels, les associations ou les entreprises)
- Manque d'information sur les dispositifs d'emploi et d'insertion pour les jeunes notamment ; méconnaissance des techniques et recherche d'emploi
- Manque de points relais pour orienter, informer, accueillir ; accueil de proximité à développer
- Manque de structures pour les jeunes à faible niveau de type ESAT

TITRE 4 – DEFINITION DES QUARTIERS VECUS

Le quartier « vécu » correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité, etc.). Il conduit à identifier les institutions auxquelles ils sont confrontés dans leur quotidien, les infrastructures et équipements auxquels ils ont recours et plus largement les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires.

Alors que les avantages « automatiques » de la géographie prioritaire définis par voie législative ou réglementaire (exonérations et dérogations diverses) sont limités au seul quartier réglementaire, les politiques de droit commun et les crédits spécifiques déployés dans le cadre de la politique de la ville pourront bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant du quartier « vécu ».

Les quartiers vécus sont reportés sur les cartographies jointes en **annexe 3**, étant entendu qu'en fonction de l'évolution des quartiers, des pratiques des habitants, de la création de nouveaux équipements, services ou commerces, la représentation des quartiers vécus pourra être amenée à évoluer.

TITRE 5 - ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LES CINQ ANS A VENIR

Au regard des éléments présentés dans le cadre du paragraphe état des lieux, de la connaissance des quartiers, et de la volonté politique, des enjeux et orientations ont été définis pour les cinq ans à venir.

Ces aspects sont développés par thématiques, selon les trois piliers du contrat de ville, mais aussi de manière transversale.

5.1 Enjeux et orientations pour le pilier cohésion sociale

Les données chiffrées mais aussi les enseignements de la Politique de la Ville et témoignages des acteurs de quartier convergent pour attester d'une situation sociale préoccupante sur les quartiers ; elle s'étend malheureusement à l'ensemble des problématiques - santé, droits, éducation, culture, isolement, précarité économique et face à l'emploi ... - et ce sur les deux QPV et le quartier en veille. Une approche différenciée, par quartier, pourra cependant être envisagée en phase opérationnelle au regard des caractéristiques de la population.

Enjeux en matière de cohésion sociale :

Dans la continuité du travail entrepris, le Contrat de Ville s'attachera à cibler quatre enjeux prioritaires pour les quartiers, à savoir :

- Lutter contre les inégalités et les fractures sociales,
- Garantir l'égalité d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, à la santé, au sport et aux loisirs
- Retisser et consolider le lien social
- Prévenir et lutter contre la délinquance

Le respect de ces enjeux nécessite en premier lieu de renforcer le droit commun sur les territoires Politique de la Ville et veiller en outre à la parfaite articulation de ce contrat avec les dispositifs en cours, et notamment :

- Le schéma enfance famille
- Le projet éducatif de territoire
- Le plan intercommunal de lutte et de prévention contre la délinquance
- Le Service civique, devenu universel depuis le 1^{er} juin 2015. L'Etat est mobilisé sur ce dispositif qui doit permettre aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager sur des projets d'intérêt général au service des autres. L'Etat s'engage en outre à trouver une mission de service civique à chaque jeune qui en fera la demande en apportant une attention particulière aux demandes des jeunes issus des quartiers prioritaires.

Orientations stratégiques concernant la cohésion sociale :

Rappel des priorités nationales (circulaires des 30 juillet et du 15 octobre 2014)

- Soutien aux familles monoparentales et solidarité entre les générations.
- Investissement supplémentaire pour la petite enfance, l'éducation, la prévention de la délinquance, la santé, la culture et le développement des activités physiques et sportives.
- Développement de l'accès aux droits et aux services, promotion de la citoyenneté par l'apprentissage du français et la lutte contre les discriminations.
- Réussite éducative des enfants : accueil jeune enfant, PRE, articulation avec les projets éducatifs, ...
- Mobilisation des politiques sociales de droit commun : lieux d'accueil parents-enfants, accompagnement à la parentalité, lutte contre l'isolement, ...
- Accès aux soins via les structures existantes, la coordination des acteurs et la politique de prévention
- Lutte contre le développement de non-recours : stratégie territoriale d'accès aux droits, services notamment aux soins et à la prévention
- Prévention de la délinquance en articulation avec le CISPD
- Présence judiciaire de proximité

Au regard des priorités nationales, et de l'état des lieux établi, les orientations stratégiques suivantes ont été définies.

En matière de mixité sociale :

En lien avec les orientations déclinées dans le cadre du pilier urbain, il conviendra de proposer des actions favorisant la mixité sociale dans les quartiers ; cette mixité devra porter sur différents critères : intergénérationnel, économique, origine, sexe...

Il s'agit d'inscrire la politique de peuplement en faveur des quartiers dans une politique plus large portée par l'intercommunalité. La conférence intercommunale du logement doit être mise en place, afin de travailler sur les conventions de mixité sociale et la politique de peuplement.

Cette mixité ne pourra être mise en œuvre qu'après une réflexion plus large et partagée par l'ensemble des communes membres de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Outre la politique de peuplement, il conviendra à ce titre de favoriser des projets permettant cette plus grande mixité notamment dans les établissements scolaires, dans les logements, et dans les équipements ou espaces publics.

En matière de politique éducative :

La politique éducative du contrat de ville s'articule autour de deux axes forts :

➤ **Poursuivre et amplifier les efforts en matière de réussite éducative, via l'extension du Programme de Réussite Educative (PRE) :**

Au regard du bilan établi dans le cadre du Programme de Réussite Educative mis en œuvre depuis 2009 à Bastia, il s'agira de continuer à proposer et coordonner un programme d'actions, ciblé sur les Quartiers Prioritaires et prenant en compte l'ensemble des composantes de l'enfant : scolarité, logement, santé, sport, culture, famille ...

Au sein du contrat de ville, les objectifs du programme de réussite éducative pour la période 2016-2020 sont les suivants :

- Répondre aux besoins spécifiques des professionnels en lien avec des familles en difficulté
- Coordonner des actions socioéducatives sur les quartiers prioritaires
- Impulser de nouvelles actions répondant à des problématiques identifiées par l'ensemble des partenaires

Tout en s'inscrivant dans la continuité du travail engagé à ce jour, le PRE devra pour la période 2016-2020, permettre de développer davantage d'actions collectives et de mener davantage d'actions en direction des collégiens.

Une évolution interviendra également au sein de l'équipe en charge de la mise en œuvre du PRE :

- Le coordonnateur PRE initialement financé dans le cadre du dispositif sera désormais pris en charge par la Ville sur les crédits de droit commun.
- Le travail réalisé par la référente familles, jusqu'à présent rattachée au coordonnateur (vacations Ville de Bastia) sera désormais assuré par les associations. Les parcours individualisés seront ainsi suivis par des référents au sein des associations partenaires.

Le PRE 2016-2020 est destiné à assurer le suivi des enfants concernés, via les équipes pluridisciplinaires, au sein des établissements, ainsi qu'à coordonner la mise en place d'actions collectives.

Les établissements scolaires concernés par le PRE 2016-2020 sont ceux des quartiers vécus ; pour 2015-2016 une attention particulière sera toutefois portée aux établissements suivants :

- Quatre écoles primaires (maternelles et élémentaires) : Gaudin, Campanari, Amadei, Charles Andrei
- Deux collèges : Saint-Joseph, Montesoro

En termes quantitatifs les objectifs annuels sont les suivants :

- Suivis individualisés : 90 bénéficiaires (60 écoliers, 30 collégiens)
- Actions collectives : 150 bénéficiaires (dans lesquels peuvent se retrouver des enfants suivis en parcours individualisés ou non)

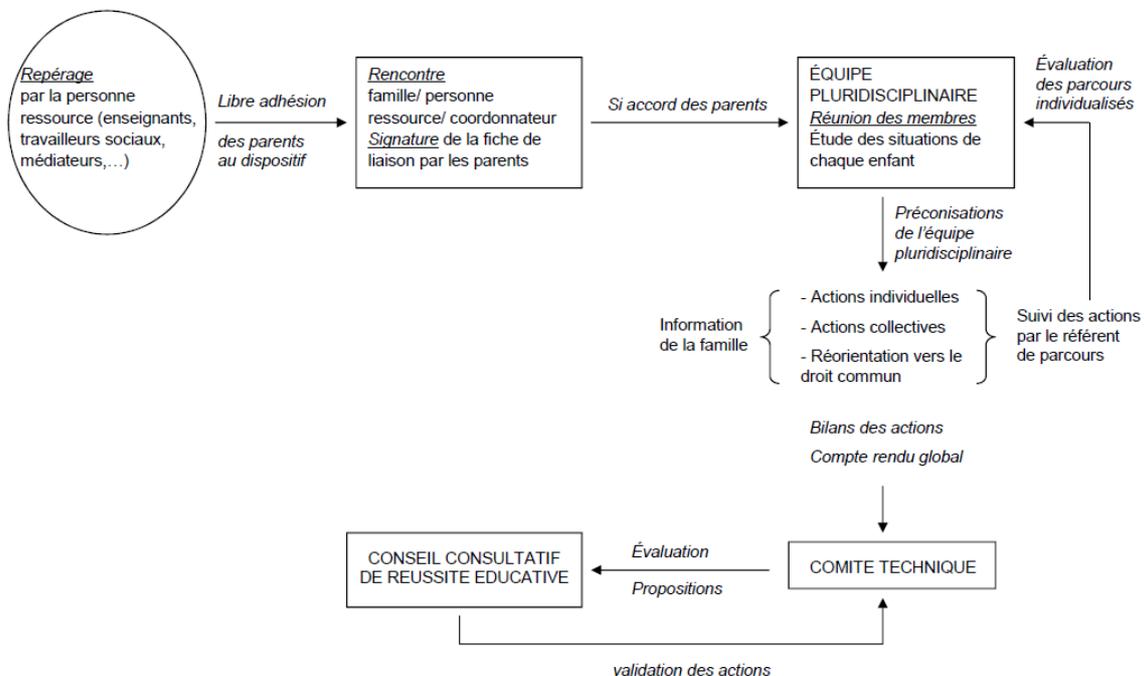
La Caisse des Ecoles est la structure juridique porteuse du Programme de Réussite Educative. En termes de mise en œuvre, le dispositif PRE s'appuiera sur trois instances :

- **Le conseil consultatif** : définit les grandes orientations, établit la programmation d'actions et valide la répartition des crédits pour chaque action. Sa composition est déterminée par l'article R212-33-1 du code de l'éducation (modifié le 18 octobre 2013).
- **Le comité technique** : a pour fonction de faire le point sur le repérage des enfants et son efficacité au sein des différentes institutions, de permettre une implication forte des représentants institutionnels, de permettre un réel partenariat entre toutes les institutions, de permettre une réelle co-construction des parcours de réussite éducative et un meilleur suivi individuel des enfants ainsi que d'assurer le pilotage technique du projet de réussite éducative ainsi que sa cohérence avec le droit commun et les dispositifs existants. Il assure également de manière globale le suivi des enfants repérés.

Sa composition est déterminée par l'ensemble des partenaires concourant au dispositif : Education Nationale (IEN et Inspection académique), Préfecture (DDCSPP, Déléguée du Préfet), PJJ, Conseil départemental (UTISS), CTC, Services de la ville de Bastia.

- **Les équipes pluridisciplinaires de soutien** : ont pour vocation d'analyser la situation des enfants dont les parents ont accepté d'être accompagnés dans le cadre du PRE ; elles préconisent des actions en direction des bénéficiaires du PRE et évaluent la portée de celles-ci. Elles sont rattachées directement aux établissements scolaires dans le premier degré. Dans le second degré, elles correspondent aux cellules de suivi réunies au sein des collèges. Elles sont composées d'un directeur (et des membres du corps enseignant pouvant apporter ponctuellement leur connaissance des situations), d'une assistante sociale de secteur, des associations de quartiers, des médiateurs de quartiers et du coordonnateur de la réussite éducative.

Schéma de fonctionnement du dispositif PRE :



➤ Mettre en place une politique éducative au sens large

Au-delà du PRE, les orientations suivantes seront développées au sein du contrat de ville dans le domaine éducatif :

- Agir dès le plus jeune âge en garantissant l'accès de tous à des modes de garde adaptés quantitativement et qualitativement et en élargissant l'accès aux centres de loisirs.
- Améliorer la connaissance du public scolaire, en lien avec l'éducation nationale.
- Veiller à l'articulation du contrat de ville avec le projet éducatif de territoire et les projets d'école.

- Répondre aux besoins en matière de soutien, accompagnement scolaire afin de lutter contre le décrochage scolaire et de prévenir l'absentéisme :
Il s'agira de mobiliser au mieux dans les quartiers les dispositifs de droit commun et de les compléter par des actions portées par le milieu associatif ; un lien étroit entre acteurs de terrain et enseignants devra être tissé en ce sens.
Il conviendra également de faire converger la géographie de l'éducation prioritaire avec celle du contrat de ville afin de mobiliser des moyens pédagogiques supplémentaires là où les besoins sont les plus importants.
- Promouvoir la mixité au sein des établissements : le tissu scolaire, collèges et groupes scolaires, répond aux besoins actuels de scolarisation mais il convient cependant de rester vigilant à l'évolution des besoins en fonction des politiques de peuplement et d'habitat et veiller à respecter la mixité nécessaire à la vie en collectivité.
- Améliorer le travail en réseau enfants / école / parents et soutenir les actions en faveur de la parentalité.
En s'appuyant notamment sur les dispositifs Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP), le Comité départemental de soutien à la parentalité, la médiation familiale, points info-familles..., il s'agira de :
 - ✓ conduire de manière coordonnée l'ensemble des dispositifs,
 - ✓ élargir à d'autres dispositifs de type maison des adolescents, PRE, ... et les articuler au mieux avec les orientations proposées dans le cadre du contrat de ville,
 - ✓ soutenir en particulier les familles monoparentales et les familles issues de l'immigration en leur proposant notamment des actions d'apprentissage du français.
 - ✓ favoriser l'implication de tous les parents au sein de l'école : ouvrir l'école aux parents, actions éducatives familiales, ...
- Favoriser l'intégration par la connaissance des cultures des différentes populations et faciliter l'accès à la langue corse.
- Consolider les acquis de base et savoirs fondamentaux.
- Encourager l'accès à l'enseignement supérieur, en faisant mieux connaître les filières, en mettant à disposition des ressources mobilisables à distance ou des ressources des quartiers (ex : centre des sciences), en tissant et développant les partenariats locaux (université, l'ENSAM, ...) ou internationaux (programmes européens).
La construction d'un site ressource dans le domaine scientifique adossé à l'école Charles Andreï (Centre des Sciences) constitue également une perspective d'optimisation.
Ce projet ambitieux doit permettre d'améliorer les compétences et la culture des élèves dans ce domaine essentiel de l'apprentissage, de susciter des vocations dans les filières scientifiques encore trop peu fréquentées après le secondaire, et enfin de doter le quartier d'une infrastructure utilisable aussi bien dans le temps scolaire que dans les temps péri et extra-scolaires.
- Réaffirmer les principes de respect, d'égalité et de mixité.
- Promouvoir l'égalité filles-garçons, d'une part à travers la lutte contre les stéréotypes de genre, la diversification des choix d'orientation et la mixité des métiers, et d'autre part, à travers l'éducation au respect.

En matière de Culture :

Adossé à la politique culturelle développée par la Collectivité Territoriale de Corse et la Ville de Bastia, le volet Culture du contrat de ville se déclinera sur les quartiers comme outil de lien social et de connaissance, respectueux des différences de chacun. Il s'agira ainsi de :

- Favoriser la diffusion d'actions culturelles et artistiques dans les quartiers.
- Favoriser l'intégration par la connaissance des cultures des différentes populations et faciliter l'accès à la langue corse.
- Susciter l'implication des habitants dans l'animation des lieux culturels, ou dans les activités culturelles (parole habitante).
- Encourager la fréquentation des publics en grande difficulté des équipements culturels via des actions de médiation, des journées découvertes, dans les quartiers, hors les murs.
- Construire des parcours d'éducation culturelle et artistique pour les jeunes.
- Encourager les médias de proximité.
- Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers, de leurs habitants.
- Ouvrir à tous les publics le Centre Culturel des Quartiers Sud et s'appuyer sur cet équipement pour améliorer l'image des Quartiers.

Ces actions pourront prendre appui sur les équipements culturels majeurs des QPV et de la Ville mais devront aussi s'ouvrir à d'autres possibilités, en partenariat avec des ressources locales (musée de la Corse, cinémathèque,), nationales ou internationales (programmes européens).

Ces orientations seront étroitement articulées à celles annoncées par le ministère de la Culture pour les quartiers populaires déclinées selon les 4 axes de priorité :

- La culture au service de la citoyenneté et des valeurs démocratiques : développement du service civique dans le secteur culturel, appel à projets national pour favoriser la maîtrise et la pratique du français par les actions culturelles.
- La culture au cœur de l'éducation des jeunes : crédits pour l'éducation artistique et culturelle fléchés vers les "quartiers populaires", incitation de tous les établissements scolaires à nouer un partenariat privilégié avec les lieux patrimoniaux, travaux de mémoire mobilisés contre le racisme et l'antisémitisme.
- L'accès de tous à la culture : Un « volet culture » dans chaque contrat de ville, assis sur un recensement de l'offre culturelle à la disposition des populations des quartiers, et pour lequel pourront être utilisés les fonds du programme 147 et des crédits de droit commun, volet à décliner en conventions d'éducation artistique et culturelle.
- Présence d'artistes dans les quartiers prioritaires à travers le développement de résidences d'artistes ou d'actions permettant la rencontre d'artistes avec les habitants, les projets de médiation relatifs au cadre de vie urbain afin de faciliter les réflexions et interventions sur l'espace public et l'habitat. Les labels « Ville et pays d'art et d'histoire » ou « Patrimoine du XXe siècle » pourront permettre aux habitants de découvrir et de s'approprier l'histoire de leur quartier.
- Développement des médias de proximité.
- La diversité des cultures et des pratiques : prise en compte des cultures urbaines par la commande publique (art urbain) ou via le réseau des conservatoires et des scènes de musique actuelle (rap, hip hop...), et promotion de la diversité contre les stéréotypes dans les médias audiovisuels.

Sport

En lien avec les équipements existants à l'échelle de l'agglomération et avec la politique sportive de la Collectivité Territoriale de Corse, il conviendra de développer des activités sportives pour tous, guidées par la mixité sociale et de genre, et répondant à des enjeux individuels, collectifs, éducatifs, de santé ou d'épanouissement et de vivre ensemble.

Il est ainsi envisagé de :

- Utiliser les quartiers comme premier support de la pratique sportive : parcours piétons, espaces de proximité, ...
- Encourager la pratique sportive comme vecteur de bien-être, de médiation, de citoyenneté, de lien social pour tous les publics (jeunes, femmes, seniors ...)
- Promouvoir l'activité physique et sportive régulière pour tous, et lever les freins pour l'encourager.

Accès aux droits

Les personnes des quartiers prioritaires doivent être mieux informées, mieux orientées, et assistées dès lors qu'elles sont confrontées à des difficultés administratives et juridiques, et qu'elles peuvent bénéficier de la possibilité de résoudre à l'amiable les conflits.

C'est en tant qu'outil de réduction des tensions sociales et des risques d'exclusion qu'il convient de développer l'aide à l'accès aux droits et à la prévention dans les domaines du logement, de la santé, de l'emploi, de la famille,

Il s'agira de veiller à assurer une présence judiciaire de proximité (points d'accès au droit) de nouer des partenariats avec l'institution judiciaire et les associations d'aide aux victimes, de lutte contre les violences intrafamiliales et des violences faites aux femmes, et de lutte contre les discriminations, et de développer les outils et moyens pour faciliter l'accès aux droits :

- Les maisons de quartier ou de service public pourront servir de base à des permanences ou journées d'informations d'acteurs associatifs ou institutionnels : ADIL, CIDFF, CDAD, Corsavem, CRIJ, ...
- La présence d'écrivains publics pourra être développée, et l'utilisation des supports numériques sera favorisée.
- Des actions de communication ou campagnes de sensibilisation seront proposées.

Santé :

La mise en place de l'Atelier Santé Ville à Bastia en 2010 a confirmé et révélé des besoins importants dans les quartiers en matière de santé et d'accès aux soins.

Parallèlement à l'élaboration du contrat de ville, la Ville de Bastia a lancé en septembre 2014, la mise en place d'un contrat local de santé (CLS) sur le territoire communal.

Le croisement de ces deux dispositifs, au regard des éléments de diagnostic et notamment du bilan de l'ASV, a conduit à inscrire dans l'axe stratégique n° 1 du CLS intitulé « Information, prévention, éducation à la santé », un objectif général « Réduction des inégalités sociales et territoriales » dont un des objectifs opérationnels est directement lié à la problématique du contrat de ville : il s'agit de l'objectif

opérationnel "Développer l'accès à l'information, aux droits et à la prévention à destination des publics des quartiers prioritaires".

Comme le précise la circulaire N° SG/CGET/2014/376 du 5 décembre 2014 relative à l'intégration des enjeux de santé au sein des contrats de ville, «le CLS pourra constituer le volet santé du contrat de ville lorsque les territoires d'actions coïncident.»

Il conviendra donc, pour les territoires du contrat de ville, de se référer à l'objectif opérationnel "Développer l'accès à l'information, aux droits et à la prévention à destination des publics des quartiers prioritaires". Il est d'ores et déjà prévu que cet objectif propose :

La coordination d'un dispositif « Santé » qui a pour but de :

- favoriser et poursuivre la coordination des acteurs et actions de santé,
- compléter et poursuivre l'intervention publique au sein des quartiers prioritaires, à Saint Antoine et à San Gaetano,
- conduire l'observation des besoins des quartiers,
- améliorer la connaissance des publics : définition et caractéristiques des publics vulnérables,
- clarifier les missions et identifier les actions favorisant la promotion de la santé : répertoire des actions, des dispositifs,
- proposer et mettre en œuvre des actions de promotion de la santé : identifier les carences en matière d'offre sanitaire, développer des messages santé spécifiques en complément du droit commun,
- assurer l'interface entre les professionnels du secteur social et médical, les partenaires institutionnels et associatifs et les bénéficiaires du dispositif,
- accompagner la mise en place d'une démarche partenariale : favoriser le développement de techniques de travail communautaire ou en réseau de partenaires,
- mobiliser les compétences existantes : information, développement des partenariats, animation des groupes de travail, soutien des collaborations, aide à la mise en œuvre de rencontre,
- construire, mettre en œuvre et suivre un plan de communication de ce dispositif et des actions qui seront menées dans ce cadre.

La mise en place d'un programme d'actions d'information, d'éducation à la santé et d'accès aux droits et aux soins construits autour de 3 axes d'intervention :

- la santé des jeunes : addiction, sexualité - contraception, équilibre alimentaire et santé mentale
- la santé des seniors : prévenir la dénutrition, travailler sur l'hygiène corporelle,
- l'accès aux droits et aux soins : lever les freins en termes linguistiques, compréhension des droits, mobilité, ...

Ainsi que des actions transversales complémentaires :

- formation des acteurs associatifs en lien direct avec les habitants pour leur apprendre à évoquer les questions de santé avec leurs usagers,
- formation d'animateurs (Centre de loisirs, association, ...) sur le thème de la santé pour intégrer dans les programmes d'animation des ateliers spécifiques ludiques (hygiène dentaire, équilibre alimentaire,...)
- construction d'un agenda santé sur lequel seront identifiés des rendez-vous (journées nationales, mondiales,...) permettant de diffuser aux opérateurs de quartier les outils de communication dédiés et/ou de créer des actions spécifiques de sensibilisation.

Enfin, il est d'ores et déjà prévu de mettre en place un Conseil Local de Santé mentale à Bastia, lequel devra faire apparaître clairement les liaisons avec le présent contrat de ville.

Le travail impulsé par l'ASV devra donc être poursuivi dans le cadre du Contrat de Ville qu'il s'agisse de l'expression ou du repérage des besoins des habitants et des professionnels, ou d'être force de propositions et en capacité de porter des actions.

Prévention et lutte contre la délinquance

Une articulation forte entre le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et le contrat de ville est à rechercher tant en matière de partenariat que d'orientations ou encore d'intervention.

Des passerelles seront également tissées au sein même du contrat de ville entre le pilier cohésion sociale et le pilier urbain – volet gestion urbaine et sociale de proximité sur cette problématique.

La prévention de la délinquance sera également et naturellement appréhendée au travers des volets éducatifs, culture et sport du pilier cohésion sociale.

Il conviendra en outre :

- de s'appuyer sur les dispositifs existants : opération ville-vie-vacances, adultes relais, chantiers jeunes bénévoles,...
- de conforter et renforcer les instances de proximité : justice et police de proximité, points d'accès aux droits, médiateurs et éducateurs spécialisés...
- d'améliorer ou rétablir le lien entre la population et la police
- de développer les outils de répression contre les infractions repérées : consommation de stupéfiants, violences, incivilités lourdes, trafics, ...
- de prévenir la récidive des adolescents ou jeunes adultes par la mise en œuvre de travaux d'intérêt général (TIG) et de réparation pénale, conformément à la loi du 15 août 2014. Pour les dégradations de biens (patrimoine des bailleurs, mobilier urbain, ...), la mise en œuvre rapide de mesures de réparation pénale via le dispositif « tu casses, tu ré pares » sera envisagé.
- de prévenir les violences intrafamiliales et faites aux femmes.

Solidarité, précarité et lien social

La présence des travailleurs sociaux dans les quartiers doit être organisée de manière coordonnée, complémentaire et adaptée (quantitativement et qualitativement) sur les territoires du contrat de ville.

Le tissu associatif caritatif ou de proximité devra être soutenu et jouer un rôle important dans ces domaines.

Compte tenu des spécificités du territoire, il conviendra d'apporter une attention particulière et s'attacher à développer des actions de soutien

- à la gestion budgétaire des ménages en grande difficulté,
- à la lutte contre l'isolement et le repli sur soi, plus particulièrement envers les personnes âgées ou issues de l'immigration,
- au développement de moments conviviaux et festifs, privilégiant l'approche intergénérationnelle et inter-quartiers, en lien avec la démocratie participative.

Orientations communes à toutes les disciplines pour le pilier cohésion sociale :

Quel que soit le volet abordé, le contrat de ville s'attachera à :

- Lever les freins aux pratiques éducatives culturelles, de loisirs, sportives, accès aux soins : freins économiques, de déplacement, de motivation, de mixité ...
- Développer la citoyenneté (*cf paragraphe relatif aux conseils citoyens*)
- Lutter contre la fracture numérique pour tous les publics.
Le présent contrat s'attachera à faire progresser de manière significative la pratique numérique ; il s'agira en outre de :
 - ✓ Favoriser « l'e-inclusion » :
Mettre le numérique au service d'une société plus équitable, plus juste, plus solidaire, plus participative.
L'installation de supports numériques dans chaque classe (tableau numérique, tablettes...) et dans chaque école (classes mobiles), dans la continuité de l'opération programmée sur la dotation de développement urbain en 2011, permettra d'aider à la diversification et à l'enrichissement des démarches d'enseignement et d'accroître la motivation et la compétence des élèves.
 - ✓ Faciliter l'accès aux droits par la mise à disposition de points d'accès : Il s'agira de conforter et développer les outils d'accès au numérique pour l'ensemble de la population, notamment sur le quartier en veille.
 - ✓ Promouvoir un usage « intelligent » de l'Internet : il existe encore une fracture importante entre ceux qui utilisent Internet de manière utile dans leur vie sociale quotidienne, et ceux qui se limitent à des usages ludiques. Le numérique doit permettre un accès facile aux services publics de proximité et à tous les dispositifs mis en place pour les habitants, et devenir un outil d'information sur la vie du quartier.
 - ✓ Organiser une présence éducative sur le net : au-delà des points numériques, il conviendra de s'attacher à l'accompagnement de la pratique numérique ; que ce soit par le biais des animateurs de cyperbase ou p@m au sein des espaces publics numériques, ou par le développement d'actions liées à la cyber prévention.

Le soutien à la vie associative

Ces objectifs de cohésion sociale, ambitieux mais réalistes pour les quartiers et leurs habitants, ne pourront être atteints que si le droit commun est mobilisé en priorité sur ces territoires et si le tissu associatif est soutenu.

Ce dernier point suppose :

- Un maillage territorial mieux adapté aux besoins, en couvrant des secteurs où l'offre associative est aujourd'hui faible, voire inexistante (Saint-Joseph, Saint Antoine, San Gaetano, ..).
- Un travail inter-associatif dans une logique de complémentarité et non de concurrence.
- La structuration et la professionnalisation des associations et le développement au sein de chacune d'entre elles d'un projet associatif cohérent, intégré les incitant à se positionner sur leur cœur de métier, et écartant ainsi la logique de guichet.

- L'amélioration des conditions d'accueil du public.
- La mutualisation de l'action associative via des projets co-construits, la mise en place de formations, compétences ou manifestations communes, ..., et le partage de locaux.
- Le maintien et le renforcement des dispositifs d'accompagnement : Dispositif Local d'Accompagnement, appui de la DRUCS et de la DDCSPP, ...
- La mise en place de conventions pluriannuelles qui permettront aux associations d'avoir une vision à moyen terme de leur activité et des partenariats financiers mobilisables. Il s'agira également par-là de consacrer un peu moins de temps aux démarches administratives au profit des projets associatifs et de l'action associative.

5.2 Enjeux et orientations pour le pilier urbain

Rappel des priorités nationales (circulaires des 30 juillet et du 15 octobre 2014)

- Amélioration de la vie quotidienne des habitants, notamment ceux résidant en logement social
- Création d'équipements mobilité dans le parc résidentiel, création d'activités nouvelles
- Amélioration des relations police / population
- Objectifs de transformation des quartiers concernés par le NPNRU
- Réhabilitation de l'habitat
- Mobilité et accessibilité universelle
- Accès aux équipements culturels et sportifs
- Soutien aux dispositifs de GUSP
- Maintien et création de commerces de proximité et d'entreprises

Outils :

- chartes d'engagement réciproque : convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB
- protocole de préfiguration du NPNRU

Agir pour le logement :

Enjeux :

- Améliorer les conditions de logements des habitants et notamment lutter contre la précarité énergétique et contre l'habitat indigne.
- Encourager la mixité sociale, intergénérationnelle et fonctionnelle.
- Accompagner les habitants dans leur mobilité résidentielle.
- Innover sur les modes d'habiter.
- S'inscrire dans une politique de peuplement harmonieuse à l'échelle de l'agglomération : le travail développé dans les quartiers prendra appui notamment sur les procédures d'attribution de logements simplifiées, connues et transparentes et sur des objectifs de mixité sociale et d'équilibre définis et partagés au plan intercommunal. La mise en place de la Conférence Intercommunale du logement et la signature de la Convention de Mixité Sociale en seront des socles essentiels.

Orientations stratégiques :

- Connaître précisément les besoins en logements : il convient dans les 5 ans de se doter d'une méthode et d'un outil permettant de cerner tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif les besoins en logements : typologie, niveau de loyer, mais aussi parcours résidentiel, besoins d'accompagnement social, ...
- Poursuivre la politique de diversification de logements dans les Quartiers Sud : mieux répartir l'offre locative sociale, limiter ou stopper les constructions de locatifs sociaux dans les Quartiers Sud. Ce travail repose pour partie sur l'achèvement du PRU avec la construction d'ici 2020 des programmes privés et intermédiaires sur le quartier Aurore, mais devra également être appréhendé au travers du PLH intercommunal dans une logique de répartition équilibrée de locative sociale sur le territoire intercommunal. L'élaboration de ce nouveau PLH est prévue pour le mois de septembre 2015.
- Poursuivre la politique de réhabilitation sur le parc locatif social et sur le parc privé en mobilisant les dispositifs de l'Anah (Opah, Voc, Popac) et de l'Anru (NPNRU) en accordant une attention particulière à la rénovation thermique, la lutte contre l'insalubrité et l'adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite et personnes âgées.
- Poursuivre les opérations de résidentialisation et anticiper ces problématiques sur les programmes neufs :
 - Sur le parc social notamment il conviendra, dans la mesure du possible, de coupler les opérations de réhabilitations à celles de résidentialisation, l'idée étant d'adopter une approche intégrée liant le logement, les parties communes de l'immeuble, les espaces privatifs et le domaine public. Il conviendra ainsi d'accompagner les travaux de requalification par un travail fin sur le foncier permettant de redéfinir des domanialités en fonction des usages des résidents et des problématiques de gestion privée ou publique.
 - Sur les promotions privées, en essayant d'anticiper dès le permis de construire, les problèmes éventuels de gestion future et en insistant sur la responsabilisation en amont des futurs propriétaires.
- Favoriser l'implantation d'activités ou de services en pied d'immeuble. En lien avec les piliers cohésion sociale et développement économique du présent contrat, il convient de mettre en cohérence l'offre potentielle de locaux avec les besoins identifiés ;
 - En Centre Ancien, ou dans les pieds d'immeubles du patrimoine des bailleurs sociaux (Cité des Monts, des Arbres, des Lacs, Montesoro, Saint Antoine, San Gaetano, ...) un recensement fin des locaux de rez-de-chaussée (caractéristiques, état, propriété) est à engager en amont de toute action
 - Pour les constructions réalisées dans le cadre du PRU (place St Exupéry, rue Vittori, ...) un groupe de travail spécifique peut être constitué pour définir précisément l'offre à venir.
 - Il conviendra aussi de clarifier la destination des locaux qui pourront accueillir des activités économiques mais aussi des services publics ou associatifs.
- Mettre en place une Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) : accompagner la mobilité résidentielle, impulser des démarches de colocation intergénérationnelle, permettre le maintien à domicile des personnes âgées ou souffrant de handicaps (adaptation des logements, services de proximité, ...). Cette démarche pourrait notamment être mise en œuvre aux cités des Monts, des Arbres et des Lacs, dans le cadre du NPNRU.

- Maintenir les propriétaires occupants modestes dans leur logement en Centre Ancien : il conviendra en outre de compléter les dispositifs de droit commun déjà mobilisés afin de proposer des solutions pour la mise en place de « prêts sociaux » permettant à des personnes ne pouvant pas contracter de crédit d'assumer leur quote-part de travaux et d'être ainsi maintenues dans leur logement.
- Proposer des solutions innovantes et adaptées pour le logement des jeunes, des seniors. Un travail expérimental pourra être mené en ce sens dans le cadre du NPNRU notamment. Cette orientation renvoie à plusieurs objectifs : maintenir sur place les personnes âgées pour éviter la perte de repères, inciter à la cohabitation intergénérationnelle, lutter contre la sous-occupation des logements, proposer aux jeunes des solutions souples et adaptées à leurs besoins et à leurs moyens, ...
- Favoriser l'offre locative sociale privée en Centre Ancien : il conviendra de compléter les dispositifs incitatifs mis en place dans le cadre des OPAH par des actions permettant aux propriétaires bailleurs de s'engager sereinement dans des projets de réhabilitation visant les loyers conventionnés (ex : mise en place d'un suivi et d'un accompagnement social des locataires).
- Mettre en place un système de veille, pour les copropriétés non traitées dans le cadre d'OPAH (exemple : établissement de diagnostics sociaux et urbains afin de prévenir ou agir sur toute dévalorisation ou précarisation des copropriétés).

Agir pour le cadre de vie :

Enjeux :

- Poursuivre le dynamisme impulsé via une politique globale et cohérente de renouvellement urbain.
- Concevoir, réhabiliter et proposer des espaces et des équipements fréquentés, répondant aux besoins de tous, usagers comme gestionnaires.
- Inscire les quartiers dans une dynamique plus large.

Orientations stratégiques :

- Réinterroger les pratiques, les usages des espaces publics existants et proposer si nécessaire des ajustements, reconversions, ... : à partir d'un état des lieux portant tant sur l'état et la qualité des espaces, leur entretien, leur fréquentation, pourront être proposées, en lien avec les conseils citoyens, des solutions pour une plus grande pertinence de ces espaces. Le travail est à mener conjointement avec les bailleurs sociaux.
- Proposer des espaces permettant une mixité en termes de publics : compte tenu de l'évolution de la population (seniors notamment) mais aussi de certaines pratiques qui impliquent des phénomènes d'évitement ou de non appropriation, il conviendra de rechercher des usages visant une plus grande diversité des pratiques et des publics.
- Encourager la mutualisation des espaces et surtout des équipements : des espaces aujourd'hui rattachés à des établissements scolaires, ou des équipements fréquentés à certains moments, pourraient être utilisés sur des amplitudes horaires plus grandes et ouverts à de nouveaux publics.
- Recenser et caractériser les locaux vacants et proposer des destinations : il convient de repartir du patrimoine existant des bailleurs sociaux, collectivités ou des privés, et étudier dans quelle mesure les locaux de pied d'immeubles

pourraient accueillir une activité, un service, ... puis de voir s'il existe une correspondance possible avec les demandes de porteurs de projets ; cette orientation est également reprise dans le pilier développement économique.

- Développer les politiques d'accompagnement et d'accès aux équipements : encourager les opérations de médiation sportive, culturelle, de loisirs, ..., orientation étroitement liée aux politiques développées dans le cadre du pilier cohésion sociale.
- Promouvoir des espaces majeurs fédérateurs sur chaque quartier : en complément d'espaces de proximité, mais aussi dans un souci de rationalisation, de hiérarchisation et d'économie en termes de gestion des espaces, il apparaît pertinent de concevoir des lieux publics de taille plus importante permettant un usage plus large, un public plus diversifié (y compris hors quartier) sur chaque quartier : Exemple : le Jardin Romieu et l'esplanade de la place Vincetti en Centre Ancien, l'Arinella au Sud, et l'aménagement des terrains du Fort Lacroix à Saint Antoine San Gaetanu. L'ouverture ou le confortement de tels espaces sont à penser en lien avec le développement de l'offre de transport.
- Faciliter l'accès à tous : poursuivre les efforts d'amélioration de l'accessibilité PMR dans les logements, les équipements et espaces publics et dans les transports.
- Développer l'accès au numérique : assurer un maillage territorial des espaces publics numériques, réfléchir à des points d'accès au numérique itinérants, ...

Agir sur les déplacements :

Enjeux :

- Faciliter la vie au quotidien de tous.
- Œuvrer pour une ville durable.

Orientations / propositions :

- Améliorer l'image des transports en commun et accroître leur efficacité : revoir les lignes, le dimensionnement des véhicules, moderniser la billettique et la flotte, ... et développer une politique de communication sur l'offre de transports.
- Ouvrir les transports en commun à de nouveaux usagers.
- Développer l'intermodalité.
- Améliorer la communication sur l'offre de transport, de stationnement, de circuits piétons ou modes doux, ...
 - ✓ développer les supports de communication et améliorer l'image des transports en commun, encourager leur utilisation et élargir le public usager,
 - ✓ informer sur les places de stationnement public, leur disponibilité en temps réel,
 - ✓ flécher, signaler, repérer les circuits piétons en indiquant en outre les destinations, itinéraires possibles, temps de marche, ...
- Développer des moyens de transports propres, alternatifs et solidaires : vélos électriques, connexions à la voie douce, covoiturage, transport solidaire à la demande ...
- Améliorer les déplacements piétons : assurer une continuité piétonne intra quartier, mettre en place une signalétique pour la rendre lisible et pratique.

Faire de l'histoire et de la mémoire des quartiers une force

La loi du 21 février 2014 précise que la politique de la Ville vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à reconnaître et à valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers.

Enjeux :

- Améliorer l'image des quartiers.
- Ouvrir le quartier aux visiteurs.
- Resserrer les liens sociaux et intergénérationnels, lutter contre les discriminations.

Orientations / propositions :

En lien avec les conseils de quartiers et les conseils citoyens, un travail d'observation et de recueil pourra être mené permettant ainsi de ne pas avoir sur ces quartiers une approche purement et uniquement institutionnelle.

Les approches scientifiques, historiques, artistiques, pédagogiques, ..., les supports écrits (notices explicatives de bâtiments, plans, ...), photographiques ou vidéos pourront en outre être envisagés afin de :

- Développer des actions de valorisation de l'histoire, du patrimoine et de la mémoire des quartiers.
- Proposer des actions de sensibilisation au patrimoine (naturel, bâti, humain).

Projet urbain / Vivre ensemble

Enjeux :

- Des quartiers propres, entretenus, sécurisés, où il fait bon vivre.
- Des habitants qui s'impliquent pour et dans leur quartier.

Orientations / propositions :

❖ Propreté :

- Développer des actions de sensibilisation et de prévention en matière de propreté et revaloriser les métiers correspondants,
- Améliorer la communication sur les dispositifs et principes de dépôt et de collecte des ordures ménagères, de ramassage d'encombrants, ...
- Envisager des actions de répression ou des dispositifs coercitifs pour enrayer les comportements peu responsables et les incivilités,
- Poursuivre le travail en amont sur la conception, création, amélioration des points de collecte en lien avec les contraintes des services,
- Clarifier les domanialités et renforcer la collaboration entre la Ville et la CAB en vue d'une articulation optimale (collecte / nettoyage) et en associant les usagers,
- Désigner un référent CAB sur les questions de collecte au sein des dispositifs GUSP.

❖ **Sécurité et tranquillité publiques :**

- Rapprocher les services de police et la population, développer les occasions d'échanges entre eux,
- Organiser une coordination entre services de police, gardiens d'immeubles médiateurs, adultes relais pour optimiser la présence sur les quartiers et actionner si nécessaire les dispositifs coercitifs,
- Organiser la couverture du territoire des bailleurs par les gardiens d'immeubles, structurer leur rôle et les inclure dans une dynamique de réseau d'acteurs.

❖ **Peuplement, mixité :**

- Encourager les actions d'amélioration de la gestion locative pour améliorer les relations bailleurs / usagers, prévenir les impayés et les situations conflictuelles,
- Organiser un suivi des personnes atteintes de troubles psychiques qui génèrent en outre des problèmes dans certains immeubles ou espaces publics ; cette orientation est à reprendre dans le futur Conseil Local de Santé Mentale.

❖ **Prévention de la délinquance :**

- Assurer une coordination entre le contrat de ville et le conseil local de prévention de la délinquance : associer les équipes de cohésion sociale aux travaux du CISPD, penser les appels à projets de manière complémentaire, ...
- Proposer des solutions innovantes et adaptées pour pallier les troubles causés par les jeunes dans ou au pied des immeubles : ouverture de locaux ou d'espaces publics en soirée avec encadrement, leur dédier des créneaux sur des espaces existants tout en évitant de créer des locaux qui leur sont uniquement réservés...

❖ **Convivialité :**

- Proposer des espaces permettant de recréer ou consolider le lien social en privilégiant les approches intergénérationnelles.

❖ **Dispositif GUSP :**

- Renforcer et soutenir le dispositif GUSP : amélioration des outils (reporting, suivi des signalements, ...), consolidation du partenariat,
- Améliorer la visibilité de la GUSP auprès des habitants et des institutions par le biais d'actions et d'outils de communication notamment,
- Proposer des cellules de travail en fonction des besoins repérés sur l'approche sociale notamment,
- Impliquer les habitants dans la GUSP par le biais des conseils citoyens notamment.

5.3 Enjeux et orientations pour le pilier développement économique et emploi

Rappel des priorités nationales (circulaires des 30 juillet et du 15 octobre 2014)

- Réduction de moitié des écarts de taux d'emploi entre l'agglomération et les QPV, notamment chez les jeunes
- Présence de pôle emploi, de la mission locale dans les QPV et mobilisation des contrats aidés, aides à l'emploi pour les jeunes, soutien à l'entrepreneuriat
- Extension du dispositif « clubs jeunes ambition »
- Promotion de l'offre de travail par le soutien aux acteurs économiques à l'initiative privée et l'attractivité du territoire
- Lever les freins à l'emploi notamment pour les jeunes et les femmes : mobilité, modes de garde, accès au logement, ...

Enjeux :

❖ **Emploi – insertion :**

- Favoriser la création et pérenniser les emplois et les activités.
- Lutter contre la précarité économique des habitants.
- Elever les niveaux de qualification.
- Lever les freins à l'emploi.

❖ **Développement économique :**

- Générer des quartiers attractifs.
- Inscrire les quartiers dans une dynamique économique territoriale.

Orientations / propositions :

Pour ce qui est de l'emploi-insertion, bien que le diagnostic n'ait pas permis d'extraire des chiffres précis sur la situation face à l'emploi des populations des QPV, il n'en demeure pas moins, au regard des tendances qui se dégagent, qu'une attention doit être portée à l'employabilité et l'insertion professionnelle des jeunes, au chômage des seniors, et à la précarité de l'emploi chez les femmes.

Afin de pouvoir mesurer au mieux les effets produits par le contrat de ville, il est nécessaire de :

- Constituer au plus tôt un outil statistique fiable et ciblé sur l'emploi des quartiers, l'alimenter au fil du contrat de ville et organiser une cellule de veille (analyse et suivi) des éléments recueillis : le service public de l'emploi doit être mobilisé en ce sens. Cet outil devra prendre en compte le plus largement possible la production de données sexuées.

Pour les jeunes plus spécifiquement, il conviendra de :

- Améliorer l'information sur les dispositifs de formation et leur image (souci de valorisation), d'emploi et d'insertion, et renforcer le travail de collaboration entre organismes.
- Améliorer la connaissance et le niveau des compétences sociales.
- Faire connaître et valoriser les secteurs économiques porteurs d'emplois.

L'accès des jeunes à un premier niveau de qualification (apprentissage, alternance, professionnalisation ...) via des dispositifs de formation continue ou de type école de la 2^{ème} chance devront être encouragés.

Il conviendra bien évidemment de mobiliser le droit commun et de s'assurer que les habitants des QPV y aient effectivement accès, et de compléter les interventions par des accompagnements spécifiques de proximité.

Conformément à la circulaire interministérielle du 25 mars 2015, il sera nécessaire de :

- Mobiliser le service public de l'emploi : désignation d'un correspondant contrat de ville à la mission locale, identification des conseillers de pôle emploi dédiés à l'accompagnement intensif des jeunes des QPV et des conseillers spécialisés dans la relation avec les entreprises,
 - Renforcer les dispositifs existants, et notamment la garantie jeunes, les actions de parrainage, l'accueil des jeunes à l'école de la deuxième chance,
 - Développer de nouvelles réponses pour l'accès à l'emploi des jeunes en difficultés : contrats aidés, prestation de suivi dans l'emploi, ...
-
- Lever les freins à l'emploi :
 - ✓ Proposer des solutions souples pour la garde d'enfants,
 - ✓ Développer l'offre de transports en commun classique mais aussi promouvoir des actions en lien avec la plateforme de mobilité (transport solidaire à la demande, auto-école sociale, ...),
 - ✓ Lever les barrières linguistiques,
 - ✓ Améliorer les connaissances de base et savoirs fondamentaux.

Pour ce qui est du développement économique

- Soutenir les activités existantes : identifier et accompagner les entreprises fragiles des quartiers, les aider à communiquer et à se faire connaître. Anticiper les cessations d'activité et préparer au mieux les reprises d'entreprises et d'activités.
- Sensibiliser le public à la culture de l'entrepreneuriat.
- Développer l'économie sociale et solidaire, et les champs d'activité en lien avec la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité notamment.
- Accompagner la création d'entreprises en veillant à la viabilité des projets.
- Utiliser les potentialités du numérique pour proposer de nouveaux services, pour implanter de nouvelles activités.
- Structurer l'offre et la demande de locaux d'activité, en lien avec les orientations développées dans le cadre du pilier urbain et organiser une mise en relation entre l'offre et la demande.
- Encourager les initiatives de dynamique collective.
- Développer des structures d'insertion par l'activité économique sur les périmètres politique de la Ville en permettant également un accès plus large des publics féminins par une diversification des activités créées.
- Développer certains secteurs d'activité dans le cadre de l'Insertion par l'Activité Economique, ouvrir de nouvelles réflexions pour faire émerger des activités d'insertion, notamment sur des champs faisant appel à la capacité créative et répondant à des besoins tels que : services à la personne, garde de personnes âgées, garage solidaire complétant l'offre de la plateforme mobilité, ...
- Conforter et élargir les clauses d'insertion dans les commandes publiques et renforcer et dimensionner le dispositif d'accompagnement correspondant.
- Développer l'idée du travail dans son propre quartier ou immeuble (par et pour les habitants).

5.4 Enjeux et orientations pour les priorités transversales

Au-delà des points traités dans chacun des piliers, et énoncés ci-avant, une attention particulière devra être portée aux orientations suivantes :

Démocratie et Citoyenneté :

Il conviendra de soutenir dans le présent contrat de Ville les projets favorisant le vivre ensemble, la connaissance et le respect des valeurs démocratiques que sont l'égalité, la solidarité, la laïcité et la citoyenneté.

De manière spécifique, le contrat de Ville s'attachera à :

- Créer un conseil citoyen par quartier, l'articuler aux conseils de quartier
- Proposer des expériences innovantes permettant d'amener progressivement les habitants vers l'autoproduction ou l'autogestion, mais aussi l'auto-responsabilisation et une forte implication.

Les projets ayant trait à ces questions et émanant des conseils citoyens seront plus particulièrement pris en considération.

La lutte contre toutes les discriminations :

Il s'agit d'apporter une attention particulière à toutes les pratiques discriminatoires liées à la religion, à l'origine (sociale, géographique...) au sexe, à l'orientation sexuelle, au handicap, ...

Déjà inscrite dans le CUCS, cette priorité n'a pas eu les résultats escomptés et peu d'acteurs se sont mobilisés ou positionnés sur ces questions.

Les projets liés à cette priorité auront pour objectifs de :

- conduire à un changement des pratiques de la société, dans les domaines de l'accès au logement, de l'emploi, des orientations scolaires, de la culture...
- accompagner les victimes de pratiques discriminatoires en lien avec le défenseur des droits.

De plus, une démarche de diagnostic, en vue de réaliser un plan territorial de lutte contre les discriminations, va être engagée à compter du second semestre 2015 ; ce document a vocation à être intégré au contrat de ville.

Le schéma départemental de services aux familles et de soutien à la parentalité doit également être élaboré et sera articulé au contrat de ville. Dans un souci de lutte contre toutes les discriminations, il conviendra en outre pour ce schéma, de mettre l'accent sur la conciliation de la vie familiale et professionnelle.

La formation des acteurs sera également privilégiée et doit permettre :

- d'améliorer la connaissance sur les discriminations et l'égalité entre les femmes et les hommes,
- de modifier les représentations par rapport à certaines « catégories » de populations,
- de poursuivre l'appui aux acteurs en proposant des outils répondant à leurs besoins.

Plus généralement concernant la priorité liée à la lutte contre toutes les discriminations, le contrat de ville s'attachera en complémentarité du droit commun à développer des actions, des formations, des rencontres sur la tolérance, le respect de l'autre.

Egalité Femmes – Hommes

En lien avec le précédent paragraphe, portant sur toutes les discriminations, des actions particulières devront être développées sur la problématique de l'égalité femmes-hommes.

Dans un contexte marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique et les préjugés persistants, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu fort du contrat.

Cette dimension transversale doit apparaître dans tous les domaines (accès à l'emploi, aux droits, à l'espace public...), mais devra également permettre la mise en œuvre d'actions spécifiques destinées à agir plus finement sur les inégalités persistantes.

L'organisation de séminaires ou groupes de travail et la structuration du Laboratoire de la mixité professionnelle (soutenue par la Direccte et la MDDFE), comme ressource clairement identifiée sur le département en faveur de l'égalité et la mixité professionnelle, la lutte contre les stéréotypes seront des plus-values pour les actions à conduire dans les quartiers prioritaires.

Il conviendra à ce titre de privilégier les projets qui visent les objectifs suivants :

- Porter une attention au principe de respect de l'égalité femmes hommes en matière d'accès aux activités d'insertion.
- Favoriser la mise en œuvre des dispositifs innovants permettant le retour à l'emploi des femmes.
- Proposer des solutions souples et adaptées aux freins à l'emploi ou à la formation touchant spécifiquement les femmes (garde d'enfants notamment).
- Soutenir les projets d'éducation à l'image, le travail sur les représentations permettant de développer l'estime de soi, l'esprit critique et d'apprendre à se projeter.

Jeunesse :

Le contrat de ville s'attachera à participer et intégrer une politique jeunesse ambitieuse.

L'éducation et l'épanouissement des jeunes ne peuvent être intégralement assumés par la famille ou l'Éducation Nationale. L'apprentissage de la vie en société s'appréhende aussi au pied de l'immeuble, dans l'espace public ou les équipements collectifs gérés par les collectivités locales et qu'elles assument avec le soutien des bailleurs et des associations.

La présence sur le terrain de personnels formés à l'accompagnement des adolescents et des jeunes pour leur offrir des occasions d'apprendre à transformer une envie en projet, puis un projet en réalisation, est donc primordiale.

Ce travail d'écoute et d'accompagnement pourrait d'ailleurs être soutenu par la création d'un fonds local d'aide à l'initiative des jeunes. L'idée sous-jacente consiste à développer des projets pour les jeunes, conçus et mis en œuvre par les jeunes.

La priorité jeunes est à décliner en fonctions de 4 tranches d'âges (petite enfance, primaire, collège, 16-25 ans) et doit permettre d'aborder :

❖ Le soutien à la parentalité

Le présent contrat doit organiser l'accompagnement des familles dans le suivi de la scolarité de leurs enfants notamment en s'appuyant sur les adultes relais et le développement du PRE.

❖ L'accès des jeunes à la citoyenneté

Le présent contrat doit structurer les offres de parcours faites aux jeunes autour et après la scolarité obligatoire : parcours vers l'emploi, insertion sociale et professionnelle, accès à des pratiques de loisirs porteuses des valeurs démocratiques et préparant à l'exercice d'une citoyenneté assumée...

Le développement du Service Civique en constitue un axe fort.

❖ L'accès à l'autonomie par l'accès au logement et l'accès à l'emploi

Le présent contrat doit être pris en considération pour faire progresser la situation de l'offre de logements sur Bastia, de l'offre de transports entre Bastia et les pôles économiques environnant, de l'offre de parcours vers l'emploi.

❖ L'accès aux compétences sociales de base

Les dispositifs d'accès à l'emploi sont confrontés à l'absence de maîtrise des compétences sociales de base : incapacité à respecter des horaires, incapacité à accepter des contraintes professionnelles, etc...)

Le présent contrat devra, en lien avec les politiques de droit commun, proposer des solutions pour résoudre cette question.

De manière générale, et sur la base d'une meilleure connaissance des attentes et problématiques des jeunes des quartiers seront développées des actions permettant de cerner au mieux les attentes des jeunes en matière d'activité, d'animation, ...

Le sport et la culture pourront plus particulièrement être utilisés comme leviers de la mixité sociale, d'acquisition d'un savoir être, et, la pratique sportive, comme vecteur de santé et de bien-être des jeunes.

Séniors :

En articulation avec les politiques de droit commun conduites par le Conseil Général et la direction des affaires sociales de la Ville, notamment, le présent contrat prendra en compte le vieillissement de la population des quartiers constaté et se devra de proposer des projets permettant d'accompagner au mieux cette évolution ; il conviendra en outre de :

- Rechercher des solutions pour adapter la nature, la fréquence, et la qualité des services offerts sur le quartier.
- Développer, en lien avec le service public de l'emploi, des projets ciblés sur l'emploi des séniors,

- Réfléchir avec les bailleurs à des démarches visant l'adaptation des logements aux besoins de cette population,
- Repérer les personnes âgées isolées qui ne connaissent pas ou n'adhèrent pas aux actions de lien social existantes, aller à leur rencontre, et leur offrir des possibilités leur permettant de maintenir le contact avec l'extérieur et de rompre avec l'isolement.

Ingénierie :

Le développement et le perfectionnement de l'ingénierie de la politique de la ville sont indispensables à la mise en œuvre du contrat ; il conviendra en ce sens

- D'améliorer les outils de connaissance des quartiers pour cerner au mieux les besoins, les manques, les tendances et les évolutions.
- De déployer des moyens humains sur Saint Antoine – San Gaetano : organiser une présence sur le secteur, travailler un projet mixte droit commun / politique de la Ville, à partir d'un « point-relais » sur site ; développer la communication sur site.
- De proposer des espaces et des services mutualisés sur l'ensemble des quartiers en matière de formation, de locaux, d'aide au montage de projets, de recherche de financements, ...
- D'encourager la formation des acteurs .

TITRE 6. GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE

6.1 Pilotage et conduite du contrat de ville

Pilotage

Deux instances décisionnelles sont constituées pour le pilotage du contrat de ville et ont pour objectifs de :

- s'assurer du respect des engagements pris au regard de la population, des partenaires et des orientations,
- veiller au bon déroulement administratif, juridique, technique et financier du contrat,
- garantir l'articulation et la mise en cohérence des politiques de droit commun et de la politique de la Ville.

Le portage politique du contrat de ville est réalisé au niveau de l'EPCI afin de favoriser la solidarité intercommunale et d'atteindre en outre les objectifs fixés en matière d'équilibre territorial urbain, de politique de peuplement et de développement économique.

Toutefois, compte tenu du fait que le contrat cible les deux quartiers prioritaires et le quartier en veille active, tous implantés sur le territoire communal bastiais, le pilotage politique sera assuré conjointement par le président de l'Agglomération et le maire de Bastia ou leur représentant.

Le pilotage du contrat est assuré par un **comité de pilotage restreint** qui associera le Préfet, le président de l'Agglomération et le Maire de Bastia ou leur représentant.

Ce comité de pilotage restreint aura en charge :

- L'élaboration du contrat et de ses avenants,
- Le suivi et l'évaluation du contrat de ville,
- La préparation et l'animation des comités de pilotage,
- La définition des orientations stratégiques, des priorités et leurs éventuels recadrages, en prenant en compte l'expression citoyenne,
- La validation des conventions qui compléteront le contrat cadre,
- La validation des programmes d'actions.

Cette instance sera élargie à un **comité de pilotage**, composé de l'ensemble des signataires du contrat, institutionnels et représentants des habitants, et aura pour mission :

- L'examen des propositions du comité de pilotage restreint : contrats, conventions, avenants, orientations, programmes d'actions, et leur validation.
- Le suivi du contrat de ville sous les aspects techniques, financiers, moyens humains et ingénierie.
- L'identification et la programmation des moyens humains et financiers (inscriptions budgétaires des crédits spécifiques ou de droit commun) en cohérence avec les décisions prises.

Ces deux instances se réuniront a minima une fois par an.

Conduite du contrat de ville

Plusieurs instances techniques assureront la conduite du contrat de ville :

Un comité technique sera mis en place et aura pour mission :

- De préparer les propositions à soumettre aux instances décisionnelles
- D'assurer l'instruction et le suivi technique du contrat,
- D'animer, coordonner et assurer une synthèse des groupes de travail,
- De lancer et suivre les appels à projets,
- De suivre et évaluer les projets menés : aspects financiers, techniques, humains, ingénierie, ...
- De proposer au comité restreint les ordres du jour et supports pour les comités de pilotage.

Il sera composé :

- Des représentants de l'Etat : DDTM, DDCSPP dont la Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, Direccte, la Déléguée du Préfet dans les quartiers politique de la ville de Bastia,
- Des représentants des habitants : conseils citoyens
- Des référents de la communauté d'agglomération et de la Ville : direction du développement économique de la CAB et direction du renouvellement urbain et de la Cohésion sociale (DRUCS) de la Ville de Bastia

Le comité technique se réunira a minima semestriellement.

Une équipe de coordination opérationnelle :

Cette équipe jouera un rôle d'articulation entre le comité technique et l'équipe de projet opérationnelle.

Elle se réunira régulièrement, a minima tous les deux mois, et sera composée :

- des représentants des services de l'Etat : Déléguée du Préfet dans les quartiers - DDCSPP – DDTM – Direccte,
- de la Direction de projet de la Ville.

Sa composition pourra varier en fonction des points à l'ordre du jour, en fonction de leur rattachement à tel ou tel pilier du contrat de Ville.

Compte tenu de la spécificité du contrat de ville de l'agglomération de Bastia, et de l'expérience acquise par la Ville en matière de cohésion sociale et de renouvellement urbain, la mise en œuvre opérationnelle sera assurée comme suit :

Une équipe de projet dédiée Ville de Bastia, chargée de la mise en œuvre du contrat de ville :

Conformément à l'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, sur le territoire de la commune, le maire est chargé de la mise en œuvre du contrat de ville.

Ainsi, et sur les problématiques et thématiques liées à la politique de la Ville (hors droit commun), le maire a organisé ainsi la mise en œuvre du contrat de ville :

- elle sera assurée par la direction de projet de la Ville – Direction du renouvellement urbain et de la Cohésion Sociale (DRUCS) composée, d'une

directrice, d'un chef de projet cohésion sociale et d'un chargé de mission OPC urbain.

Afin de répondre aux exigences du contrat et des objectifs fixés, et au regard des compétences respectives de l'agglomération et de la Ville, la direction du développement économique de la CAB sera associée aux travaux de la DRUCS.

- sur le terrain, les équipes de cohésion sociale de la Ville, rattachées à la DRUCS, seront mobilisées pour la mise en œuvre au quotidien du contrat en lien avec les associations, et avec les représentants des conseils citoyens.

La direction de projet de la DRUCS travaillera en lien direct avec la direction du développement économique de la CAB.

Au sein de l'agglomération : avec l'appui du représentant technique de la CAB, la direction du développement économique de la CAB pourra mobiliser les services de droit commun de la CAB directement concernés par les problématiques du contrat de ville, à savoir : les responsables habitat, prévention de la délinquance, transports, collecte et développement économique.

Au sein de la Ville, la direction de projet de la DRUCS, directement rattachée au DGS, est en mesure de mobiliser les services de droit commun Ville concernés par le contrat de ville, soit directement, soit via les DGA auxquels ils sont rattachés.

Les équipes de cohésion sociale de la Ville font partie de la DRUCS et sont implantées au cœur des quartiers dans les deux maisons de projets. Elles sont composées :

- sur les Quartiers Sud : un chargé de mission cohésion sociale, trois médiateurs de quartier et un animateur-médiateur cyberbase
- sur le Centre Ancien : un chargé de mission cohésion sociale et deux médiateurs de quartier.
- ces équipes seront également déployées sur Saint-Antoine / San Gaetanu, selon un rythme et une organisation qui est à définir.

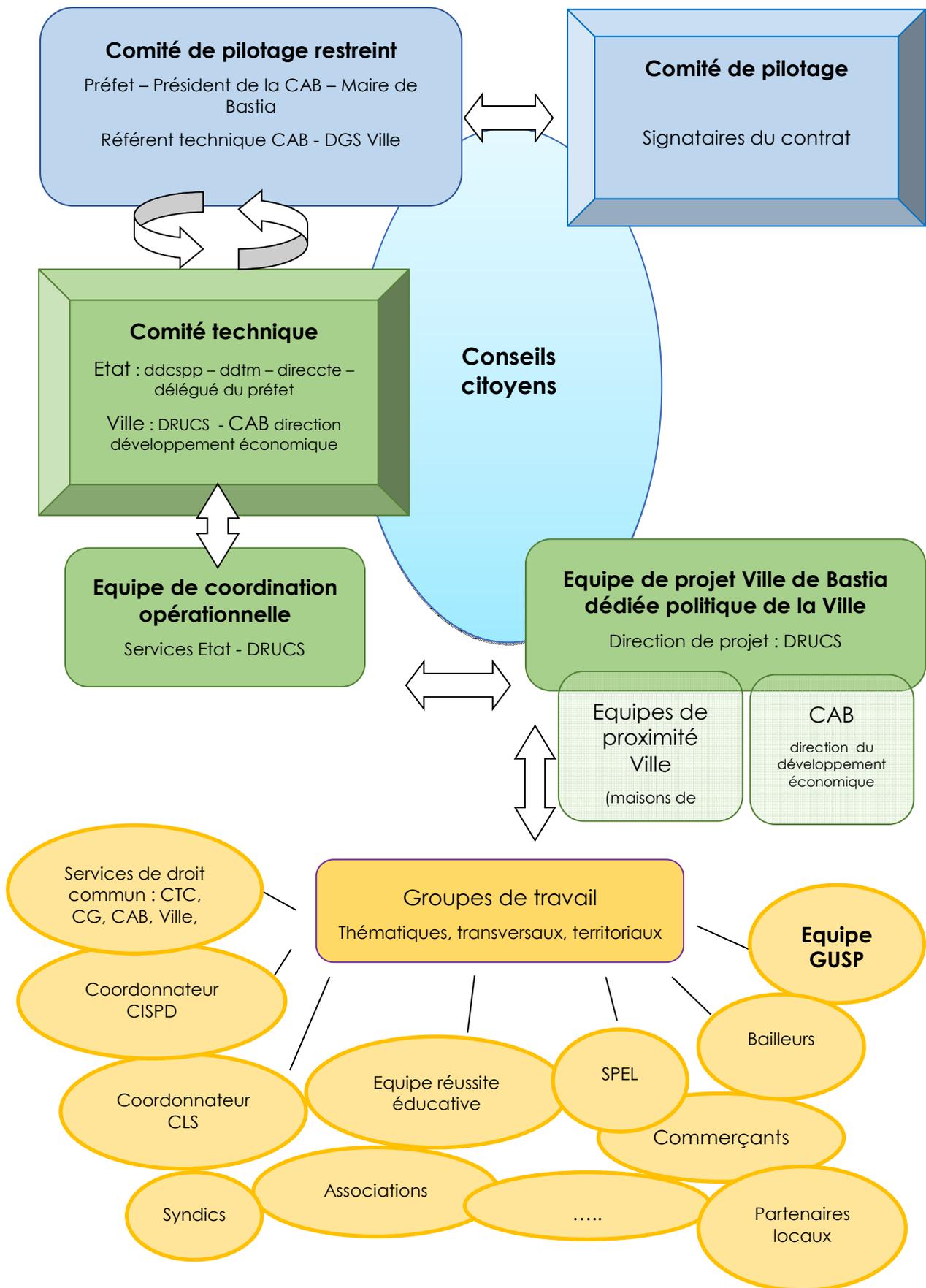
L'Etat assurera la conduite opérationnelle des actions de droit commun dont il a la charge.

Enfin des **groupes de travail**, animés par un trinôme Ville / CAB / Etat, seront constitués autant que de besoin ; ils pourront répondre à démarche

- thématique :
 - o pilier cohésion sociale - animation : Ville / CAB / DDCSPP
 - o pilier urbain – animation : Ville / CAB / DDTM
 - o pilier développement économique – animation : ville / CAB / Direccte
- territoriale, selon les problématiques spécifiques repérées dans les 2 QPV
- transversale

Les groupes de travail se réuniront autant que de besoin.

Schéma de fonctionnement des instances de pilotage et mise en œuvre :



6.2 La participation citoyenne

L'agglomération et la Ville ont lancé dès septembre 2014 une démarche globale de démocratie participative ciblée, dans un premier temps sur le territoire bastiais et faisant partie intégrante des politiques de développement des deux collectivités.

Des réunions menées conjointement par le Président de l'agglomération et le Maire de Bastia ont eu lieu dans plusieurs quartiers afin de présenter cette démarche, de définir les principes et d'inciter les citoyens à s'investir dans cette voie.

La Ville de Bastia a recruté un chargé de mission et désigné un élu référent, tous deux dédiés à cette démarche laquelle repose sur une volonté de faire vivre la démocratie participative dans tous les choix et toutes les décisions en associant en permanence les Bastiais à travers la mise en place des **conseils de quartier** encouragés et écoutés.

Les conseils de quartier qui rassemblent des hommes et des femmes motivés par la vie de leur quartier et de la Ville dans le sens de l'intérêt général et du « vivre ensemble », ont pour vocation principale de favoriser la participation citoyenne.

Les membres des conseils de quartiers peuvent être : des habitants, des associations intervenant sur le quartier, ou des acteurs économiques du quartier. Ils contribuent à harmoniser les réalisations communales et les besoins des quartiers. Ils visent à permettre l'expression des habitants sous forme d'interpellations, de questions et d'avis. Ils peuvent proposer des projets d'intérêt collectif et initier des actions d'amélioration du cadre de vie, en relation étroite avec les élus de la Ville.

Une charte de la démocratie participative, largement inspirée du cadre de référence des conseils citoyens a été adoptée et s'appuie sur les principes généraux inscrits dans la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Avancement de la démarche d'ensemble de démocratie participative :

Depuis le lancement de cette démarche, 8 conseils de quartiers ont été créés : 4 sont autonomes et très actifs ; les 4 autres doivent encore être soutenus et accompagnés.

Les thématiques soulevées par les conseils de quartiers concernent : la circulation et le stationnement, les nuisances (bruit, saleté, déchets et encombrants), l'occupation du domaine public, la place du handicap, les travaux de restructuration et d'aménagement.

2 conseils de quartiers concernent le Centre Ancien : celui des quartiers Vieux Port – Gaudin – Puntettu - Marché, dénommé « Terra Vecchja - A Marina » ; celui des quartiers Citadelle - Place d'Armes- Saint Joseph, dénommé « Campà in su »

Pour les Quartiers Sud, un conseil de quartier très vaste couvre les secteurs d'Agliani, Erbajolu, Lupino, Montesoru, Paese Novu, et Bassanese.

A ce jour, le secteur de Sainte Antoine / San Gaetanu n'est pas couvert par un conseil de quartier.

Une cartographie représentant la délimitation des conseils de quartier et des périmètres QPV est jointe **en annexe 4**.

Proposition pour la mise en place de conseils citoyens

La démarche de démocratie participative initiée en septembre 2014 sur l'ensemble du territoire, a permis de mettre en place 8 conseils de quartiers à ce jour.

Celle-ci aurait pu coïncider avec l'obligation de constituer des conseils citoyens dans le cadre du contrat de ville, mais il s'avère que les périmètres des conseils de quartiers diffèrent des périmètres des quartiers prioritaires, et que la substitution entre ces deux instances envisagée par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 est difficile à mettre en œuvre.

Aussi, il est prévu de créer trois conseils citoyens, d'ici la fin 2015 : deux sur les quartiers prioritaires et un sur le quartier en veille active. Les conseils citoyens pourront ainsi prendre part aux décisions sur les actions et projets qui seront mis en œuvre dès 2016.

Ces conseils citoyens seront ainsi créés :

- celui du Centre Ancien, sera mis en place à partir des deux conseils de quartiers Terra Vechja – A Marina / Campa in su.
- celui des Quartiers Sud, sera créé au sein du conseil de quartier existant.
- celui du quartier en veille, permettra de préfigurer le futur conseil de quartier.

L'expérience acquise à ce jour en matière de démocratie participative sera mise à profit et la méthode proposée consistera à :

- repartir du recensement exhaustif des personnes qui ont manifesté leur intérêt pour intégrer la démarche de conseil de quartier, identification de celles habitant ou œuvrant sur les 3 quartiers visés par le contrat de ville,
- compléter les listes à partir de la connaissance de terrain des équipes de quartier, des adultes-relais, de la Déléguée du préfet dans les Quartiers, ...,
- désigner les membres des conseils citoyens conformément au cadre de référence du CGET.

Afin de garantir une parfaite articulation entre les conseils citoyens et les conseils de quartier, des passerelles entre ces deux instances seront tissées : échanges de pratiques, formations, organisation de manifestations, ...

Le statut des conseils citoyens sera décidé par les membres.

Conformément à la loi du 21 février 2014, les conseils de quartiers seront dotés de lieux et moyens dédiés leur permettant de fonctionner.

Ainsi, il est d'ores et déjà prévu de leur proposer d'utiliser :

- les maisons de quartiers des Quartiers Sud et du Centre Ancien
- les locaux en cours de réhabilitation dans le cadre de la dotation de développement urbain : local Mandela à Montesoro, local d'initiatives associatives et citoyennes rue Carbuccia.

Pour Saint –Antoine / San Gaetano, un local est en cours de recherche.

De plus, la Ville (chargée de mission démocratie participative et DRUCS), en lien avec la Déléguée du Préfet et les associations, met en place une action intitulée « participons à la vie des quartiers » dont un des objectifs est de repérer et former les habitants en capacité d'intégrer les conseils citoyens. Cette action a été retenue dans le cadre de la bourse d'expérimentation du CGET.

Il convient de noter que bien que les conseils citoyens n'aient pas encore été constitués avant la signature du présent contrat, les éléments de diagnostic recueillis sont basés sur des remontées de terrain.

Par ailleurs, les associations des quartiers, qui, pour certaines d'entre elles seront nécessairement membres des conseils citoyens, ont participé aux groupes de travail, et donc à l'élaboration du contrat.

Au-delà de la formalisation des conseils citoyens, la participation des usagers des quartiers sera sollicitée tout au long de la mise en œuvre du contrat de ville au travers de démarches multiples et entrelacées :

- marches exploratoires des femmes, de diagnostic GUSP en marchant, ...,
- actions permettant l'expression des citoyens au travers de projets culturels, d'éducation populaire, de lien social,
- ateliers de maîtres d'usage.

6.3 - La mise en œuvre du contrat

Au regard des éléments des enjeux et des orientations fixés par le présent document, des plans d'actions seront établis.

Un tableau de bord général sera conçu afin d'avoir une vision globale relative à la mise en œuvre du contrat de ville. Ce tableau de bord fera en outre le lien avec les outils du PRQAD (maquette financière, planning, et ceux de l'Investissement Territorial Intégré (ITI), programme proposé dans le cadre du PO Feder – FSE 2014-2020.

En complément du tableau de bord, il conviendra également de concevoir des outils plus spécifiques correspondant à la nature des opérations qui seront menées :

Pour les opérations d'investissement :

Les projets urbains contractualisés avec l'ANRU et l'ANAH font ou feront l'objet de conventions lesquelles détailleront le programme envisagé et comporteront une maquette physico financière pluriannuelle.

Les coûts, calendrier de réalisation et plan de financement seront donc établis dans ce cadre.

Certaines actions d'investissement pourront néanmoins être programmées annuellement : elles feront l'objet d'une fiche précisant :

- les éléments de constat,
- les piliers ou axes transversaux ciblés par l'action,
- le public bénéficiaire,
- les objectifs et descriptif de l'action,
- les connexions avec d'autres actions, projets, programmes,
- le coût, plan de financement et calendrier.

A titre d'exemple ces actions peuvent concerner : la réhabilitation de locaux associatifs ou à vocation économique, la requalification ou création d'équipements liés à la GUSP, la réalisation de jardins partagés, des aménagements pour les personnes à mobilité réduite,

Pour les opérations de fonctionnement :

Il convient de distinguer :

- les actions d'ingénierie de projet qui seront portées par les signataires du contrat de ville :
 - équipes de terrain Ville, adultes relais, jeunes en service civique...,
 - fonctionnement des conseils citoyens,
 - études liées à la bonne exécution, au complément ou à l'évaluation du contrat de ville
 - missions d'accompagnement structurantes qui feront l'objet de conventions ou marchés spécifiques : dispositif d'animation d'insertion par l'économique, maîtrise d'œuvre urbaine et sociale « relogement », coordination du volet contrat local de santé du contrat de ville,....
 - actions de formation

- les opérations portées par des acteurs associatifs et relevant des 3 piliers ou axes transversaux.

Ces opérations feront l'objet d'appels à projets établis au regard des besoins, des orientations prioritaires et reposant sur des priorités et critères de sélection définis préalablement. Les appels à projets seront définis par le comité technique et formalisés par la direction de projet qui le soumettra pour validation avant lancement au comité de pilotage restreint.

A l'issue de la sélection des projets des conventions seront établies.

Ces conventions, conformément à la circulaire du 15 octobre 2014, pourront être pluriannuelles (conventions pluriannuelles d'objectifs – CPO de 3 ans) : « les CPO doivent être encouragées avec les associations les plus structurantes pour le quartier prioritaire afin de leur donner les moyens d'une action dans la durée, sur la base d'objectifs précis et dans le respect du cadre juridique en vigueur. Chaque année, la reconduction automatique est subordonnée à la réalisation des objectifs de l'année écoulée ...L'évaluation de ces conventions fera l'objet d'un rapport annuel simplifié par l'association signataire ».

Ce principe de CPO pourra aussi être proposé pour des projets évolutifs permettant de construire un travail de fond avec les habitants et nécessitant une inscription dans la durée.

6.4 - La communication

Une attention particulière sera portée à la communication pour le Contrat de Ville. Les actions soutenues dans le cadre du Contrat de Ville devront faire figurer la mention « Contrat de Ville de l'agglomération de Bastia ».

Au-delà de cela, il conviendra de communiquer largement sur les projets menés et leurs résultats ; différents supports ou media seront à ce titre mobilisés : publications, presse écrite – radio – TV, sites internet, réseaux sociaux, supports vidéos ou photos, interviews d'acteurs et d'habitants...

Une armature de plan de communication sera être établie dès la première année du contrat et sera enrichi au fil du temps en lien avec les propositions des conseils citoyens et des porteurs de projet.

Le comité technique sera en outre chargé de faire des propositions pour valoriser au mieux les actions conduites dans le cadre du Contrat de Ville.

6.5 - L'observation, le suivi et l'évaluation

Observation :

Compte tenu des constats exprimés dans le paragraphe « état des lieux » du présent contrat et des orientations fixées, il convient sur les 5 années dudit contrat de développer autant que faire se peut les outils ou dispositifs d'observation en s'appuyant sur différentes sources :

- le recueil de la parole habitante via les conseils citoyens, les adultes relais, les marches exploratoires des femmes, les actions liées à la mémoire des quartiers et à la démocratie participative, ...
- les dispositifs de droit commun : en recherchant la possibilité de réaliser des requêtes spécifiques aux quartiers visés au sein d'outils existants ou à créer (SIG, observatoires,...) ou via les données disponibles auprès des partenaires (INSEE, CAF, DASEN, Pôle Emploi, ...)
- par la réalisation de diagnostics spécifiques au cours du contrat : diagnostics en marchant, audits, ...

Suivi :

Le suivi consistera à s'assurer de la bonne exécution du contrat et du respect des engagements et devra être fait tant au niveau opérationnel que stratégique.

Des tableaux de bords portant sur les programmes ou plans d'actions ci-avant évoqués devront être conçus par la cellule de conduite opérationnelle - direction de projet : ils devront permettre d'apprécier leur avancement, le respect des priorités et des objectifs.

Un suivi des financements devra en outre être mis en place : il consistera à suivre l'engagement et la consommation des crédits mais aussi servir de base à la préparation des budgets des signataires et du dialogue de gestion.

Evaluation :

L'évaluation portera tant sur le pilotage du contrat que sur sa mise en œuvre.

Il conviendra a minima de conduire : deux évaluations globales

- la première à mi-parcours qui devra être achevée au plus tard au 30 juin 2018
- la seconde en fin de contrat qui devra être achevée au plus tard au 31 décembre 2020.

L'évaluation devra porter sur des éléments quantitatifs et qualitatifs

Les critères d'évaluation du contrat devront être définis dans sa première année de mise en œuvre et proposés au comité de pilotage pour validation.

Conformément à la circulaire du 15 octobre 2014 :

- la structure d'évaluation chargée de mesure et d'évaluer les résultats l'évaluation est à définir.
- son évaluation devra être menée selon la méthodologie nationale élaborée par l'observation nationale de la politique de la Ville,
- tous les signataires du contrat communiqueront leurs données à cette structure.

Sur la méthodologie mise en œuvre pour évaluer

- Favoriser la parole des bénéficiaires

Les habitants, personnes ressources et acteurs de terrain seront au cœur de la construction des actions et des résultats qu'elles produisent.

La mise en place des conseils citoyens devra ainsi faciliter la remontée des besoins (diagnostic), l'offre à proposer pour y répondre et permettre ainsi une évaluation fine.

- Evaluer dans la concertation

Une démarche d'évaluation des actions doit s'engager. Elle doit être construite avec l'ensemble des parties prenantes afin d'évoluer dans la concertation et de négocier et valider les référentiels de valeurs, les grilles de critères et les systèmes d'indicateurs.

Cette évaluation partagée doit contribuer à l'amélioration des pratiques individuelles et collectives.

- Evaluer pour améliorer

L'évaluation qualitative d'un projet, pour faire sens, doit être portée par les acteurs concernés eux-mêmes en leur permettant de se situer dans une logique d'amélioration continue de leurs actions.

Le dispositif d'évaluation, pour être le plus pertinent possible doit accompagner l'action à toutes les étapes de sa réalisation, de la conception au bilan. Il faut que l'évaluation soit intégrée à la démarche de projet comme méthode.

6.6 Eléments administratifs et juridiques

Le présent document cadre du contrat de ville entre en vigueur à sa signature et prendra fin au 31 décembre 2020.

Il pourra faire l'objet d'avenants :

- portant sur sa durée, sur les enjeux ou orientations, sur les engagements des partenaires, sur l'intégration de nouveaux partenaires,
- permettant de le mettre en conformité avec des textes législatifs postérieurs à sa signature.

Il sera complété par des conventions, protocoles, ou autres contrats précisant les engagements ou projets ; ex : protocole de préfiguration du NPNRU, convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB, convention attributive de subvention de la dotation politique de la Ville,

TITRE 7 – ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Engagements de l'Etat

L'Etat s'engage à :

- mobiliser ses services aux côtés de la communauté d'agglomération de Bastia et la Ville de Bastia pour suivre et mener à bien le contrat de ville,
- participer aux instances de pilotage du contrat comme définies précédemment,
- mobiliser les dispositifs de droit commun en fonction des orientations du contrat de ville définies, et des programmes d'actions annuels qui en découleront et seront ainsi mis en œuvre (cf. tableau récapitulatif des crédits **annexe 5**)
- mobiliser les dispositifs et crédits spécifiques Politique de la Ville (cf. tableau récapitulatif des crédits **annexe 5**)
- mobiliser le dispositif du Service Civique, qui doit permettre aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager sur des projets d'intérêt généraux au service des autres. L'Etat s'engage en outre à trouver une mission de service civique à chaque jeune qui en fera la demande en apportant une attention particulière aux demandes des jeunes issus des quartiers prioritaires,
- mobiliser l'ensemble de ses dispositifs en faveur de l'accès à l'emploi et du développement économique ; tout particulièrement auprès des jeunes en développant le dispositif « garantie jeunes ».

Engagements de la Collectivité Territoriale de Corse

La Collectivité Territoriale de Corse s'engage à s'associer de manière transversale au contrat de ville de l'agglomération de Bastia.

Compte tenu de l'étendue de ses compétences et de l'importance des enjeux urbains et sociaux incarnés par le contrat de ville pour les cinq prochaines années, la Collectivité Territoriale de Corse pourra soutenir des actions relevant de ses champs d'intervention.

Ainsi, les demandes de financement potentielles seront instruites en vertu des différents règlements d'aide sectoriels de droit commun.

Engagements du Département de la Haute-Corse

Le Département de la Haute-Corse s'engage :

- dans un partenariat renforcé avec la Ville de Bastia et la Communauté d'Agglomération de Bastia, notamment en matière d'action sociale,
- à continuer à déployer sur le territoire, et notamment sur les quartiers prioritaires, son action et ses personnels, en approfondissant la coordination entre les services respectifs et en mutualisant les moyens,
- à poursuivre les actions du Département dans les domaines suivants :
 - ✓ en faveur de l'insertion professionnelle avec l'accompagnement global en partenariat avec le Pôle Emploi, le financement d'associations agissant dans le domaine de l'insertion par l'activité économique – « Install'toit et l'Atelier des fées » notamment -, et la mise en œuvre des contrats uniques d'insertion.
 - ✓ En faveur de l'insertion sociale avec l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dans le cadre de son partenariat avec le CCAS et l'association « Aide 2B », du développement du lien social et la mobilité avec l'association « OLCQ », de la lutte contre l'exclusion et son partenariat avec les associations « ESOL », « ISATIS », et l'Ecole de la deuxième Chance.
 - ✓ En faveur du logement avec la mise en œuvre du Fonds Unique pour le Logement (FUL), des actions d'accompagnement dans et vers le logement avec l'association ALIS, et son partenariat avec la Ville de Bastia dans le cadre du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI).
 - ✓ En faveur de la protection de l'enfance, de l'aide sociale aux adultes et aux personnes handicapées, ainsi qu'en matière de protection maternelle et infantile.
- à finaliser la convention de partenariat entre la commune de Bastia et le Département en matière d'action sociale
- à mettre en place des instances partenariales qui interviennent sur le territoire de la commune de Bastia et se réuniraient de manière régulière pour évoquer des thématiques précises en lien avec les missions de chacun.

Cette démarche proposée par le Département pour le Contrat de Ville, s'inscrit pleinement dans le cadre du schéma d'organisation sociale et medico-sociale 2014-2018.

Engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de l'agglomération de Bastia.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Engagements de la Communauté d'Agglomération de Bastia

La Communauté d'Agglomération de Bastia s'engage à

- assurer, avec la Ville de Bastia, le co-pilotage du contrat de ville,
- travailler en lien étroit avec les services de la Ville pour construire et suivre le contrat de ville,
- mobiliser les services de droit commun de la CAB notamment dans les domaines du sport, de la collecte, de la prévention de la délinquance et de l'habitat du développement économique avec une priorité accordée à l'emploi des jeunes,
- s'engager aux côtés de l'Etat et de la Ville de Bastia pour mobiliser les crédits de droit commun liés aux compétences de l'agglomération ainsi qu'à rechercher d'autres financements (Investissements Territoriaux Intégrés, par exemple) afin de contribuer à un développement durable des quartiers visés par le contrat de ville.
- mobiliser les services de la direction économique de la CAB aux côtés de l'équipe projet de la Ville chargée de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du Contrat.

Engagements de la Ville

La Ville de Bastia s'engage à :

- assurer, avec la Communauté d'Agglomération de Bastia, le co-pilotage du contrat de ville,
- mobiliser les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre du contrat de ville tant sur l'aspect pilotage (équipe resserrée DRUCS) que sur le terrain (équipes de quartiers) ,
- mettre à disposition des équipes de terrain et des habitants des maisons de projets, sur le Centre Ancien et les Quartiers Sud, et de réfléchir à la mise à disposition de locaux mutualisés sur les deux QPV ainsi que sur le quartier en veille,
- coordonner en interne les services pour assurer une cohérence optimale de l'action municipale sur les territoires prioritaires et garantir une complémentarité entre les services de droit commun et l'action menée au titre du renouvellement urbain et de la cohésion sociale,
- poursuivre ses efforts sur les quartiers politique de la Ville dans ses domaines de compétences : social, petite enfance, écoles, voiries et bâtiments communaux, hygiène et santé, culture, patrimoine, ...
- assurer la coordination du Programme de Réussite Educative,
- définir et mettre en œuvre au sein du Contrat Local de Santé un programme d'actions spécifiques ciblé sur les quartiers prioritaires et étroitement articulé au contrat de Ville,
- mettre en place, avec les partenaires concernés, les conseils citoyens.
- voter chaque année après le débat d'orientations budgétaires une enveloppe de crédits spécifiques destinés à mettre en place des actions dans le cadre du présent contrat

ANNEXES

Annexe 1 - Périmètres des quartiers politique de la Ville

Annexe 2 - Fiches descriptives des QPV et du quartier en veille

Annexe 3 - Cartographie indicative des quartiers vécus

Annexe 4 – cartographie indicative des conseils de quartiers et quartiers du contrat de ville

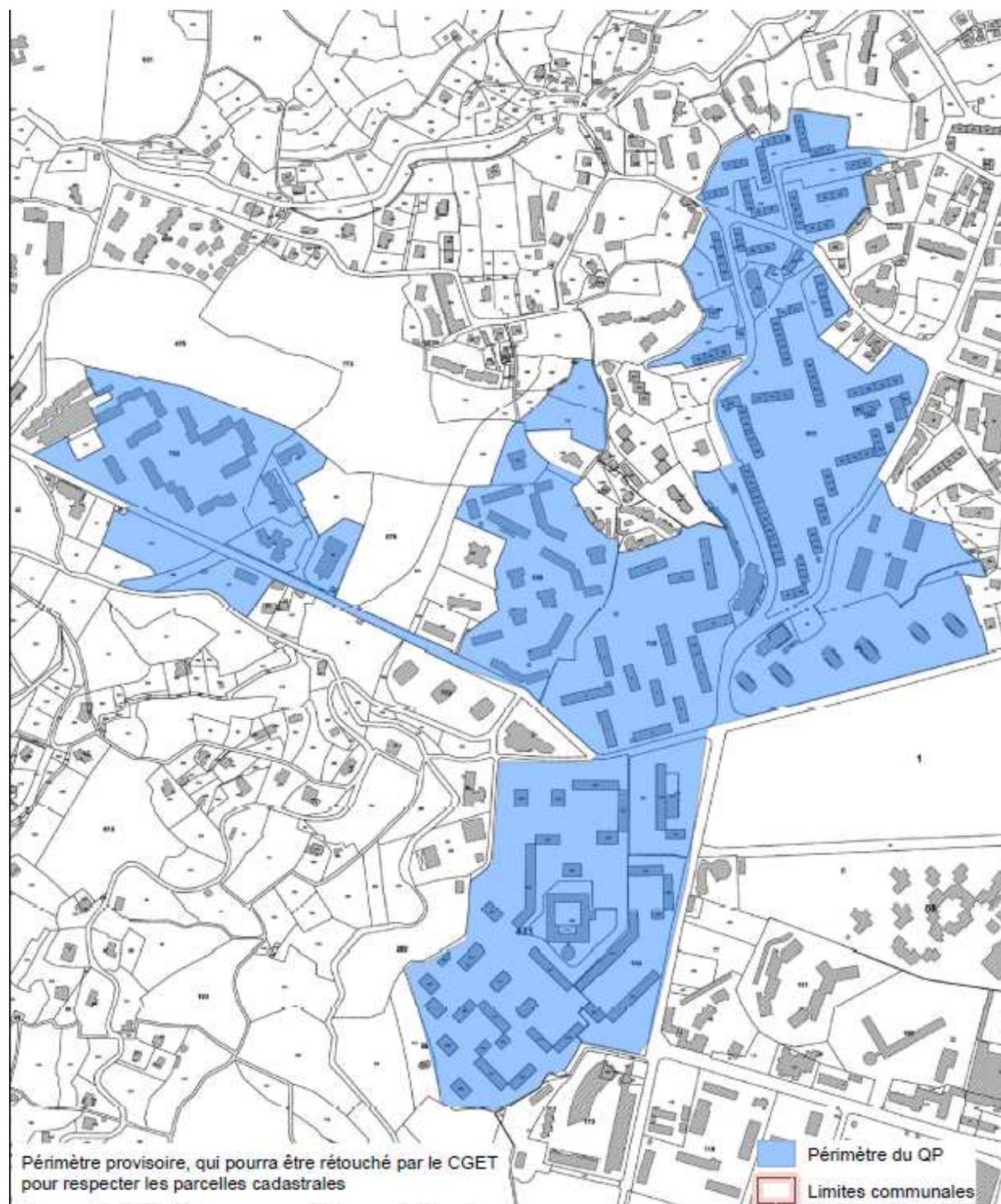
Annexe 5 – tableaux des crédits liés aux engagements de l'Etat

Annexe 6 - tableaux des crédits liés aux engagements de la Ville de Bastia

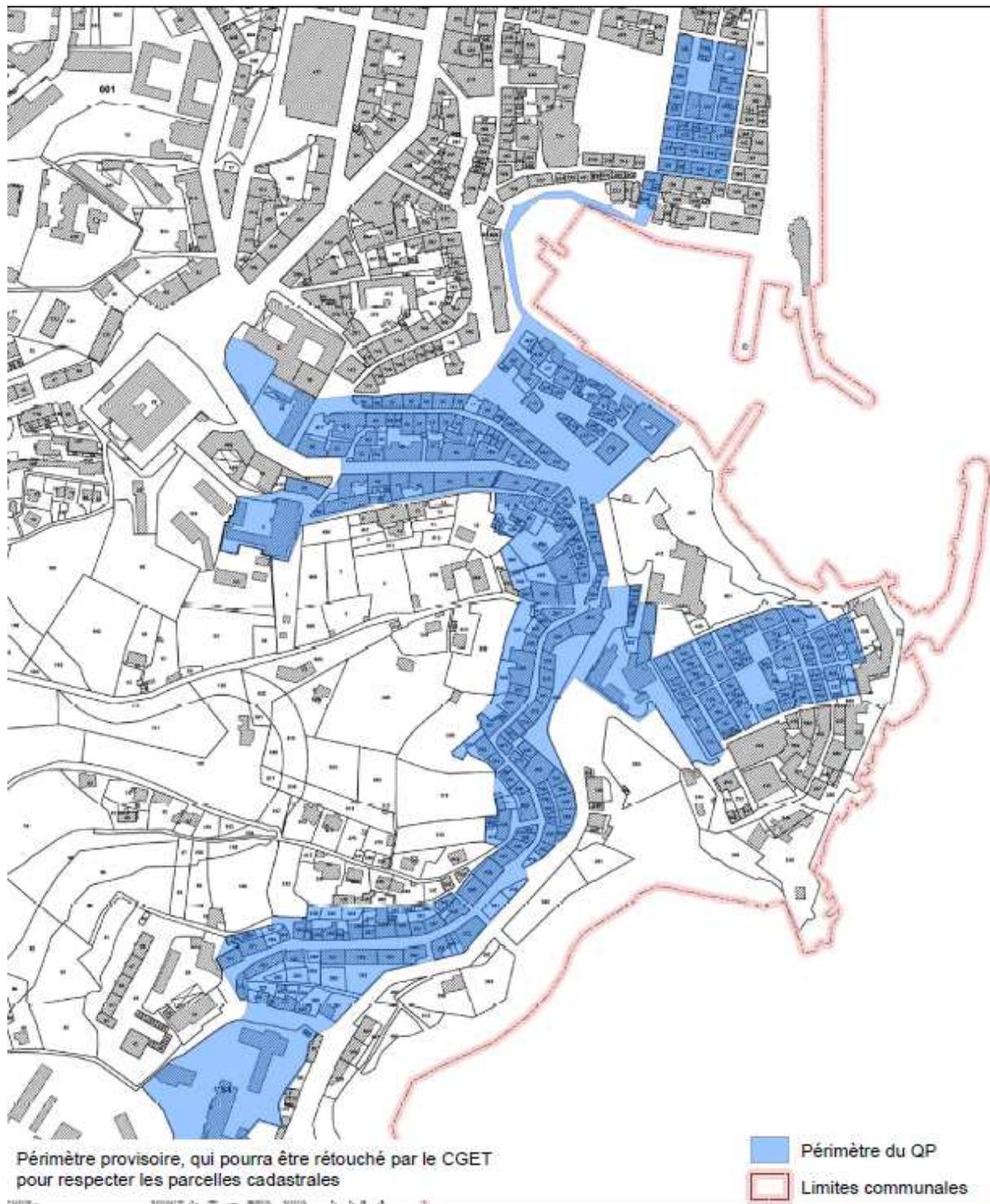
Annexe 7 - tableaux des crédits liés aux engagements de la Communauté d'Agglomération de Bastia

**ANNEXE 1 –
cartographie des quartiers réglementaires (CGET)**

Quartiers Sud :



Centre Ancien



Annexe 2 –

Fiches descriptives des quartiers

Contrat de Ville - fiche de présentation des Quartiers Sud

QPV : 6980 habitants - revenu médian annuel : 11 000 €

Données urbaines

Parc social :

opération	baillieur	nb de logs	date mise en service	observation
logis de Montesorio 1 et 2	Erilia	910	1971	réhabilités OPI
logis de Montesorio 3	Erilia	280	1974	
lupino	Erilia	210	1964	réhabilités PRU
paese novo	Logirem	419	1976	réhabilités PRU
barbesino	OPH 2B	36	2008	
charles rocchi	OPH 2B	60	2012	reconstitution offre PRU
cit� des monts	OPH 2B	358	1971	NPNRU
cit� des arbres	OPH 2B	334	1969	NPNRU
cit� des lacs	OPH 2B	54	1966	NPNRU
le Mantinum	OPH 2B	41	1988	
cit� Aurore	OPH 2B	320	1963	réhabilités et résidentialisés PRU
les Imp�riales	OPH 2B	198	1975	
terrain roche	OPH 2B	50	2015	reconstitution offre PRU
terrallbore T1	OPH 2B	26	2011	reconstitution offre PRU
terrallbore T2	OPH 2B	40	2015	reconstitution offre PRU
Bassanese	OPH 2B	127	1960	
		3 463		

Equipements :

Equipements scolaires :

ECOLE	2010/2011		2011/2012		2012/2013		2013/2014		2014/2015	
	Nombre de classes	Effectif								
CALLONI MATERNELLE	5	132	5	118	5	118	5	103	5	108
CALLONI ELEMENTAIRE	11	209	11	208	11	212	10	224	10	226
ANDREI	7	142	8	168	8	176	9	193	10	259
DEFENDINI MATERNELLE	3	68	3	65	3	73	3	72	3	77
DEFENDINI ELEMENTAIRE	6	129	5	116	5	107	5	126	5	124
REYNOARD MATERNELLE	3	66	3	62	3	65	3	70	3	63
REYNOARD ELEMENTAIRE	7	135	6	116	6	132	6	136	6	128
SUBISSI MATERNELLE	3	80	3	76	3	84	3	85	3	88
SUBISSI ELEMENTAIRE	6	130	6	134	6	127	6	132	6	135
AMADEI MATERNELLE	4	88	4	78	4	96	4	89	4	85
AMADEI ELEMENTAIRE	5	106	5	99	5	120	5	118	5	114
TOTAL	60	1285	59	1240	59	1310	59	1348	60	1407

Nb : figurent en noir les  quipements du QPV et en orange ceux du quartier v cu (hors QPV)

2nd degré	nom	nb classes	effectifs			observation
			2011-2012	2013-2014	2014-2015	
	collège de Montesororo	33	776	815	770	en 2014-2015 : 12 élèves en ULIS et 16 en MGI - quartier vécu
	lycée de Montesororo / Fred Scamaroni					quartier vécu

ULIS : unités localisés pour l'inclusion scolaire / MGI : Mission générale d'insertion

Autres équipements (hors scolaires) en QPV

Nom	Nature / vocation	Description	Observation
Maison des Services Publics	Service public	Annexe certains services Mairie + permanences CPAM, CAF, ...	Livrée en 2001 - quartier Aurore
Cuisine centrale		Préparation des repas des cantines	Rénovée en 2009
Centre culturel	Culture	3.200 m ² comprenant médiathèque + salle de spectacle + studios de répétition + salle de pratiques artistiques	Réalisé dans le cadre du PRU - livraison 09/ 2015 - quartier Aurore
Maison des Quartiers	Cohésion sociale	Espace de médiation + cyberbase municipale + espace d'exposition	Livrée fin 2005 - Quartier Aurore
Le Petit Prince	Culture – éducation – lien social	Bibliothèque, cafés littéraires, mamies conteuses, ...	Intégration dans futur Centre Culturel
Boulodrome	Détente – loisirs	Espace couvert – permet aussi tenue bals, vide-greniers, ...	Réalisé dans le cadre de la DDU 2009 – quartier Aurore
Salle polyvalente	Loisirs – lien social – citoyenneté - culture		
Accueil locataires OPH	Logement social	Accueil, réclamations, suivis locatifs, paiement des loyers	Restructuré dans le cadre du PRU et livré début 2014
Crèche familiale « a Cioccia »	Petite enfance	8 assistantes maternelles et 40 places (2012)	Réinstallée dans le cadre du PRU dans bâtiment neuf OPH fin 2011
Relais d'assistantes maternelles	Petite enfance	50 assistantes maternelles et 144 places (2012)	Réinstallé dans le cadre du PRU dans bâtiment neuf OPH fin 2011
Ilôt Cälin CAF	Petite enfance	Halte garderie 25 places	
Centre Social de la CAF	Social / associatif		

Autres équipements en quartier vécu

Nom	Nature / vocation	Description
Foyer A Sulana	social	Hébergement pour adultes handicapés
Gendarmerie		
Pôle emploi	emploi	
Mission Locale	emploi	
GRETA	formation	
CMPP	santé	
Crèche collective municipale	Petite enfance	60 places
Halte-garderie municipale	Petite enfance	19 places

CAMPS	Santé, social	Aide médicale et sociale aux personnes handicapées
OEHC	environnement	Office d'Equipement Hydraulique de Corse
Recyclerie	environnement	Déchetterie municipale
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	environnement	
Carrefour market	Pôle commercial	Proximité et de passage
Accueil Collectif de Mineurs de Pinellu	social	Mercredis et vacances
Piscine de la Carbonite	Sports loisirs	
Accueil Collectif de Mineurs de l'Arinella	social	Mercredis et vacances
Square Nelson Mandela	Cohésion sociale	Bâtiment mis à disposition pour réunions de quartier et démocratie participative
Stade Roger Poggi	Sports loisirs	
Stade de Montesoro	Sports loisirs	
Stade d'Erbajolo	Sports loisirs	
Gymnase P. Feretti	Sport / associations et scolaires	Un grand gymnase+ une petite salle + un terrain de proximité / équipement vieillissant , projet de rénovation extérieur-intérieur
Gymnase Arinella	Sport / associations et scolaires	Un grand gymnase+ une salle d'agrès + un dojo + une salle de tennis de table + piste d'athlétisme Gestion du gymnase en convention avec la CTC Renouvellement des équipements à prévoir
Base Nautique Arinella	Sport / associations, scolaires et ALSH	Pratique de la voile, du kayak et de l'aviron Nécessaire d'optimiser les fonctionnement de l'équipement : ouverture à tous les publics à prévoir

Espaces de proximité en QPV:

lieu	activité	surface	Etat	Propriétaire foncier	gestionnaire	date de création
Paese Novu	basket	928 m ²	moyen	Commune	Commune	2003
Paese Novu	Jeux d'enfants		bon	Logirem	Commune	2003
Paese Novu (école Amadei)	Jeux d'enfants	2400 m ²	Très bon	Commune	Commune	2013
Paese Novu	Parcours de santé		mauvais	Hôpital	Commune	2007
Cité Aurore (derrière MQS)	Jeux d'enfants		bon	OPH2B	Commune	2007
Cité Aurore (bât. 31/33)	Jeux d'enfants et multisports		mauvais	OPH2B	Commune	2004
Cité Aurore (bât. 25)	Jeux d'enfants et multisports		bon	OPH2B	Commune	2006
Lupino Victor Hugo	Jeux d'enfants et multisports		bon	OPH2B et ERILIA	Commune	2006

Montesoro (bât. K/M/N)	Jeux d'enfants		bon	ERILIA	Commune	2004
Montesoro (bât. A)	Jeux d'enfants		mauvais	ERILIA	Commune	2007
Montesoro Capitaine Then	Multisports		moyen	ERILIA	Commune	2005

Espaces de proximité en quartier vécu

lieu	activité	surface	Etat	Propriétaire foncier	gestionnaire	date de création
Ponte Prado	Jeux d'enfants		bon	OPH2B	Commune	2005
Espace Sampiero	Jeux d'enfants		moyen	Commune	Commune	
Espace Roger Poggi	Jeux d'enfants		Bon	Commune	Commune	
Montesoro	Jeux d'enfants, multisport et piste BMX		mauvais	Commune	Commune	2007
Jardin Pecunia	Arboretum et jeux d'enfants		bon	Commune	Commune	2006
Les Pléiades	Multi-jeux		moyen	OPH2B	Commune	
Square N. Mandela	Jeux d'enfants		Très bon	Commune	Commune	2014

Transports / accessibilité :

Desserte par les transports en commun :

- ligne 1 - Toga/Hôpital ; en période scolaire de 6h00 à 20h15, du lundi au vendredi fréquence toutes les 10 mn et le samedi fréquence de 15 mn
En période non scolaire de 6h00 à 20h15, du lundi au vendredi fréquence toutes les 15 mn et le samedi fréquence de 20 mn. Les dimanches et jours fériés, trajet augmenté avec bouclage de l'annonciade et fréquence toutes les 25 mn
- ligne 1bis – Hôpital/Montesoro/Lycée Giocante ; uniquement en période scolaire et sauf le dimanche, départs 7h25 et 13h25 et retours 12h00 et 18h00 (mercredis et samedis pas de retours en fin de journée)
- ligne 5 – Palais de Justice/Furiani ; toute l'année, du lundi au samedi uniquement, environ toutes les heures de 6h30 à 19h15 ; dessert le collège de Montesoro, Pôle Emploi, le Parc Technologique et le CFA sur certains horaires (2 allers et retours par jour aux horaires de cours)
- ligne 11 - Mairie/Hôpital ; les vendredis et samedis soirs, 3 départs de 21h00 à minuit
- ligne 10bis - Hôpital/Plage de l'Arinella ; tous les jours de juillet et août un départ à 9h30 avec retour à midi et un départ à 14h00 avec retour à 18h15
- Il existe par ailleurs un service de transport à la demande (PMR ou non), sous réserve de réservation - minimum 48h à l'avance - de 8h30 à 18h00 du lundi au samedi, avec interruption à l'heure du déjeuner.

Proximité gare chemin de fer de la Carbonite (Bastia centre/Casamozza)

Rond-point de Montesoro, arrêt des bus régionaux (vers plaine orientale ou le sud)

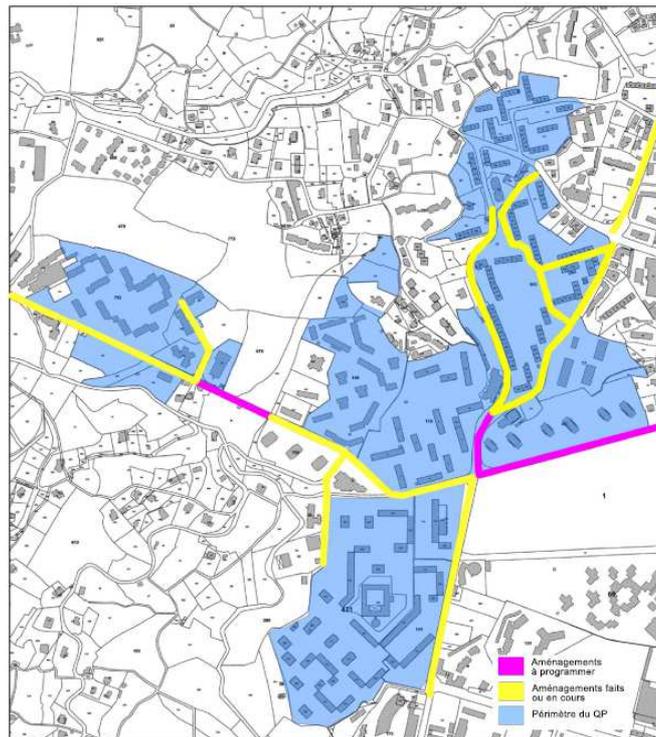
Liaisons douces :

Création de cheminements piétons dans le cadre du PRU.

Axe principal de la voie mixte piétons/vélo : en cours d'étude en vue de relier l'Arinella au port de commerce par une promenade le long de la mer.

Axes secondaires, pénétrantes Est/Ouest, menant à l'axe principal de la voie douce en projet.

Programme d'accessibilité PMR : Travaux de mise aux normes revêtements, abaissement de bordures, mise aux normes signalétique sur le domaine public, les voiries, trottoirs, espaces publics (places, parcs, ...)



Desserte / accès voirie

La route départementale RD 264 traverse Paese Novu (route Bastia/St Florent).

La RT 11 (axe nord/sud ex. RN 193) longe la mer en amont du quartier.

Quelques axes publics principaux de circulation desservent le quartier : rue Saint Exupéry, rue François Vittori, route du Macchione (tous trois requalifiés récemment) et la rue du capitaine Then.

Seules les voiries secondaires de trois ensembles sont publiques : Bassanese, Lupino et la Cité Aurore. Une résidentialisation a été effectuée sur celle-ci qui a permis d'identifier clairement les espaces publics des privés.

Les constructions récentes sont bien desservies et implantées de façon claire. Pour tous les autres ensembles, toutes les voiries de desserte interne sont privées, même si un traitement des espaces extérieurs a été réalisé.

Données vie sociale / vie de quartier

ABC DansE	Créée le 2 mai 2010 2 salariés/1 ETP/76 adhérents (1 homme)
	Quartiers Sud et Centre Ancien activités culturelles et sportives autour de la danse - financé depuis 2011
ALIS : accès au Logement et à l'Insertion Sociale	Créée le 16 mai 1998 15 salariés/14 ETP/6 adhérents/2 bénévoles
	Quartiers Sud et Centre ancien (principalement Centre Ancien pour le parc de logements) Insertion par le logement des publics en difficulté
ALPHA : Animation Logistique Pour les Habitants et les Associations	Créée en janvier 1995 12 salariés/6 ETP/477 adhérents
	Quartiers Sud et principalement Lupino Animation socioculturelle : médiation et écrivain public, lutte contre l'illettrisme, multimédia, multiactivités, animations collectives, éducation périscolaire, Formation professionnelle /Aide à l'émergence de la demande habitante /Amélioration des services aux habitants
Antenne Corse du Printemps de Bourges	Créée le 23 nov 1989 0 salarié/0 ETP/3 adhérents/3 bénévoles
	Quartiers Sud et Centre Ancien Assurer la promotion d'artistes régionaux, favoriser le contact des jeunes avec le spectacle vivant, concert et ateliers
Boutique de Gestion Ile Conseil	Créée le 2 nov 1991 14 salariés/13 ETP/0 adhérent/0 bénévole
	Région Corse, intervention spécifique dans Quartiers Sud et Centre Ancien Accompagnement à la création d'activités des publics fragilisés, suivi des porteurs de projets de création d'entreprise et d'activité Permanences dans les maisons de quartier le 1 ^{er} jeudi du mois
CAL/PACT : Centre D'Amélioration du Logement de Haute Corse	Créée le 31 oct 1975 4 salariés/3 ETP/0 adhérent/0 bénévole
	Département, intervention spécifique dans Quartiers Sud et Centre Ancien Amélioration et adaptation de l'habitat des familles modestes (personnes âgées, handicapées, ...) Permanences à la Maison du Centre ancien (3 ^{ème} mardi du mois) et Maison des services publics
Centre Méditerranéen de la Photographie	Créé le 29 mars 1990 1 salarié/0 ETP/2 adhérents/0 bénévole
	Centre d'art photographique reconnu d'intérêt général Création d'un abécédaire photographique bilingue français corse
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Corse	Créée le 12 sept 1977 29 salariés/0 ETP/0 adhérent/0 bénévole
	Accompagnent à la création et au développement d'entreprises artisanales Promotion des métiers d'art pour le public des Quartiers Sud et du Centre Ancien / Diagnostic global pour le développement entrepreneurial
CIDFF : Centre D'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	Créée le 16 juin 1983 3 salariés/2 ETP/19 adhérents/17 femmes/3 bénévoles
	Département, intervention spécifique dans Quartiers Sud et Centre Ancien Accès aux droits lutte contre les violences sexistes Permanences dans les Maisons de quartier tous les jeudis
Club Nautique Bastiais	Créé le 18 février 1959 4 salariés/3ETP/12 volontaires/9bénévoles
	Promotion et développement des activités nautiques Organisation de journées d'initiation et de découvertes des activités nautiques, à destination des adolescents, adultes, familles seniors nophytes

CRIJ : Centre Régional information Jeunesse de Haute Corse	Créée le 25 juillet 1990 11 salariés/10 ETP/9 adhérents/5 bénévoles
	Région Mise en œuvre d'action en matière d'information de la jeunesse Démultiplicateurs de l'info
Couveuse d'entreprises à l'essai	Créée le 23 mars 2002
	Région, action spécifique Quartiers sud et centre ancien Soutien à la création d'activité économique, mise en œuvre du test d'activité économique Permanences le 1 ^{er} jeudi du mois dans les maisons de quartier
EMAHO Corse	Créée le 7 sept 2013 6 salariés/3 ETP/25 adhérents/10 bénévoles
	Région, intervention spécifique dans Quartiers Sud et Centre Ancien Initiation et accompagnement aux pratiques créatives sur ordinateur Ateliers d'initiation, d'accompagnement et de formation à la création multimédia et audiovisuelle Accompagnement à la découverte des métiers
Espoir Club Bastiais	Créée le 30 avril 2005 0 salarié/0 ETP/118 adhérents/10 bénévoles/15 volontaires
	Région bastiaise, intervention spécifique dans les Quartiers Sud principalement Promouvoir la pratique et le développement du football Stages de football pour 5-11 ans et 12-15 ans pendant vacances été
Etudes et Chantiers Corsica	Créée le 19 février 2011 36 salariés/4 ETP /15 bénévoles
	Etude et animation et réalisation des chantiers IAE valorisation du patrimoine bâti et paysager Mise en place d'une accorderie pour les habitants des quartiers prioritaires
Flabelline Plongée	Créée le 7 juin 2008 1 salarié/0 ETP/200 adhérents/15 bénévoles
	région Plongée sous marine, randonnées palmées, ateliers sur l'environnement marin, études environnementales Atelier plongée avec CM1/CM2 écoles Quartiers Sud
ISATIS	Créée le 5 juin 2002 0 salarié/0 ETP/118 adhérents/10 bénévoles/15 volontaires
	Région Accompagnement de personnes souffrant de troubles psychiques Atelier des fées : chantier d'insertion réparation et vente jouets et puériculture (Centre ancien et San Gaetano) Install'toit : chantier d'insertion réparation et vente appareils ménagers
Ligue Corse des Echecs	Créée le 13 juin 1998 0 salarié/0 ETP/118 adhérents/10 bénévoles/15 volontaires
	Région, intervention spécifique dans les écoles de la ville notamment dans les écoles situées dans les QPV Enseignement du jeu d'échecs dans le temps scolaire et organisation d'évènements
LEIA : Lien Ecoute Initiative Accompagnement	Créée le 23 mai 2011 15 salarié/14 ETP/14 adhérents/14 bénévoles
	département Prévention spécialisée Accompagnement socio éducatif et actions collectives en direction des jeunes (15/25 ans) et leur famille
Mission Locale de Bastia	Créée le 23 sept 1983 25 salariés/24 ETP/0 adhérent/3 bénévoles
	Région bastiaise Accueil, information, orientation, accompagnement des jeunes de 16-25 ans en parcours d'insertion /Animation et suivi de la clause d'insertion dans les commandes publiques pour les chantiers PRU et PRQAD

Les Musicales de Bastia	Créée le 30 avril 2005 1 salarié/0 ETP/46 adhérents/46 bénévoles
	Région, intervention dans les Quartiers Sud et le Centre Ancien Festival de musique annuel visant à faciliter l'accès du spectacle vivant au plus grand nombre / Festival de musique annuel, projets pédagogiques, créations artistiques / Actions jury jeunes et ateliers pédagogiques en QPV
Les Restos du Cœur	Créée le 10 février 1993 0 salarié/0 ETP/0 adhérent/170 bénévoles
	Assistance bénévole aux personnes en difficulté Actions amélioration l'accueil, sorties culturelles, coiffure
OLCQ : Opra A Leccia Comite de Quartier	Créée en 2011 14 salariés/10 ETP/298 adhérents
	Quartiers Sud et principalement Paese Novo Insertion sociale : lien social, rompre isolement, précarité de familles, parentalité, accès aux droits Insertion professionnelle : mobilité et maîtrise compétences clé Animation jeunesse : accompagnement à la scolarité, réussite scolaire, loisirs, services aux adolescents, citoyenneté
PEP 2B : Pupilles de l'Enseignement Public de Haute-Corse	Créée le 28 mai 1976 12 salariés/0 ETP/17 adhérents
	département Compléter et continuer l'action de l'Education Nationale / Actions collectives conventionnées avec l'Education Nationale, séjours éducatifs, immersion linguistique en langue corse / Séjours pendant l'été pour jeunes
Secours Populaire Français / Comite de Bastia	Créée le 18 février 2006 3 salariés/0 ETP/68 adhérents/52 bénévoles
	Région bastiaise accueil accompagnement et suivi des personnes en situation de précarité, activités sociales éducatives en direction des enfants et adultes des quartiers déshérités / actions accueil, orientation, alphabétisation et activités sportives
U Marinu	Créée le 25 mai 1994 5 salariés/4 ETP/80 adhérents/25 bénévoles/15 volontaires
	Sensibilisation des scolaires et du grand public à l'environnement Actions Fête au jardin Pecunia et démarche pilote GUSP
UDAF de Haute-Corse : Union Départementale des Associations Familiales	Créée le 23 février 1977 12 salariés/11 ETP/6 469 adhérents/18 bénévoles
	Département / Représenter et défendre les intérêts des familles du département / Service de tutelle, maison relais, intermédiation locative, plateforme microcrédit

Participation électorale :

Présidentielles 2012

bureaux	1er tour		2ème tour	
	inscrits	votants	inscrits	votants
19	932	671	932	667
20	333	209	333	210
21	603	379	603	389
22	908	634	908	634
23	1275	940	1275	945
24	823	587	823	572
25	947	697	947	707
26	1182	856	1182	850

Municipales 2014

bureaux	1er tour		2ème tour	
	inscrits	votants	inscrits	votants
19	993	786	993	830
20	355	291	355	297
21	649	487	649	516
22	971	738	971	768
23	1502	1180	1502	1218
24	922	718	922	761
25	1023	818	1023	840
26	1351	1036	1351	1053

Démocratie Participative :

Nb de comités de quartier : 1 comité créé (Lupino Paese Novo) incluant l'ensemble du secteur QPV

Marche exploratoire des femmes :

Expérimentées dans 11 villes, les marches exploratoires renforcent l'appropriation de l'espace public par les femmes et la participation des habitantes à l'amélioration de leur cadre de vie. Bastia Quartiers Sud retenue parmi ces 11 villes.

12 marcheuses, âgées de 16 à 86 ans, issues des deux quartiers prioritaires, ont participé à la démarche, accompagnées par la déléguée du Préfet dans les quartiers, 4 représentantes d'associations (adultes-relais), et une médiatrice sociale. Réunion de lancement avec les femmes le 26 janvier 2015 à la Maison des Quartiers Sud et 1^{ère} marche le 9 février sur le quartier Aurore, 2^{ème} marche le 19 février à la Cité des Monts et des Arbres

Restitution des travaux et préconisations aux problématiques repérées le 2 juin 2015.

Réussite éducative :

Etablissements concernés principalement: Collège Montesorio / école Charles Andrei
En 2014, 43 bénéficiaires habitent les Quartiers Sud

En 2013, 50 bénéficiaires dont 21 école Charles Andrei et 5 collège Montesorio.

Les 24 élèves « restants » sont scolarisés dans d'autres établissements scolaires.

GUSP :

Conventions :

- 2003 : 1^{ère} démarche de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) dans les Quartiers au travers d'une convention cadre
- 2008-2013 : amplification de la démarche dans le cadre du PRU des Quartiers Sud avec l'intégration des problématiques sociales. Signature de la convention partenariale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) entre la Ville, l'Etat, les bailleurs, la Communauté d'agglomération
- 2014-2020 : nouvelle convention partenariale GUSP qui développe en plus des modalités de mise en œuvre un programme d'actions construit sur 4 axes : amélioration et gestion du cadre de vie, services rendus aux habitants et services publics de proximité, vie sociale et mobilisation des habitants, sécurité et tranquillité publiques - Toujours en cours de signature

Gouvernance :

- Pilotage assuré par le maire de Bastia
- Pilotage opérationnel assuré par la DRUCS/équipe de cohésion sociale qui prend appui sur la cellule opérationnelle GUSP instance d'échanges, d'analyse des signalements, de recherches de mesures correctives, d'évolution de la nature des dysfonctionnements et un suivi des réponses apportées...

Elle se réunit 1 fois tous les 2 mois et est composée :

- Ville de Bastia : médiateurs sociaux, Centre Technique Municipal, coordinateur police administrative, ...
- service de la CAB
- police nationale
- déléguée du préfet pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Protection Judiciaire de la jeunesse
- club de prévention LEIA
- bailleurs sociaux présents sur le territoire : OPH2B, SA Erilia, SA Logirem

En fonction des besoins et des problématiques rencontrés (notamment sur le volet social), des rencontres spécifiques peuvent être organisées et réunir de nouveaux partenaires concernés.

équipe de terrain :

- équipe de cohésion sociale du Centre Ancien installée à la Maison des Quartiers Sud et composée d'un chargé de mission Cohésion sociale et de 3 médiateurs sociaux
- Veille technique et sociale assurée par les médiateurs sociaux par une présence quotidienne dans le quartier, échanges permanents avec les partenaires et/services concernés
- élaboration et suivi de fiches de signalement relevant les dysfonctionnements

Les bailleurs sociaux effectuent également une veille technique et sociale et adressent des signalements à l'équipe de cohésion sociale des Quartiers Sud qui assure leur suivi.

Données économiques

Un bureau de poste

35 cellules commerciales occupées, seulement 2 vacantes, regroupées sur quatre sites :

10 commerces de bouche, 9 commerces d'habillement/coiffure, 7 bars, 2 sports/loisirs, 2 tabacs, 2 bricolage/décoration, et 3 de réparations diverses.

Une petite entreprise de maçonnerie a son siège dans le quartier.

Un cabinet médical, une pharmacie

Éléments patrimoniaux ou paysagers remarquables

Habitat à densité moyenne à élevée.

Zone de servitude de protection des MH sur une bonne partie du quartier au nord du cimetière, le secteur ouest est en zone archéologique.

Patrimoine historique :

- Eglise paroissiale Notre Dame des Victoires, inscrite en 2008
- Torra Della Vacchine, entité archéologique
- Paese Novu (colonie), entité archéologique
- Chapelle Santa Maria Maddalena, entité archéologique

Un inventaire descriptif et un bilan phytosanitaire du couvert végétal ont été effectués en 2006 par l'Office National des Forêts sur l'ensemble de la Cité Aurore.

A l'ouest et au sud du quartier subsistent de grandes étendues non construites, certaines étant protégées tel le parcours de santé.

Aléa faible à nul concernant la présence d'amiante. Risque faible à nul d'incendie.

Contrat de Ville - fiche de présentation du Centre Ancien

QPV : 2 360 habitants - revenu médian annuel : 10 800 €

Données urbaines

Parc social :

opération	bailleur	nb de logts	date mise en service	observation
saint joseph	SEM BA	9	2002	seule opération logts soc groupée
diffus centre ancien QPV	SEM BA	34	de 1996 à 2006	
diffus centre ancien QPV	Ville	10	2008-2011	
diffus centre ancien	privés	51		logements conventionnés ANAH
<i>diffus centre ancien hors QPV</i>	SEM BA	10		<i>pour mémoire</i>

A cela s'ajoute 48 logements gérés par ALIS (agence à vocation sociale) dans le périmètre du centre ancien dont 30 en loyer libre et 18 en loyer conventionné.

Equipements :

Equipements scolaires :

Les deux groupes scolaires sont dans le QPV

ECOLES	2010/2011		2011/2012		2012/2013		2013/2014		2014/2015	
	Nombre de classes	Effectif								
GAUDIN MATERNELLE	3	59	3	54	3	62	3	67	3	60
GAUDIN ELEMENTAIRE	5	93	5	102	4	85	4	70	4	77
CAMPANARI MATERNELLE	3	73	3	71	3	73	3	77	3	71
CAMPANARI ELEMENTAIRE	6	116	6	119	6	112	5	110	5	108
TOTAL	17	341	17	346	16	332	15	324	15	316

Second degré :

- Dans le QPV : Collège St Joseph et lycée de Marine.
- Dans le quartier vécu : Collège Simon Vinciguerra.

Autres équipements (hors scolaires) :

Nom	Nature / vocation	Description	Observation
Maison des associations San Angelo	Education populaire / culture		
Palais Bronzini de Caraffa	Patrimoine / culturel / citoyenneté	Projet en cours de définition et de montage	Equipement fermé actuellement
Prud'hommes	Juridique		
Maison du Centre Ancien	Cohésion sociale	Espace de médiation + espace d'exposition + animation OPAH	Créée pour PRQAD inaugurée en 2009
Crèche A Ciucciarella	Petite enfance		Installée provisoirement à la Citadelle
Parking A Gronda	Stationnement public aérien	46 places	
Espace Gaudin	Stationnement public souterrain – cours de récréation	300 places, avec requalification des cours sur dalle	Prévu dans le cadre du PRQAD

Quartier vécu

Nom	Nature / vocation	Description	Observation
Musée de Bastia	Education populaire / culture		
Cinéma le studio	Loisirs / culture	2 salles	Unique cinéma de la Ville
Parking place du marché	Stationnement public souterrain	190 places	Usagers essentiellement du quartier Gestion privée, tarification différente
Parking de la Marine	Stationnement public aérien	80 places	gratuit
Parking de la Citadelle	Stationnement public souterrain	380 places	
ADMR	Services à la personne à domicile		Antenne personnes handicapées
Hôtel de Ville et son jardin	Service public – état civil	Etat civil, CCAS, PRE, Culture	

Espaces de proximité :

lieu	activité	Etat	Propriétaire foncier	gestionnaire	date de création
Quartier du Pontetto	3 Placettes publiques (Mulets, Huile, 9 septembre)		Commune	Commune	Prévu au PRQAD (2012/2018)
Place du Marché au Poissons	Place publique	moyen	Commune	Commune	
Place Guasco	Placette publique	moyen	Commune	Commune	
Espace Collège St Joseph	Multisports	Très bon	CTC	Collège / Commune	

Quartier vécu :

lieu	activité	Etat	Propriétaire foncier	gestionnaire	date de création
Vieux Port	Plaisance, pêche	moyen	Commune / CTC		
Espace Vattalapesca	Placettes publiques + stationnement surface	Très bon	Commune	Commune	2015
Place Vincetti	Jeux d'enfants	mauvais	Commune	Commune	2009
Jardin Romieu	Arboretum Trames verte et bleue	mauvais	Commune	Commune	
Place du Marché	Marché forain et évènementiel	bon	Commune	Commune	
Place du Donjon	Place publique, accès musée et évènementiel	bon	Commune	Commune	

Transports / accessibilité :

Desserte par les transports en commun :

- ligne 1 - Toga/Hôpital ; en période scolaire de 6h00 à 20h15, du lundi au vendredi fréquence toutes les 10 minutes et le samedi fréquence de 15 minutes.

En période non scolaire de 6h00 à 20h15, du lundi au vendredi fréquence toutes les 15 minutes et le samedi fréquence de 20 minutes. Les dimanches et jours fériés, trajet augmenté avec bouclage de l'annonciade et fréquence toutes les 25 minutes

- ligne 3 / départ et arrivée au Palais de Justice, en boucle toute l'année du lundi au samedi (Palais de Justice, St Antoine, Cardo, Terrasses de Cardo, San Gaetano, Saint Antoine, Palais de Justice) de 7h00 à 19h00 compris une boucle plus courte n'allant que jusqu'aux Terrasses de Cardo
- ligne 3 / départ et arrivée à la Mairie de Bastia toute l'année le dimanche (Mairie de Bastia, Palais de Justice, St Antoine, Cardo, Terrasses de Cardo, San Gaetano, Saint Antoine, Palais de Justice, Mairie de Bastia) avec une fréquence de 5 passages répartis sur la journée.
- ligne 5 – Palais de Justice/Furiani ; toute l'année, du lundi au samedi uniquement, environ toutes les heures de 6h30 à 19h15 ; dessert le collège de Montesoro, Pôle Emploi, le Parc Technologique et le CFA sur certains horaires (2 allers et retours par jour aux horaires de cours)
- ligne 6 – Gare / Place Vincetti ; ligne gratuite avec arrêt à la demande, toute l'année sauf jours fériés du lundi au samedi de 7h55 à 19h30
- ligne 11 - Mairie/Hôpital ; les vendredis et samedis soirs, 3 départs de 21h00 à minuit
- ligne 10a - Toga/Plage de l'Arinella ; tous les jours de juillet et août un départ à 9h00 avec retour à 11h30 et un départ à 14h00 avec retour à 18h15
- Il existe par ailleurs un service de transport à la demande (PMR ou non), sous réserve de réservation - minimum 48h à l'avance - de 8h30 à 18h00 du lundi au samedi, avec interruption à l'heure du déjeuner.

Proximité gare chemin de fer du centre ville (Bastia centre/Casamozza)

Proximité gare routière des bus régionaux (vers Ajaccio, St Florent, la plaine orientale, l'extrême sud ou l'extrême nord)

Liaisons douces :

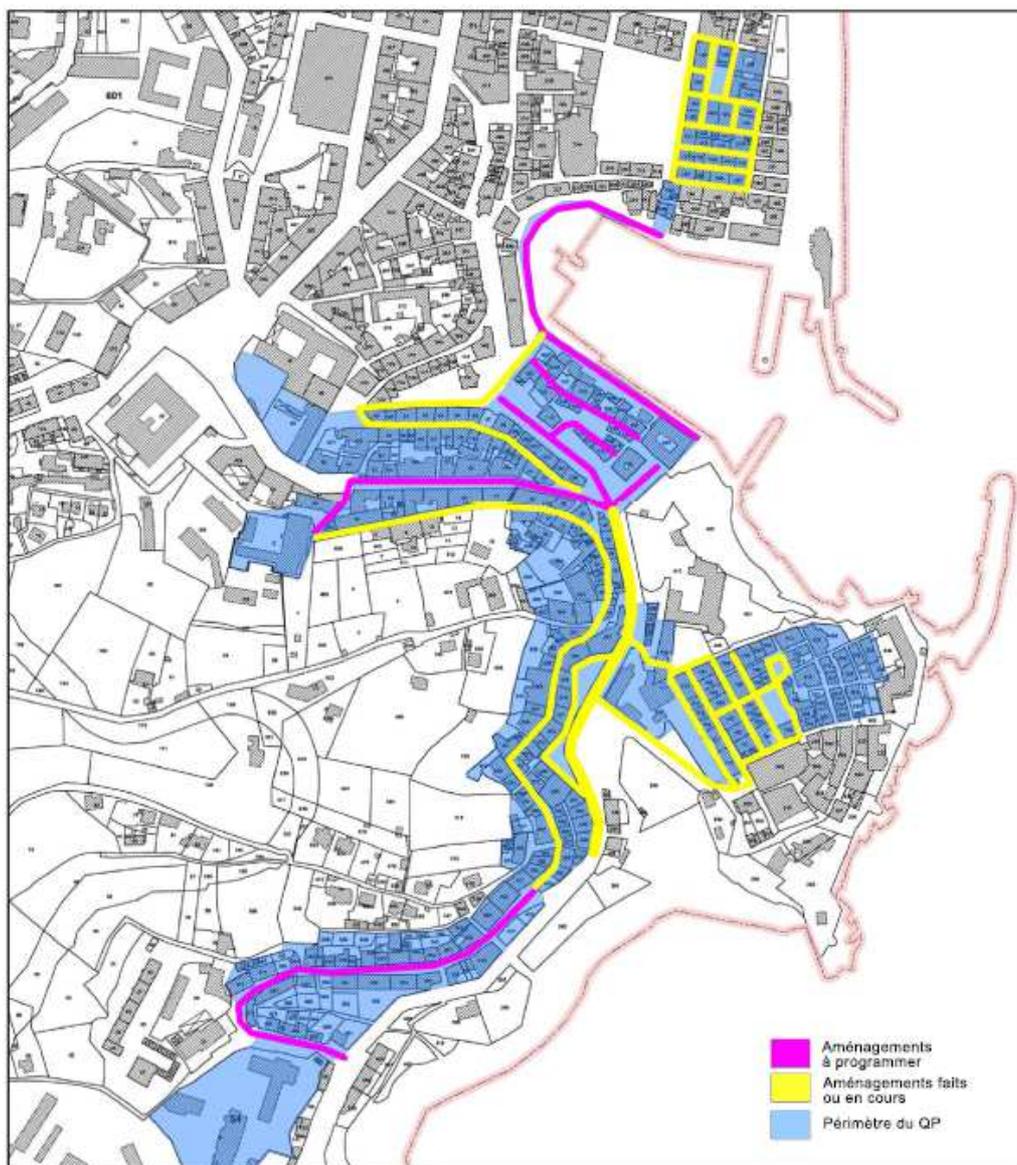
L'axe principal de la voie mixte piétons/vélo, reliant le quartier de Toga au Vieux port est réalisé. La seconde partie du tronçon vers le Sud est en cours d'étude (projet de relier l'Arinella au port de commerce dans une promenade le long de la mer).

En été et lors d'évènements particuliers, le Vieux Port devient zone piétonne le soir. Certaines rues sont semi piétonnes (Napoléon). Une étude de piétonnisation plus large est en cours.

Programme d'accessibilité PMR :

Domaines d'intervention / domaine public, voiries, trottoirs, espaces publics (places, parcs, ...)

Descriptions travaux - mise aux normes revêtements, abaissement de bordures, mise aux normes signalétique



Desserte / accès voirie :

Le réseau viaire est dense et suffisant en desserte.

Le boulevard Gaudin est l'axe principal d'entrée au centre ville et passage obligé des convois spéciaux. Ce boulevard et certains autres axes telle la rue du Colle sont de plus en plus souvent saturés, surtout si le tunnel de la voie rapide est fermé.

Les emplacements de stationnement des véhicules sont très insuffisants, le bâti ancien ne permettant pas le stationnement privé.

Données vie sociale / vie de quartier :

Associations intervenant dans le Centre Ancien au titre de la cohésion sociale	
ABC DansE	Créée le 2 mai 2010 2 salariés/1 ETP/76 adhérents (1 homme)
	Quartiers Sud et Centre Ancien activités culturelles et sportives autour de la danse financé depuis 2011
ALIS : accès au Logement et à l'Insertion Sociale	Créée le 16 mai 1998 15 salariés/14 ETP/6 adhérents/2 bénévoles
	Quartiers Sud et Centre ancien (principalement Centre Ancien pour le parc de logements) Insertion par le logement des publics en difficulté
Avà Basta Collectif Antiraciste de Corse	Créée le 28 août 1985 8 salariés/6 ETP/54 adhérents/0 bénévole
	Région, Café social dans le centre ancien depuis 2014 Accueil social et médiation social, accès aux droits, lutte et prévention contre les discriminations, animations, ateliers socioculturels, accompagnement de dynamiques collectives Action Café Social
Antenne Corse du Printemps de Bourges	Créée le 23 nov 1989 0 salarié/0 ETP/3 adhérents/3 bénévoles
	Quartiers Sud et Centre Ancien Assurer la promotion d'artistes régionaux, favoriser le contact des jeunes avec le spectacle vivant, concert et ateliers
Boutique de Gestion Ile Conseil	Créée le 2 nov 1991 14 salariés/13 ETP/0 adhérent/0 bénévole
	Région Corse, intervention spécifique dans Quartiers Sud et Centre Ancien Accompagnement à la création d'activités des publics fragilisés, suivi des porteurs de projets de création d'entreprise et d'activité Permanences dans les maisons de quartier les 1 ^{er} jeudi et lundi du mois
CAL/PACT : Centre D'Amélioration du Logement de Haute Corse	Créée le 31 oct 1975 4 salariés/3 ETP/0 adhérent/0 bénévole
	Département, intervention spécifique dans Quartiers Sud et Centre Ancien Amélioration et adaptation de l'habitat des familles modestes (personnes âgées, handicapées, ...) Permanences à la Maison du Centre ancien (3 ^{ème} mardi du mois) et Maison des services publics
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Corse	Créée le 12 sept 1977 29 salariés/0 ETP/0 adhérent/0 bénévole
	Accompagnent à la création et au développement d'entreprises artisanales Promotion des métiers d'art pour le public des Quartiers Sud et du Centre Ancien Diagnostic global pour le développement entrepreneurial
CIDFF : Centre D'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	Créée le 16 juin 1983 3 salariés/2 ETP/19 adhérents/17 femmes/3 bénévoles
	Département, intervention spécifique dans Quartiers Sud et Centre Ancien – Accès aux droits lutte contre les violences sexistes – Permanences dans les Maisons de quartier tous les jeudis
Club Nautique Bastiais	Créé le 18 février 1959 4 salariés/3ETP/12 volontaires/9bénévoles
	Promotion et développement des activités nautiques Organisation de journées d'initiation et de découvertes des activités nautiques à destination des adolescents, adultes, familles seniors nyophytes ou non.
CRIJ : Centre Régional information Jeunesse de Haute Corse	Créée le 25 juillet 1990 11 salariés/10 ETP/9 adhérents/5 bénévoles
	Région Mise en œuvre d'action en matière d'information de la jeunesse Démultiplication de l'info

Couveuse d'entreprises à l'essai	Créée le 23 mars 2002
	Région, action spécifique Quartiers sud et centre ancien Soutien à la création d'activité économique, mise en œuvre du test d'activité économique Permanences le 1 ^{er} jeudi du mois dans les maisons de quartier
E.P.E : Ecole des Parents et des Educateurs	Créée le 21 août 1999 6 salariés/3 ETP/34 adhérents/4 bénévoles
	Département, et principalement le Centre Ancien Aider les familles à développer leurs ressources personnelles et devenir acteurs de leur histoire Aide aux familles, soutien à la fonction parentale
EMAHO Corse	Créée le 7 sept 2013 6 salariés/3 ETP/25 adhérents/10 bénévoles
	Région, intervention spécifique dans Quartiers Sud et Centre Ancien Initiation et accompagnement aux pratiques créatives sur ordinateur Ateliers d'initiation, d'accompagnement et de formation à la création multimédia et audiovisuelle Accompagnement à la découverte des métiers
Etudes et Chantiers Corsica	Créée le 19 février 2011 36 salariés/4 ETP /15 bénévoles
	Etude et animation et réalisation des chantiers IAE valorisation du patrimoine bâti et paysager Mise en place d'une accorderie pour les habitants des quartiers prioritaires
FALEP 2B : Ligue de l'Enseignement en Haute Corse	Créée le 19/06/1976 13 salariés/10 ETP/192 adhérents
	Centre Ancien - mobiliser les acteurs pour mise en œuvre actions éducatives et maîtrise compétence de base pour enfants et jeunes - renforcer les actions en direction des élèves ou jeunes à besoin spécifiques dans les territoires politique de la ville - participer à la formation des personnels enseignants et éducatifs - encourager le Vivre ensemble, la citoyenneté notamment jeunes - accompagnement éducatif : relations entre activités post/périscolaires et activités scolaires Actions ateliers relais, soutien scolaire Gaudin, chantier jeunes bénévoles pour adolescents, ateliers numériques pour seniors, culture urbaine pour adolescents, ...
Flabelline Plongée	Créée le 7 juin 2008 1 salarié/0 ETP/200 adhérents/15 bénévoles
	Région Plongée sous marin, randonnées palmées, ateliers sur l'environnement marin, études environnementales Atelier plongée avec CM1/CM2 écoles Centre Ancien et Quartiers Sud
GR.ETA : GRoupement d'ETAbissements de la Haute-Corse	Créé le 1 janvier 2015 10 salariés/8 ETP/0 adhérent/0 bénévole
	Région, intervention spécifique dans les Quartiers Sud et principalement le Centre Ancien Formation apprentissage du français pour adultes Accompagnement à l'insertion professionnelle
ISATIS	Créée le 5 juin 2002 0 salarié/0 ETP/118 adhérents/10 bénévoles/15 volontaires
	Région / Accompagnement de personnes souffrant de troubles psychiques / Atelier des fées : chantier d'insertion réparation et vente jouets et puériculture (Centre ancien et San Gaetano) Install'toit : chantier d'insertion réparation et vente appareils ménagers
Ligue Corse des Echecs	Créée le 13 juin 1998 0 salarié/0 ETP/118 adhérents/10 bénévoles/15 volontaires
	Région, intervention spécifique dans les écoles de la ville notamment dans les écoles situées dans les QPV Enseignement du jeu d'échecs dans le temps scolaire et organisation d'évènements

LEIA : Lien Ecoute Initiative Accompagnement	Créée le 23 mai 2011 15 salarié/14 ETP/14 adhérents/14 bénévoles
	département Prévention spécialisée Accompagnement socio éducatif et actions collectives en direction des jeunes (15/25 ans) et leur famille
Mission Locale de Bastia	Créée le 23 sept 1983 25 salariés/24 ETP/0 adhérent/3 bénévoles
	Région bastiaise Accueil, information, orientation, accompagnement des jeunes de 16-25 ans en parcours d'insertion Animation et suivi de la clause d'insertion dans les commandes publiques pour les chantiers PRU et PRQAD
Les Musicales de Bastia	Créée le 30 avril 2005 1 salarié/0 ETP/46 adhérents/46 bénévoles
	Région, intervention spécifique dans les Quartiers Sud et le Centre Ancien Festival de musique annuel visant à faciliter l'accès du spectacle vivant au plus grand nombre Festival de musique annuel, projets pédagogiques, créations artistiques Actions jury jeunes et ateliers pédagogiques dans les quartiers
Les Restos du Cœur	Créée le 10 février 1993 0 salarié/0 ETP/0 adhérent/170 bénévoles
	Assistance bénévole aux personnes en difficulté Actions amélioration l'accueil, sorties culturelles, coiffure
Secours Populaire Français / Comite de Bastia	Créée le 18 février 2006 3 salariés/0 ETP/68 adhérents/52 bénévoles
	Région bastiaise accueil accompagnement et suivi des personnes en situation de précarité, activités sociaux éducatives en direction des enfants et adultes des quartiers déshérités actions accueil, orientation, alphabétisation et activités sportives
Sigma Formation Corse	Créée le 23 avril 1982 15 salariés/7 ETP/ 0 adhérent/0 bénévole
	Région bastiaise Formation professionnelle continue actions formation linguistiques français langue seconde
UDAF de Haute-Corse : Union Départementale des Associations Familiales	Créée le 23 février 1977 12 salariés/11 ETP/6 469 adhérents/18 bénévoles
	Département / Représenter et défendre les intérêts des familles du département / Service de tutelle, maison relais, intermédiation locative, plateforme microcrédit

Participation électorale :

Présidentielles 2012

bureaux	1er tour		2ème tour	
	inscrits	votants	inscrits	votants
1	432	350	432	354
5	431	322	431	332
13	1148	872	1148	936
14	318	242	318	239
15	380	291	380	292
16	672	502	672	523

Municipales 2014

bureaux	1er tour		2ème tour	
	inscrits	votants	inscrits	votants
1	477	380	477	402
5	445	361	445	370
13	1214	967	1214	981
14	344	264	344	272
15	434	330	434	350
16	761	614	761	632

Démocratie Participative :

Nb de comités de quartier : 2 (Vieux Port et Citadelle)

Marche exploratoire des femmes : en projet

Réussite éducative :

Etablissements concernés : Collège Saint Joseph / écoles Campanari et Gaudin

En 2014, 71 bénéficiaires

En 2013, 65 bénéficiaires dont 25 école Campanari, 29 école Gaudin et 4 collège St Joseph. Les 7 élèves « restant » sont scolarisés dans d'autres établissements.

GUSP :

Convention GUSP signée le 10/12/2014 entre la Ville et l'Etat

Gouvernance :

- Pilotage stratégique porté par le Maire
- Pilotage opérationnel assuré par la DRUCS/équipe de cohésion sociale du Centre ancien qui prend appui sur le Comité Partenarial de Coordination (CPC), instance d'échanges, de recherches de mesures correctives, d'évaluation de la démarche.

Il se réunit 1 fois par trimestre et est composé :

- Ville de Bastia : médiateurs sociaux, Centre Technique Municipal, service réhabilitation, Centre Communal des Affaires Sociales, coordinateur police administrative, ...
- services de la CAB : transports, collecte,...
- police nationale
- associations
- habitants
- syndicats bénévoles et professionnels
- bailleurs sociaux présents sur le territoire
- déléguée du préfet pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En fonction des besoins, des Ateliers de maîtres d'usages peuvent se réunir pour analyser les causes, proposer des solutions sur des problématiques particulières.

Equipe de terrain :

- équipe de cohésion sociale du Centre Ancien installée à la Maison du Centre Ancien et composée d'un chargé de mission Cohésion sociale et de 2 médiateurs sociaux
- Veille technique et sociale assurée par les médiateurs sociaux par une présence quotidienne dans le quartier
- élaboration et suivi de fiches de signalement relevant les dysfonctionnements

Données économiques :

Éléments patrimoniaux ou paysagers remarquables :

Habitat à densité moyenne à élevée.

Zone de servitude de protection des MH et zone archéologique sur tout le quartier.

Patrimoine historique :

- Cathédrale Sainte Marie (1604-1619). Edifice religieux. Classée aux au titre des Monuments Historiques en février 2000.
- Oratoire Sainte Croix, 1600. Edifice religieux. Classé aux Monuments Historiques en janvier 1931.
- Porte Louis XVI, remparts et bastions. Architecture militaire. Inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques en novembre 1935.
- Palais des Gouverneurs 1448-1521 (toitures et façades). Architecture militaire. Classé en janvier 1977
- Palais Caraffa, 1680 et 1775. Architecture domestique, inscrit en totalité en 2013 aux MH.

Bâtiments remarquables répertoriés :

- Palais Galeazzini. Fin XVIIe siècle. Architecture domestique.
- Couvent Sant'Angelo. 1612. Edifice religieux (il ne reste que l'église du couvent, les bâtiments conventuels d'origine ont été démolis).
- Pavillon des Nobles Douze. (1703). Architecture civile publique.
- A Casetta. Fin XVe siècle. Architecture domestique.
- Palais Episcopal. XVIIe siècle. Bâtiment civil public.
- Poudrière du chiostro. 1756. Architecture militaire.
- L'Hospice. 1549. Bâtiment civil public.
- Maison Vidau. 1re moitié XVIIIe siècle. Architecture domestique.
- Maison Progher. XVIIIe siècle. Architecture domestique.
- Maison Zerbi. 1490-1495. Architecture domestique.
- Oratoire du Saint Nom de Marie. 1723. Edifice religieux
- Maison Romieu. début XIXe siècle. Architecture domestique.

Aléa faible à modéré pour le risque de submersion marine autour du Vieux Port
Des travaux en cours sur l'émissaire du Guadellu permettent de lever l'aléa inondation par débordement de cours d'eau qui pesait sur le quartier Gaudin et rendent ainsi possible les constructions sur cette zone.

Aléa nul concernant la présence d'amiante. Risque faible à nul d'incendie.

Contrat de Ville - fiche de présentation de Saint Antoine – San Gaetano

Quartier en veille : 700 habitants - revenu médian annuel : 9 900 €

Données urbaines

Parc social :

opération	baillleur	nb de logts	date mise en service	observation
Saint Antoine	OPHLM	174	1986 et 1987	
San Gaetano	Logirem	132	1987	
Le Sémaphore	Logirem	20	1987	2 ont été vendus

Equipements :

Equipements scolaires :

Aucun équipement scolaire dans le quartier

Autres équipements (hors scolaires)

Aucun autre équipement dans le quartier

Espaces de proximité :

lieu	activité	Etat	Propriétaire foncier	gestionnaire	date de création	convention
San Gaetano 1	Jeux d'enfants	moyen	Logirem	Commune		
San Gaetano 2	multisport	moyen	Logirem	Commune		
Saint Antoine 1	Jeux d'enfants 2/10 ans	Moyen	OPH2B	Commune		
Saint Antoine 2	Jeux d'enfants 4/14 ans	moyen	OPH2B	Commune		

Transports / accessibilité :

Desserte par les transports en commun :

- ligne 3 / départ et arrivée au Palais de Justice, en boucle toute l'année du lundi au samedi (Palais de Justice, St Antoine, Cardo, Terrasses de Cardo, San Gaetano, Saint Antoine, Palais de Justice) de 7h00 à 19h00 compris une boucle plus courte n'allant que jusqu'aux Terrasses de Cardo
- ligne 3 / départ et arrivée à la Mairie de Bastia toute l'année le dimanche (Mairie de Bastia , Palais de Justice, St Antoine, Cardo, Terrasses de Cardo, San Gaetano, Saint Antoine, Palais de Justice, Mairie de Bastia) avec une fréquence de 5 passages répartis sur la journée.
- Il existe par ailleurs un service de transport à la demande (PMR ou non), sous réserve de réservation - minimum 48h à l'avance - de 8h30 à 18h00 du lundi au samedi, avec interruption à l'heure du déjeuner.

Liaisons douces : Sans / Pas de mise en accessibilité PMR de prévue

Desserte / accès voirie :

Les HLM de Saint Antoine donnent directement à l'Est sur la départementale D81 et sont bordés à l'Ouest par un chemin de service.

San Gaetano est desservi par la D64. La route de San Gaetano, domaine public, dessert les différents bâtiments.
Le quartier est coupé en deux par la D64 .

Données vie sociale / vie de quartier

Associations installées ou œuvrant dans le quartier :

ISATIS	Créée le 5 juin 2002 0 salarié/0 ETP/118 adhérents/10 bénévoles/15 volontaires
	Région Accompagnement de personnes souffrant de troubles psychiques Atelier des fées : chantier d'insertion réparation et vente jouets et puériculture (boutique en Centre ancien et atelier à San Gaetano) Install'toit : chantier d'insertion réparation et vente appareils ménagers

Participation électorale :

Présidentielles 2013 : Pas de chiffres extractibles
Municipales 2014 : Pas de chiffres extractibles

Démocratie Participative :

Nb de comités de quartier : 1 (Saint Antoine) en cours de création ?
Marche exploratoire des femmes : en projet

Réussite éducative : non concerné par le dispositif

GUSP : Pas de dispositif de GUSP contractualisé.

Données économiques

Les commerces :

- à Saint Antoine, présence de commerces de proximité et de première nécessité (supérette, pharmacie, boulangerie, tabac/presse et bar/brasserie)
- rien à San Gaetano

Les activités :

- siège de la radio Salve Regina à St Antoine
- rien à San Gaetano

Éléments patrimoniaux ou paysagers remarquables

Habitat à densité moyenne à élevée.

Zone archéologique et servitude de protection des MH sur l'ensemble du quartier.

Patrimoine historique :

- Chapelle Notre Dame de Monserato, classée MH et inscrite en 1994, en contrebas de Saint Antoine.
- Couvent des Capucins à Saint Antoine, entité archéologique
- Ancien Fort de Saint Antoine, entité archéologique
- Fort Lacroix, entité archéologique
- Chapelle San Gaetano, entité archéologique

Aléa faible à nul concernant la présence d'amiante.

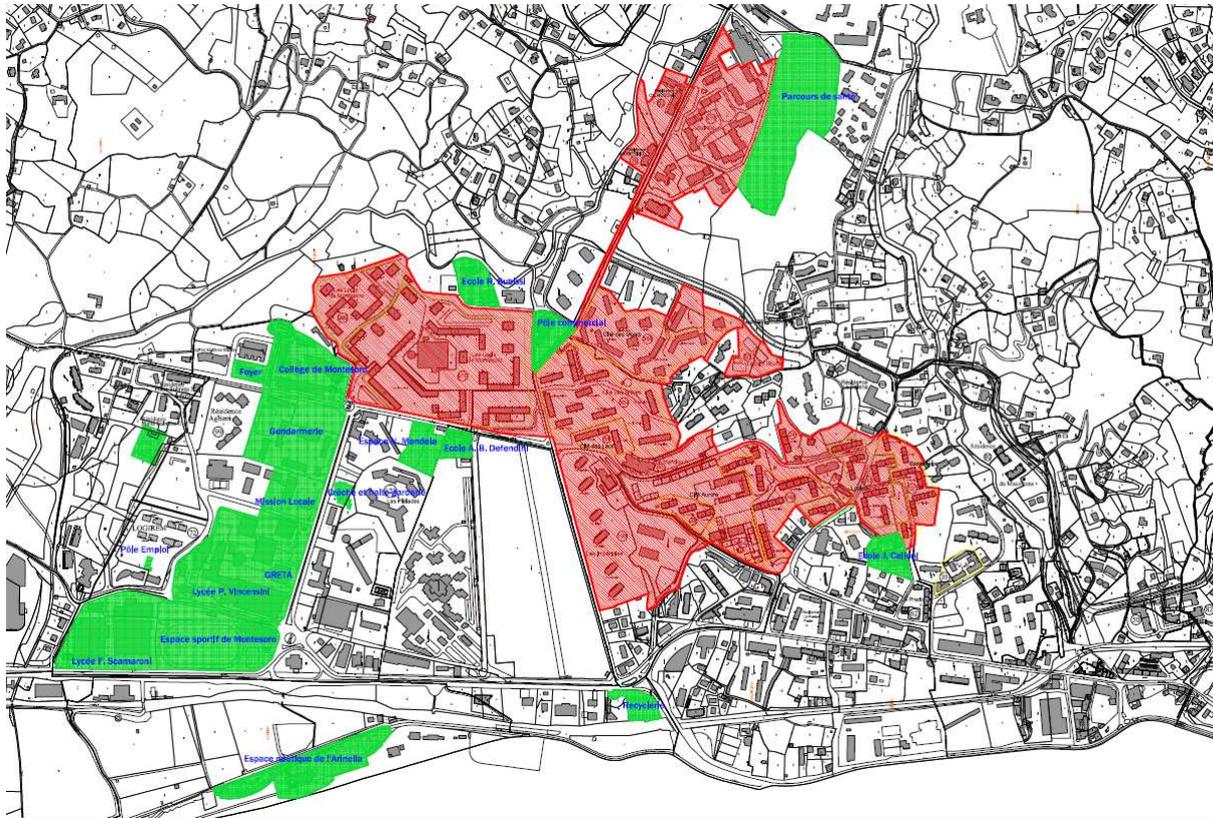
Zone soumise à autorisation de défrichement. Risque modéré d'incendie.

Le ruisseau du Guadellu traverse les HLM St Antoine sous le parking. Ses dimensions sont insuffisantes au regard de l'extension urbaine prévue en amont.

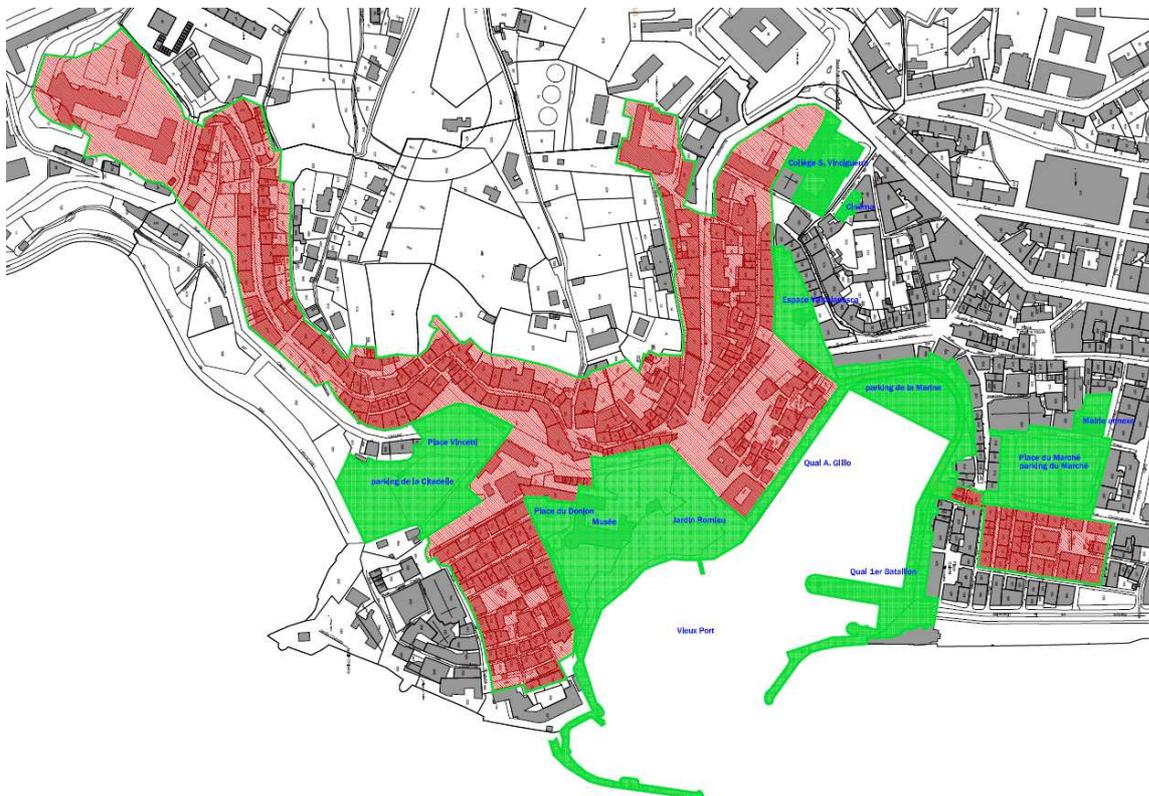
Annexe 3 –

Cartographie indicative des quartiers vécus

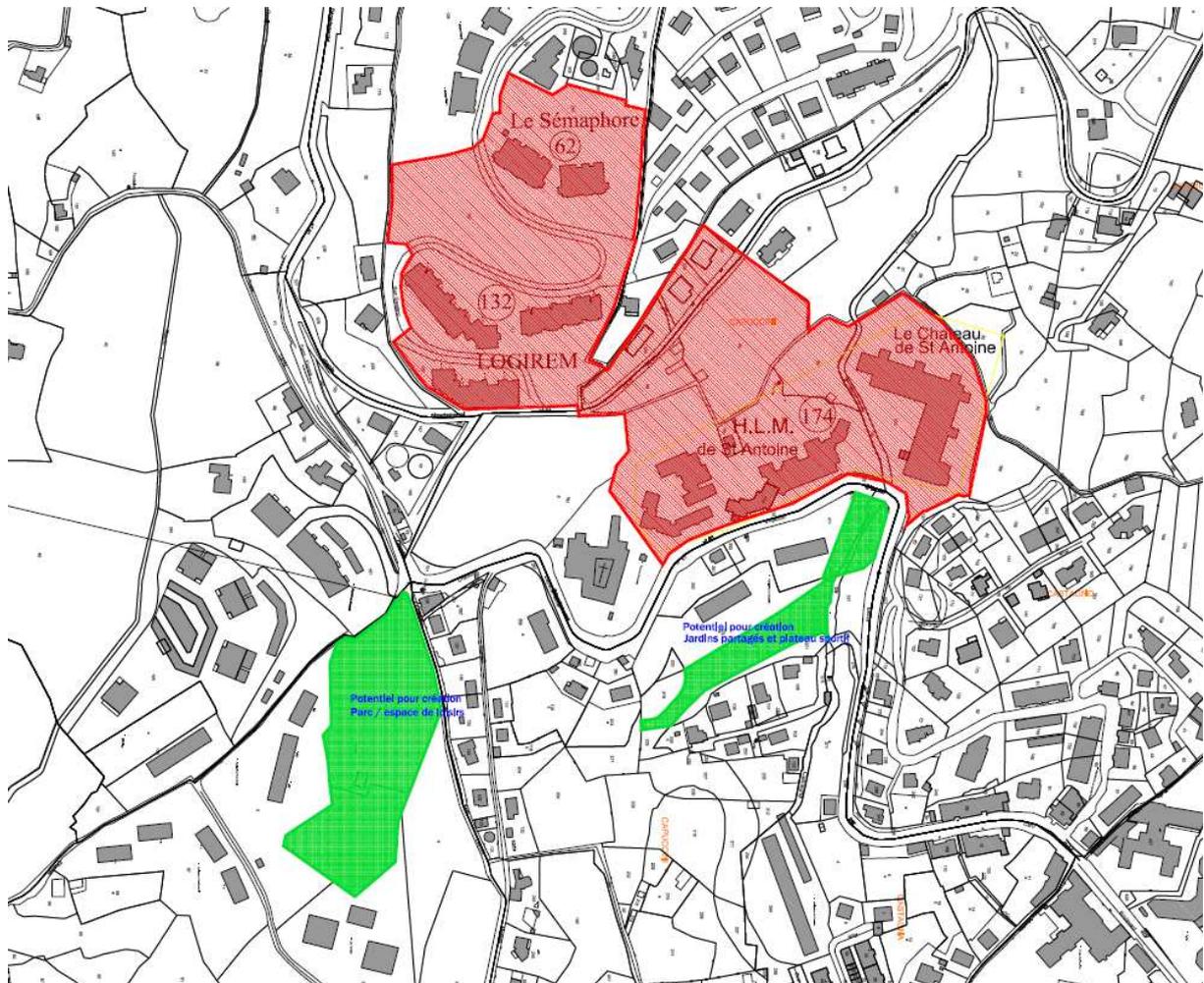
Quartiers Sud : QPV en rouge / quartier vécu en vert



Centre Ancien : QPV en rouge / quartier vécu en vert



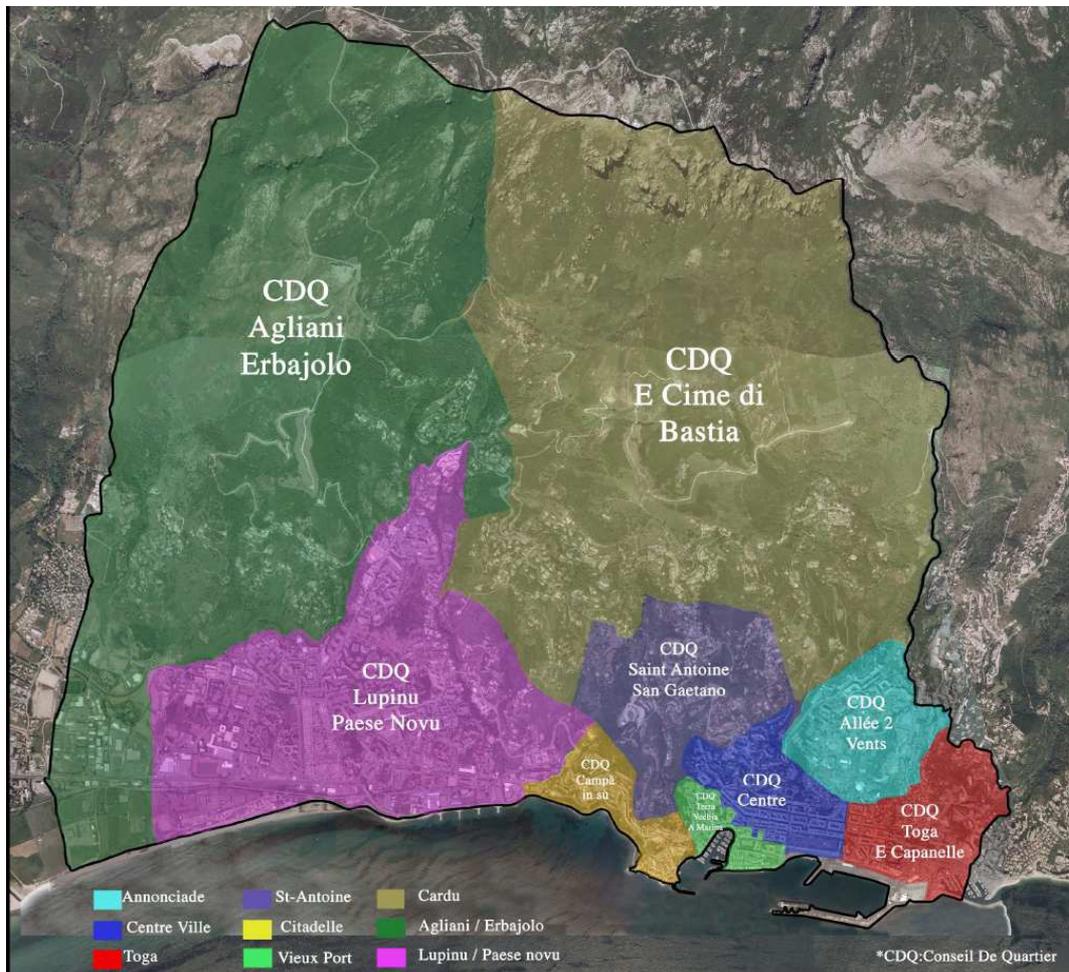
Saint Antoine – San Gaetano : quartier en veille en vert -> vécu, en rouge



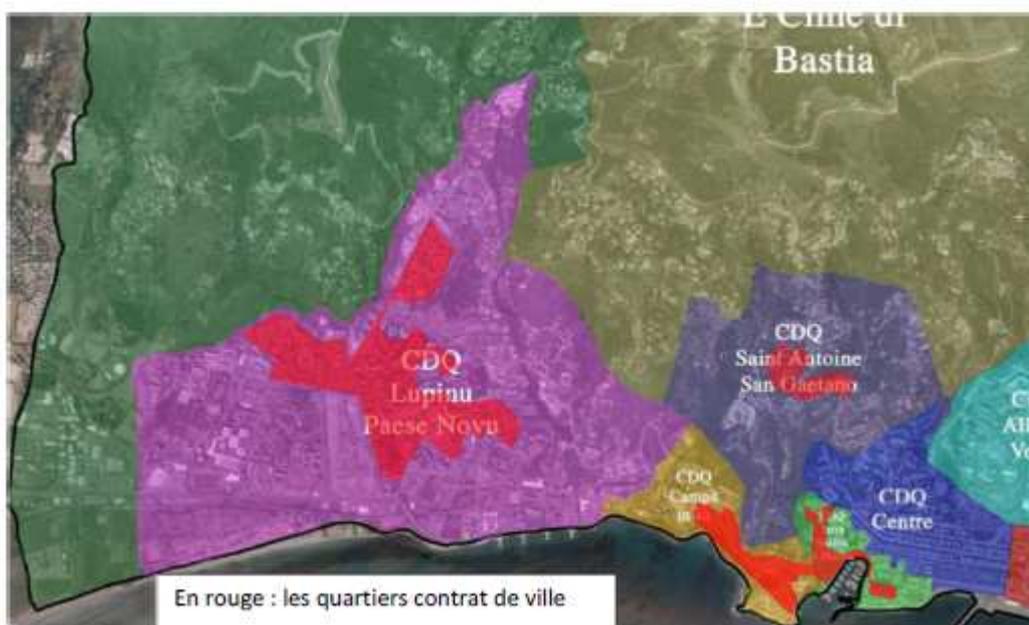
Annexe 4 :

cartographie indicative : conseils de quartiers et quartiers contrat de ville

Les conseils de quartiers :



Les quartiers contrat de ville au sein des éprimètres des conseils de quartiers



Annexe 5 :

tableau des crédits spécifiques et de droit commun liés aux engagements de l'Etat

DISPOSITIFS/BOP	MOYENS MOBILISES		OBSERVATIONS
	Humains	Financiers	
Crédits spécifiques politique de la ville			
P 147 politique de la ville crédits départementaux		435 760 €	
P147 politique de la ville crédits régionaux DRJSCS : Les portes du temps E2C			
Les Portes du Temps		1 500 €	asso OLCQ
E2C		25 625 €	montant 2014 alloués ts les ans en sept.
FONJEP drjscs/Acsé politique de la ville 5 postes (5068 € par an/poste) Ava Basta Bastia, CRIJ 2B, Falep 2B, Alpha		25 390 €	
DPV (dotation politique de la ville ex DDU)		623 009 €	Investissement et fonctionnement réservés aux QPPV
S/total crédits politique de la ville		1 111 284 €	
BOP : Services civiques (25 % réservés QPPV sur 40 postes en 2015) 6000 € par poste/an		60 000 €	Soit 10 postes pour 2015 et augmentation prévisible en 2016
MILDECA		11 000 €	soit 10 % de l'enveloppe réservée aux QPPV
FIPD		34 300 €	soit 60 % de l'enveloppe réservée totalement ou partiellement aux habitants (jeunes) des QPPV soit 10 projets
Adultes-relais : 6 postes QPPV et 1 supplémentaire en cours d'attribution Financement Etat : 17784,50/an/poste x 7 = 124491 €+6224 € =		130 716 €	Instructions cget du 01/06/15 : à c/ du 01/07/15, sans préjudice de l'augmentation annuelle du Smic, il y aura une augmentation de 5 % du financement de l'Etat, soit pour les 7 postes + 6224 €).
BOP 163 Jeunesse et sport 2 postes FONJEP (Alpha et OLCQ)		14 000 €	
BOP 163 Jeunesse et sport		7 500 €	
BOP 219 et 163 : SESAME vers l'emploi pour le sport et l'animation dans les métiers de l'encadrement			Instruction Min ville du 22/06/2015. Dotation forfaitaire pour la région Corse : 6000 € avec objectif de 6 jeunes.
Agents dédiés DDCSPP et délégué préfet en ETP	2,7		
DIRECCTE :			
Suivi global Mission locale de 922 jeunes - 276 156 €/an)		66 277 €	suivi de 222 jeunes QPPV soit 24 %
Ecole de la deuxième Chance total 110 jeunes 145 580 €		52 408 €	suivi de 40 jeunes QPPV soit 36 %
Emplois d'avenir total 66 jeunes 66 782 €		20 034 €	20 jeunes QPPV soit 30 % (objectif fixé 13 jeunes)
Garantie jeune par Milo total 51 entrées (1600 €/jeune)		59 200 €	37 jeunes QPPV soit 72 %
CPE Alpha		2 000 €	
CPE EMAHO		5 000 €	
CPE Boutique gestion		6 000 €	
Contrats aidés relevant de Pôle Emploi :			<i>Le montant unitaire du CAE correspond à 70 % du Smic, mais varie en fct du nbre d'heures, du public...</i>

CAE : 11 résidents QPPV au 16 06 2015 (5043 €/contrat)		55 473 €	en 2014 : 33 CAE QPPV soit 179 190 €
CIE (contrat initiative emploi) : 1 QPPV en 2015		3 991 €	en 2014 : 1 CIE QPPV soit 3927 €
Contrats aidés relevant de la Milo :			
CAE : 2 résidents QPPV au 16 06 2015		10 086 €	5043 €/CAE
directe suite : non spécifique mais en lien QPPV :			
CPE Opra (2014) plateforme mobilité		10 000 €	
CPE Milo		7 500 €	jeunes détenus
IAE Milo (peinture bât nettoyage)		221 200 €	convention pour 14 postes X 15800 €
IAE Install toit		237 000 €	convention pour 15 postes X 15800 €
ACI A Corsica TV		63 200 €	convention pour 4 postes X 15800 €
Entr. D'insertion Service nettoyage		79 000 €	convention pour 5 postes X 15800 € + aide investissement
Entr. D'insertion Service nettoyage		17 000 €	
DLA : Milo, Alpha, Olcq		50 000 €	
DIRECCTE/DDFIP :			
Dispositif Territoires entrepreneurs succédant aux ZFU : exonération impôts sur les bénéfices, majoration de 5000 € par nouveau salarié embauché domicilié qppv, - soutien aux commerces de proximité : exonération TFPB pdt 5 ans et cotisation foncière des entreprises. pdt 8 ans, - offre de financement "prêt quartier"			réservé aux TPE de moins de 10 salariés exerçant activité commerciale dans qpp au 01 01 2015. Retour directe montant estimé attendu ?
DDFIP/DDTM :			
Disposition fiscale pour les ménages : TVA à taux réduit 5.5 % pour les opérations d'accession sociale à la propriété (opération sur immeubles situés dans qppv ou à moins de 300 mètres)			applicable dès la date de la signature du CdV
Pôle Emploi :			
Mesures CIE, CAE, aide au permis B, prestations linguistiques,			5 à 10 % des enveloppes budgétaires réservées au public QPPV. Extraction montant par public non possible à ce jour.
DDTM			
Abattement TFPB LOGIREM		81 882 €	En contrepartie de cet abattement (initialement pour ZUS et repris pour QPPV, mise en place d'actions GUSP par bailleurs sociaux, à l'exception de l'OPH
Abattement TFPB ERILIA		195 400 €	
Abattement TFPB OPH			Montant à confirmer par DDTM
Anah QPPV C. ancien 2015		400 000 €	
Justice :			
BOP 182 : PJJ			La pjj est associée au repérage du public sous main de justice bénéficiaire de la garantie jeune. La mobilisation du droit commun s'effectue par le biais de moyens humains.
Education Nationale :			
scolarisation des moins de 3 ans	1		La contribution du droit commun s'effectue essentiellement par le biais de moyens humains
plus de maîtres que de classes	1		
Atelier relais (Falep) 2015		19 000 €	cofinancement crédits Ed Nat en complément des crédits du CdV
S/total crédits de droit commun		1 919 167 €	
TOTAL		4,7	3 030 451 €

Contrat de Ville de l'agglomération de BASTIA

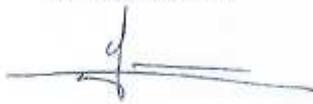
A Bastia le 6 novembre 2015

En présence de Monsieur le Ministre de la Ville,
de la Jeunesse et des Sports,



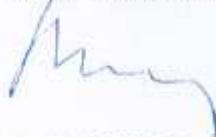
Patrick Kanner

La Ville de Bastia



M. Gilles SIMEONI
Maire de Bastia

Le Préfet de Haute-Corse



M. Alain THIRION

La Communauté d'agglomération



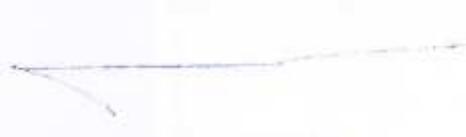
M. François TATTI
Président de la Communauté
d'agglomération de Bastia

Le Département de Haute-Corse



M. François ORLANDI
Président
du Conseil départemental

La Collectivité territoriale de Corse



M. Paul GIACOBBI
Président du Conseil exécutif

Le ministère de la justice



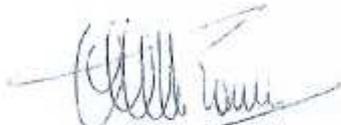
M. Nicolas BESSONE
Procureur de la République

Le ministère
de l'éducation nationale



Mme Catherine MERCIER-BENHAMOU
Directrice académique de la Haute-Corse

La Caisse d'Allocations Familiales



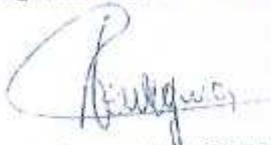
Mme Christine ROUS
Directrice de la CAF de Haute-Corse

La Caisse des Dépôts
et Consignations



Mme Julie Agathe BAKALOWICZ
Directrice Régionale

L'Agence Régionale de Santé



M. François HEURGUIER
Délégué territorial de l'ARS

L'Office public de l'habitat
de Haute-Corse



M. Patrick PAGES
Directeur Général de l'OPHLM

SA Eriia



M. Jean-Louis MATHERON
Directeur de l'agence de Bastia

Logirem



Mme Marina VESPERINI
Responsable gestion

SEM Bastia Aménagement



M. François-Louis BARBONI
Directeur

Mission Locale de Bastia



Mme Serena BATESTINI
Présidente déléguée
de la Mission Locale